

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Abderahmane MIRA - Béjaïa



Faculté des Sciences Économiques, sciences de Gestion et sciences Commerciales  
Département de Sciences Économiques

# Mémoire de Magistère

En  
Économie

Option  
Techniques Quantitatives

## THÈME

*Étude théorique et économétrique des flux de  
l'investissement direct étranger :  
cas de l'Algérie*

Présenté par :

Mr Sâad BRIEDJ

Devant le jury composé de :

DAHMANI Abdelnasser	Professeur	Président	U. A/Mira Béjaïa.
AÏT SAIDI Ahmed	Professeur	Rapporteur	U. A/Mira Béjaïa.
KHERBACHI Hamid	Professeur	Examineur	U. A/Mira Béjaïa.
KASSA Rabah	Maître de conf A	Examineur	U. A/Mira Béjaïa.

Décembre 2011

---

# Remerciements

---

*Je tiens, tout d'abord, à exprimer mes plus sincères remerciements à mon directeur de mémoire, Mr AIT SAIDI Ahmed, pour sa compréhension, sa patience, sa disponibilité et son inconditionnel soutien.*

*Je tiens à témoigner ici ma respectueuse reconnaissance à Mr DAHMANI Abdelnasser, Professeur à l'université de Béjaïa, pour l'intérêt qu'il a porté à mon travail en acceptant d'examiner ce mémoire et de présider ce jury.*

*Je remercie également le professeur KHARBACHI Hamid et le Mr KASSA Rabah, Maître de conférence/A à l'université de Béjaïa, pour avoir accepté de faire partie de ce jury et d'examiner mon travail.*

*Mes remerciements vont ensuite aux messieurs : Mr KHIDER Abdelkrim enseignant chercheur au département des sciences commerciales à l'université de Béjaïa, Mr AYAD Fayçal enseignant chercheur à l'ESC d'Alger pour leurs aides.*

*Mes remerciements vont encore à mes amis Messieurs FENGAL Toufik, KERNANI Redha et HIDRA Younes pour m'avoir encouragé et aidé dans la recherche bibliographique et dans la saisie de mon mémoire.*

*Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à toute ma famille et mes amis, merci pour votre soutien et votre encouragement.*

**BRIEDJ Sâad**

---

## Dédicaces

---

*A mes parents,  
avec toute ma reconnaissance ;  
et à toute ma famille.*

---

# Table des matières

---

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>1 Étude théorique de l'investissement direct étranger</b>	<b>6</b>
1.1 Concept des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le rôle des flux de capitaux internationaux . . . . .	6
1.1.1 Le concept des IDE : Définitions . . . . .	6
1.1.2 Les difficultés conceptuelles liées au concept de l'IDE . . . . .	8
1.1.3 Définitions de référence . . . . .	10
1.1.4 Les contributions de l'IDE au développement . . . . .	12
1.1.4.1 Sur le commerce international . . . . .	12
1.1.4.2 Sur la croissance et l'emploi . . . . .	13
1.1.4.3 Sur les conditions de travail dans les pays d'accueil . . . . .	16
1.1.4.4 Sur l'environnement . . . . .	19
1.2 Actualité et importance du phénomène de l'investissement direct étranger .	20
1.2.1 L'importance du phénomène de l'IDE . . . . .	20
1.2.2 Définition des firmes multinationales (FMN) . . . . .	22
1.3 Types d'IDE . . . . .	23
1.3.1 L'IDE du point de vue de pays de source (investisseur) . . . . .	23
1.3.2 L'IDE du point de vue de pays d'accueil . . . . .	25
1.4 L'IDE et la mondialisation . . . . .	25
1.5 Tendances des flux d'IDE mondiaux . . . . .	27
1.6 Les tendances dans la pratique . . . . .	31
1.6.1 Forte augmentation des investissements directs . . . . .	31
1.6.2 Politique d'investissement : entre libéralisation et néoprotectionnisme	32
1.7 Conclusion . . . . .	34
<b>2 Les théories de l'investissement direct étranger</b>	<b>35</b>
2.1 Théorie des investissements directs : des approches diverses . . . . .	35
2.1.1 Les approches microéconomiques . . . . .	37
2.1.1.1 Les approches microéconomiques financières . . . . .	37
2.1.1.2 L'approche de Hymer (1960) . . . . .	38
2.1.1.3 L'approche de Vernon (1966 et 1979) . . . . .	40
2.1.1.4 L'approche de Buckley et Casson (1976 et 1998) . . . . .	41
2.1.1.5 L'approche de Dunning (1979) par le paradigme OLI . . . . .	42

2.1.1.6	L'approche de Brainard (1993 et 1997) . . . . .	47
2.1.2	Les approches macroéconomiques . . . . .	51
2.1.2.1	L'approche de Feldstein et Horioka (1980) . . . . .	51
2.1.2.2	L'approche de Fernandez-Arias et Montiel, (1996) . . . . .	54
2.1.3	Les études macro-empiriques des déterminants de l'investissement direct étranger . . . . .	57
<b>3</b>	<b>Les investissements directs étrangers en Algérie</b>	<b>65</b>
3.1	Climat d'investissement et appréciation de l'attractivité en Algérie . . . . .	65
3.1.1	Aperçu de l'environnement économique de l'Algérie . . . . .	67
3.1.2	Différents code des investissements . . . . .	69
3.2	Flux et tendances des investissements étrangers directs . . . . .	73
3.2.1	Flux et stocks d'IDE en forte croissance depuis 1994 . . . . .	73
3.3	Provenance des IDE . . . . .	76
3.3.1	Les IDE de l'UE en Algérie . . . . .	77
3.4	Nature des investissements . . . . .	79
3.5	Perspectives stratégiques pour l'investissement direct étranger . . . . .	82
3.5.1	Potentiel en matière d'investissements directs étrangers . . . . .	83
3.5.1.1	Le potentiel et les faiblesses au niveau national . . . . .	83
3.6	Conclusion . . . . .	88
<b>4</b>	<b>Etude empirique des investissements directs étrangers</b>	<b>90</b>
4.1	Cadre méthodologique . . . . .	90
4.1.1	Spécification du modèle . . . . .	90
4.1.2	Sources des données . . . . .	94
4.2	Technique d'estimation . . . . .	94
4.2.1	Rappel sur le modèle de régression multiple . . . . .	95
4.3	Le modèle et son estimation . . . . .	101
4.4	Interprétation économique et vérification des hypothèses . . . . .	110
4.5	Recommandations de politique économique . . . . .	113
	<b>Conclusion générale</b>	<b>115</b>
	<b>Références bibliographiques</b>	<b>118</b>

---

# Table des figures

---

1.1	Entrées et sorties d'IED dans les 20 premiers pays ou territoires, 2006, 2007 <sup>a</sup> (En milliards de dollars) . . . . .	31
1.2	Modifications juridiques dans le domaine des investissements directs . . . . .	33
3.1	Flux d'IED entrant en Algérie (1970 - 2008). . . . .	73
3.2	Stock d'IDE entrant en Algérie 1980 - 2004, en millions de dollars. . . . .	74
3.3	Flux d'IDE en Algérie, en millions de dollars. . . . .	75
3.4	Les IDE de l'UE, hors UE, par région de destination, en %. . . . .	78
3.5	Nombre projets IDE vers l'Algérie par pays d'origine . . . . .	79
3.6	Montant des IDE vers l'Algérie par pays d'origine, en millions d'euro . . . . .	79

---

# Liste des tableaux

---

1.1	Répartition régionale des entrées d'IDE (En milliards de dollars et en pourcentage) . . . . .	29
1.2	Répartition régionale des sorties d'IDE (En milliards de dollars et en pourcentage) . . . . .	30
2.1	Quelques études macro-empiriques des déterminants de l'IDE . . . . .	59
3.1	Principaux indicateurs économiques et financiers de l'Algérie . . . . .	67
3.2	Evolutions des Flux d'IDE en Algérie. <sup>(a)</sup> : en millions d'US, <sup>(b)</sup> : en millions d'euros) . . . . .	75
3.3	Etat récapitulatif des projets d'investissements déclarés-Année 2008-Montant : Millions de DA. . . . .	76
3.4	Provenance des IDE Algérie (2002-2008). . . . .	77
3.5	Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité regroupé Période 2002 - 2008 . . . . .	80
3.6	Nature des IDE en Algérie . . . . .	82
3.7	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du potentiel en Algérie. . . . .	88
4.1	Matrice de corrélation . . . . .	101
4.2	Synthèse de la régression de la relation (4.8) . . . . .	103
4.3	Synthèse de la régression de la relation (4.9) . . . . .	104
4.4	Synthèse de la régression de la relation (4.10) . . . . .	105
4.5	Synthèse de la régression de la relation (4.11) . . . . .	106
4.6	Synthèse de la régression de la relation (4.12) . . . . .	107
4.7	Synthèse de la régression de la relation (4.13) . . . . .	107
4.8	Synthèse de la régression de la relation (4.14) . . . . .	108
4.9	Les résultats du test du Durbin-Watson . . . . .	109

---

# Liste des abréviations

---

- ALENA** : Accord de Libre Echange Nord-Américain  
**AMI** : Accord Multilatéral sur l'Investissement  
**ANDI** : Agence Nationale de Développement d'Investissement  
**PMA** : Pays Moins Avancés  
**APD** : Aide Publique au Développement  
**APSI** : Agence de Promotion et de Suivi des Investissements  
**CAPM** : Capital Asset Pricing Model  
**CEE** : Communauté Economique Européenne  
**CEI** : Communauté d'États Indépendants  
**CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement  
**EDC** : Export Development Canada  
**FMI** : Fond Monétaire International  
**FMN** : Firmes Multinationales  
**IDE** : Investissement Direct Etranger  
**IEP** : Investissement Etranger en Portefeuille  
**IND** : variable indicatrice  
**INF** : taux d'Inflation  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**OUV** : ouverture économique  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**SMN** : Sociétés Multinationales  
**STN** : Société Transnationales



---

# Introduction

---

L'économie mondiale s'est complètement métamorphosée au cours de ces dernières décennies. Elle évolue dans un environnement de plus en plus ouvert et libéralisé où l'investissement direct étranger joue un rôle crucial dans le développement économique de chaque pays, le rôle important joué depuis longtemps par les firmes transnationales en témoigne.

En mondialisant l'économie, les firmes transnationales, via leurs investissements directs étrangers, constituent maintenant le principal acteur de la globalisation et le moteur de transmission de l'internationalisation des relations économiques et sociales.

La globalisation, par le biais des firmes transnationales, est la caractéristique du nouvel ordre économique mondial. En effet, la richesse des nations dépend de la capacité de ces firmes à tirer avantage du système commercial international par le biais des investissements directs étrangers.

L'investissement direct étranger est un outil important de développement économique d'un pays. Non seulement il injecte du capital dans l'économie, mais il crée des emplois, mène à l'infusion de technologies et de techniques de gestion nouvelles, contribue à la création de nouveaux débouchés et d'un climat commercial plus compétitif.

La décision d'investir dans un pays peut être motivée par plusieurs déterminants. Dans l'analyse de l'attractivité des firmes transnationales pour les investissements directs étrangers, ces déterminants revêtent une importance cruciale.

En fait, de nombreux déterminants des investissements directs étrangers ont été recensés dans la littérature économique comme le PIB, le degré d'ouverture économique, l'inflation, l'infrastructure,...., etc.

Ayant pris conscience de ce rôle croissant des IDE dans le développement économique, à ce titre, la plupart des pays cherchent à attirer les investissements directs étrangers au travers de leurs actions attrayantes. En ce sens, l'attractivité est devenue un objectif explicite de politique économique aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

Dans ce contexte, l'Algérie s'est engagée, à l'instar des autres pays, à séduire les firmes transnationales en favorisant toute une panoplie de mesures attrayantes qui cherchent à faire des investissements directs étrangers l'un des piliers les plus puissants en attachant une grande importance à leur attractivité.

Par ailleurs, l'objectif de notre étude est de chercher à identifier les variables explicatives des IDE en Algérie à travers le temps et sur une période 1970-2008. En effet, nous tentons au cours de ce travail de réaliser une analyse empirique pour mettre en exergue l'impact à long terme de ces déterminants sur les flux des IDE. En utilisant le modèle de régression multiple pour les variables suivantes : le produit intérieur brut (PIB), le taux de croissance réel (GPIB), le taux d'inflation (INF), l'ouverture économique (OUV), le taux de change (TC), les réserves de change rapportées aux dettes extérieures (RDEX), les crédits intérieurs accordés aux secteurs privés (CISP), la dette extérieure rapportée au PIB (DET) et une variable indicatrice est introduite dans le modèle pour tenir compte de la différence du système économique adopté par les autorités algériennes, à savoir le système d'économie dirigée et celui d'économie ouverte.

En effet, l'identification de ces déterminants, va nous permettre de donner une notion précise à l'attractivité de l'Algérie pour les investissements directs étrangers, puisque c'est sur cela même qu'elle tentera d'influer au travers de ses politiques adaptées. Toutefois, la problématique principale de ce sujet est :

Parmi les déterminants précédemment cités, **quels sont ceux qui ont un effet significatif sur les flux des investissements directs étrangers en Algérie en cours de la période 1970-2008 ?**

À cet effet, concorde un cortège de questions variées et discordantes :

1. En quoi consiste la notion d'Investissement Direct Étranger ?
2. Que nous apporte la littérature économique en matière de déterminants de l'IDE ?
3. Quels sont les facteurs qui rendraient l'Algérie plus attrayante que d'autres pays en tant que lieu de création ou d'expansion des firmes ?
4. Quels facteurs pourraient influencer sur le choix de leur emplacement ? Et quels déterminants des IDE guident le choix des FTN en Algérie ?

### **Les hypothèses de l'étude**

Dans cette étude nous présumons que :

1. **Performance économique (PIB, et perspectives de croissance)**  
**H1** : Plus la performance économique d'un pays d'accueil, indiquée par le PIB et la croissance, est importante, plus les flux d'investissement étranger sont importants. Le PIB indique également l'importance du marché, donc, plus l'importance du marché d'un pays d'accueil est grande, plus les flux d'investissement étranger sont considérables.
2. **Stabilité de prix (taux d'inflation)**  
**H2** : Plus l'instabilité des prix d'un pays d'accueil, reflétée par un taux d'inflation élevé, est haute, plus les flux d'investissement étranger sont faibles.
3. **Variation de la monnaie**  
**H3** : Moins la monnaie d'un pays d'accueil est volatile, moins le risque de change encouru et plus les investissements étrangers sont importants. Plus Le taux de change est stable ou croissant, plus il est en faveur de l'investisseur étranger.
4. **Degré d'ouverture commerciale**  
**H4** : L'ouverture commerciale est un déterminant significatif des flux d'investissements directs étrangers.

## 5. Position de liquidité internationale

**H5** : Plus les niveaux de réserve d'un pays d'accueil dépendant de ses engagements de dette extérieure sont élevés, plus sa solvabilité est grande, plus les investissements étrangers sont hauts.

## 6. Efficacité des intermédiaires financiers

**H6** : Si les intermédiaires financiers sont disponibles et efficaces, les flux des investissements directs sont importants.

## 7. Position de dette extérieure

**H7** : Moins les engagements résultant de la dette extérieure d'un pays d'accueil dépendent de sa production ou de ses revenus, plus sa solvabilité est grande et plus les investissements étrangers sont importants.

## Motivation du choix de sujet

La raison pour laquelle nous avons choisi le sujet "étude théorique et économétrique des déterminants de l'**Investissement Direct Etranger**" vient du fait que pendant la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle, l'architecture financière internationale a été le témoin d'un changement important, caractérisée par une transformation importante dans la structure et la taille des flux de capitaux internationaux. Parmi les mouvements de capitaux privés, l'investissement direct étranger (IDE) a été l'élément moteur de l'économie mondiale pendant les années 90. Depuis la fin des années 1980, l'Algérie a fait des efforts énormes dans l'intégration à l'économie mondiale dans le but d'attirer des quantités impressionnantes de capitaux privés internationaux. Cependant, les investissements étrangers étaient rares, à l'exception de secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, la transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE).

L'objectif de cette étude est d'examiner empiriquement la relation entre le ratio IDE/PIB et les variables précédemment mentionnées en cours de la période 1970-2008.

Pour répondre à la problématique du sujet, le travail est structuré de la manière suivante : Dans le premier chapitre, nous allons tenter de présenter les concepts fondamentaux nécessaires à la compréhension du phénomène de l'investissement direct étranger et les firmes transnationales. Dans le deuxième chapitre, nous allons mettre l'accent sur les différentes théories et études empiriques qui nous amènent à définir les différents déterminants des investissements directs étrangers. Le troisième chapitre est consacré pour l'analyse de phénomène des investissements directs étrangers en Algérie. Et finalement, le cas pratique sera présenté dans le quatrième chapitre.

# Chapitre 1

---

## Étude théorique de l'investissement direct étranger

---

L'objet de ce chapitre est d'alimenter en concepts fondamentaux le phénomène de l'investissement direct étranger. A cet effet, nous avons élaboré le concept de l'IDE et présenté des définitions conformément au FMI et aux recommandations de l'OCDE. Nous avons essayé d'expliquer le rôle de l'IDE dans les flux de capitaux internationaux ainsi ses caractéristiques. Après, nous avons décrit les divers types d'IDE. Nous avons illustré également le rapport entre la globalisation (la mondialisation) et l'IDE et nous avons donné la tendance globale des flux d'IDE au cours de la période 1995-2007.

### 1.1 Concept des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le rôle des flux de capitaux internatio- naux

#### 1.1.1 Le concept des IDE : Définitions

Les flux des capitaux internationaux remplissent une série de fonctions dans l'économie mondiale. On distingue trois types d'entrées de capitaux :

1. Les Investissements Directs Etrangers (IDE).
2. Les placements de portefeuille : investissements indirects.

### 3. Les autres flux financiers : principalement des prêts bancaires.

Quant aux **prêts bancaires**, ils sont des capitaux prêtés à des conditions commerciales. Les prêts bancaires sont aussi en général instables et imprévisibles d'une année à l'autre, au gré de la préférence ou de la défaveur manifestée par les banques d'affaires pour un pays donné ou une région donnée.

Les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger. Il s'agit de l'**Investissement Direct Etranger (IDE)** et de l'**Investissement Etranger en Portefeuille (IEP)**. La distinction entre les deux sous-groupes repose sur un choix consensuel. Il s'agit de la part minimale du capital social que doit détenir l'investisseur étranger pour être classé comme investissement étranger direct (IDE) ou investissement étranger en portefeuille (IEP).

La plupart des organismes internationaux tels que la **Banque Mondiale (BM)**, le **FMI**, la **CNUCED**, l'**OCDE** et l'**OMC** retiennent le seuil de **10 %** du capital social. Au delà de ce seuil, l'investissement étranger est dit " direct ". L'investissement étranger en portefeuille (appelé aussi Indirect) est donc tout investissement étranger ne dépassant pas le seuil prédéfini<sup>1</sup>. Cependant, le seuil de 10 % ne fait pas l'unanimité à travers tous les pays. Ainsi, l'investissement direct étranger (IDE) se confond avec l'investissement étranger en portefeuille (IEP) lorsqu'il ne dépasse pas le seuil retenu. Aussi, tout placement en bourse émanant d'un investisseur étranger est qualifié de " direct ", lorsqu'il dépasse le seuil retenu.

La Banque Mondiale définit l'investissement direct étranger comme : "***l'acquisition d'un intérêt durable dans la gestion de l'entreprise. L'investissement direct étranger suppose l'intention de détenir un actif pendant quelques années et la volonté d'exercer une influence sur la gestion de cet actif***"<sup>2</sup>. L'investissement étranger en portefeuille quant à lui, correspond au reste des investissements étrangers.

---

1. Notons que lorsque l'investisseur étranger effectue une opération d'investissement réel (ex. construction d'une usine) celle-ci est classée sous l'onglet de l'IDE. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un investissement financier (ex. achat d'actions) la distinction entre les deux sous-groupes (IDE et IEP) repose sur critère du minimum requis, soit 10 % du capital social de l'entreprise.

2. <http://www.worldbank.org>.

Selon la CNUCED, la distinction entre l'investissement direct étranger (IDE) et l'investissement étranger en portefeuille (IEP) repose sur les deux critères suivants :<sup>3</sup>

- ***Le degré de contrôle exercé sur la gestion de l'entreprise*** : la CNUCED établit que les investisseurs internationaux en portefeuille se contentent souvent d'acquérir des titres cotés sans l'intention de participer à la gestion de l'entreprise. Contrairement aux investisseurs internationaux directs, qui expriment généralement leur volonté de gérer les entreprises qu'ils acquièrent.
- ***Le terme de l'investissement*** : la CNUCED établit aussi que les investisseurs internationaux en portefeuille investissent traditionnellement à court terme. Contrairement aux investisseurs directs, qui sont d'ordinaire engagés dans des opérations à moyen et à long terme.

### 1.1.2 Les difficultés conceptuelles liées au concept de l'IDE

Cette définition rigoureuse et largement adoptée reste difficile à appliquer lors du recensement des capitaux étrangers. En effet, les investisseurs internationaux dévoilent rarement leurs intentions et leurs stratégies. Prenons l'exemple d'un investisseur étranger détenteur d'une certaine quantité de titres de l'entreprise locale **X**, celui-ci peut anticiper la hausse des cours de l'action dont il est porteur et tentera d'en acquérir un maximum sous des impulsions spéculatives et sans aucune intention de prise de contrôle. Il est à noter aussi que détenir **10 %** du capital social ne donne pas forcément accès au conseil d'administration de l'entreprise. Cela dépend de la structure du capital et des conditions d'accès au conseil, figurant dans le mémorandum de l'entreprise.

Prenons l'exemple d'un investisseur étranger détenteur de **12 %** du capital de l'entreprise locale **Y**. Celle-ci est la propriété de deux investisseurs nationaux détenant chacun **44 %** du capital social. L'investisseur étranger dont la part dépasse le seuil de **10 %**, satisfait à la condition du minimum requis, son placement sera donc classé parmi les investissements directs étrangers. Cependant, il est minoritaire et son influence sur la stratégie de l'entreprise est négligeable, il ne répond pas donc à l'intégralité de la définition.

---

3. CNUCED (2008), Rapport sur l'Investissement dans le monde ; Sociétés transnationales et compétitivité à l'exportation, Nations Unies, New York et Genève.



Prenons maintenant, le cas d'un investisseur étranger détenteur de **8 %** du capital social de l'entreprise locale **Z**. Supposons que le reste du capital est dispersé à travers plusieurs investisseurs locaux, de telle manière que notre investisseur étranger soit majoritaire, ce qui lui assure le contrôle de l'entreprise. Selon le critère du minimum requis, le placement de notre investisseur étranger ne sera pas considéré comme " Investissement direct étranger " même s'il répond majoritairement à la définition précitée.

L'OCDE quant à elle, recommande aux pays d'adopter la définition suivante : "*L'investissement direct international traduit l'objectif d'une entité résidant dans une économie d'acquies un intérêt durable dans une entité résidant dans une économie autre que celle de l'investisseur. La notion d'intérêt durable implique d'une part, l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et d'autre part, l'exercice d'une influence notable sur la gestion de l'entreprise. L'investissement direct étranger comprend à la fois l'opération initiale entre les deux entités et toutes les opérations ultérieures en capital entre elles et entre les entreprises affiliées, qu'elles soient constituées ou non en sociétés*"<sup>4</sup>.

L'OCDE recommande également de définir l'entreprise d'investissement direct comme suit : "*une entreprise ayant ou non la personnalité morale, dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10 pour cent des actions ordinaires ou des droits de vote*"<sup>5</sup>.

Selon l'OCDE, la détention de **10 %** des actions ordinaires ou des droits de vote d'une entreprise, détermine l'existence d'une relation d'investissement direct et d'un pouvoir de décision effectif dans la gestion. Cela signifie que l'investisseur direct étranger est en mesure d'influer sur la gestion de l'entreprise ou d'y participer et ne requiert pas, nécessairement, un contrôle absolu par l'investisseur étranger.

L'OCDE recommande aussi de définir l'investisseur direct étranger de la manière sui-

---

4. OCDE (Mai 1995), Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, p. 8-9.

5. OCDE (Mai 1995), Idem, p.8-9.

vante : *”Un investisseur direct étranger est une personne physique, une entreprise publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, un groupe de personnes physiques liées entre elles ou un groupe d’entreprises ayant ou non la personnalité morale et liées entre elles qui possèdent une entreprise d’investissement direct - c’est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale- opérant dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l’investisseur ou des investisseurs direct(s) étranger(s)”*<sup>6</sup>.

Il est à noter que certains économistes distinguent l’investissement direct étranger (IDE) de l’investissement étranger en portefeuille (IEP) par le caractère ” auto liquidatif immédiat ” de ce dernier. En effet, tout investissement en portefeuille peut être reconverti en liquidité par la simple vente des titres. Par contre, dans le cas de l’investissement direct, le délai de la vente est généralement plus long.

### 1.1.3 Définitions de référence

Face à ce phénomène aux contours flous, il est nécessaire d’adopter une définition de référence avec ses éventuels défauts. Aussi, pour surmonter les problèmes de définition, nous nous référerons à la définition la plus adoptée à l’échelle mondiale. Il s’agit de la définition du **FMI**, définition dont s’est largement inspiré l’**OCDE** dans sa définition de référence pour les investissements directs internationaux. Donc, nous désignons par <sup>7</sup> :

#### ★ Investissement Direct Etranger (IDE)

*”la somme des apports (en capitaux et en nature), des profits réinvestis et des autres flux de capitaux à long terme et à court terme (établis d’après la balance des paiements) assurés par les investisseurs étrangers”.*

#### ★ Investissement étranger de portefeuille (IEP)

*”la somme des acquisitions en toute sorte de titres (actions et obligations), effectuées par les investisseurs étrangers. C’est la somme des fonds-pays, des certificats de dépôt*

---

6. OCDE (Mai 1995), Ibid, p.8-9.

7. FMI/OCDE (2002), glossary of foreign direct investment terms and definitions. Disponible aussi dans : Banque Mondiale (1998), global development finance.

(nationaux, régionaux ou mondiaux) ou d'autres titres semblables (tels que les ADR<sup>8</sup>, bons, effets commerciaux et autres titres commerciaux) et des parts du capital (actions ou autres) acquis par les investisseurs étrangers”.

Selon le FMI, l'investissement direct étranger est tout investissement net effectué en vue d'acquérir un intérêt durable (10 % ou plus des actions donnant droit de vote) dans une entreprise exploitée dans un pays autre que celui de l'investisseur (critère de la résidence). Le flux d'investissements directs étrangers est calculé, selon la définition du FMI, en faisant la somme du capital en actions propres, du réinvestissement des revenus, de tout autre capital à long ou à court terme. Le solde peut-être négatif pour certains pays<sup>9</sup>.

- Capitaux en actions propres : Ils comportent des capitaux propres dans les branches, toutes les parts dans les filiales et des associés (excepté les parts non participantes qui sont traitées comme titres de créance et sont incluses sous d'autres capitaux d'investissement direct) et d'autres apports en capital tels que des fournitures des machines, etc.
- Bénéfices réinvestis : Ils comportent la part des bénéfices non distribués de l'investisseur direct, comme les dividendes des filiales ou des associés et les bénéfices des branches non remis à l'investisseur direct, mais maintenus dans le but de les réinvestir.
- D'autres capitaux d'investissement direct : ils couvrent les emprunts et les prêts à courts ou à long terme des fonds, y compris des titres de créance et des crédits commerciaux entre les entreprises et les investisseurs directs et entre investissement direct et deux entreprises d'investissement direct qui partagent le même investisseur direct.

L'investissement direct étranger peut être exprimé par la relation (1.1) :

$$\boxed{\text{Investissement direct} = \text{capitaux en actions propres} + \text{bénéfices réinvestis} + \text{l'autre capital}} \quad (1.1)$$

8. ADR : American Depository Receipt.

9. Activités économiques et durabilité : l'investissement direct étranger, éd. Plan Bleu-Centre d'Activités Régionales, Sophia-Antipolis-Nice, France.

## 1.1.4 Les contributions de l'IDE au développement

### 1.1.4.1 Sur le commerce international

#### a -) Les IDE comme substituts aux échanges

Robert Mundell (1957) est l'un des premiers à avoir étudié les investissements internationaux dans le cadre de la théorie de l'échange international. Son analyse reste dans la logique du modèle de Heckscher et Ohlin-Samuelson d'échanges liés aux différences d'abondances relatives des facteurs.

Si les pays échangent des produits, c'est parce que, initialement, les facteurs de production sont immobiles. A l'inverse, si les facteurs sont mobiles internationalement (en particulier le capital) et le commerce des produits fortement limité (sinon empêché) par des obstacles tarifaires ou par des coûts de transport élevés (conditions de l'IDE horizontal), les IDE apparaissent comme des substituts au commerce de marchandises.

La rémunération du capital étant plus élevée dans le pays qui est le moins bien doté en capital, il s'opère un mouvement de capitaux du pays qui en détient relativement le plus vers celui où il est rare. Ce dernier va alors produire davantage de biens intensifs en capital, biens qu'il importait auparavant. Les IDE se substituent ainsi aux importations et les dotations relatives en facteurs de production se rapprochent les unes des autres. Avec ce transfert de capital, les avantages comparatifs peuvent être amenés à disparaître, entraînant l'arrêt du commerce. L'IDE horizontal est alors destructeur du commerce international.

#### b -) La complémentarité entre IDE et échanges

Kojima (1978) prend appui sur les IDE japonais dans les pays en développement pour souligner l'aspect complémentaire entre IDE et commerce international de marchandises, en introduisant une différence de technologie entre les pays.

L'argument de Kojima peut se résumer de la façon suivante : il considère deux pays, un pays développé, abondant en capital et ayant un avantage comparatif dans la production de machines, et un pays en développement, intensif en travail et ayant un avantage comparatif dans la production de textile. Compte tenu d'une faible demande internationale de textile, le prix international du textile se trouve être égal à celui qui prévaut dans le pays en développement : ce dernier n'a donc aucun intérêt à exporter et il n'y a pas de commerce international.

Cependant, le capital et la technologie étant spécifiques à chaque secteur, les firmes du textile dans le pays développé auront un avantage à se délocaliser dans le pays en développement où la main d'oeuvre est moins chère. Le transfert du capital et de la technologie améliore alors la productivité de l'industrie textile dans le pays en développement, abaisse ses coûts de production qui deviennent inférieurs au prix international. Le pays en développement a alors intérêt à exporter du textile et à importer des machines. L'IDE est ainsi créateur d'échange.

Plus généralement, il apparaît que, dans le cas des IDE verticaux où les firmes multinationales répartissent leurs activités entre les pays en fonction des différents avantages comparatifs, IDE et commerce international peuvent être complémentaires, notamment en accroissant les échanges intra-firmes.

#### **1.1.4.2 Sur la croissance et l'emploi**

##### **a -) Du pays d'accueil des IDE**

Au-delà de son impulsion macro-économique initiale sur le stock de capital, l'IDE influence positivement la croissance du pays d'accueil en améliorant la productivité totale des facteurs, grâce au transfert de technologie accompagnant l'IDE. Romer (1993), souligne que l'IDE entrant peut faciliter les transferts de technologie et de savoir-faire en gestion dans le pays d'accueil, non seulement dans les filiales investies, mais aussi dans l'ensemble des entreprises du pays d'accueil par des phénomènes de diffusion. L'IDE entrant doit également faciliter l'accès au marché d'exportation et contribuer à une amélioration de la compétitivité des entreprises locales.

Un grand nombre d'études empiriques a tenté de mettre en évidence cet effet positif. Comme le souligne Agenor (2003), elles n'ont guère fourni de résultats concluants sur ces éventuels effets de diffusion. Rodrik (1999), s'interroge sur les politiques mises en place pour attirer les IDE alors même que les résultats concrets de leur impact positif sur la croissance manquent.

Pour qu'un effet positif existe, il semble nécessaire qu'un certain nombre de conditions soit réuni. Ainsi, Borensztein, de Gregorio et Lee (1998) précisent que l'IDE entrant a un effet positif sur la croissance du pays d'accueil à condition que la population de ce dernier ait un niveau d'éducation suffisamment élevé pour pouvoir diffuser les transferts de technologie à l'ensemble de l'économie. Si Blomström, Lipsey et Zejan (1994) ne confirment pas le rôle essentiel de l'éducation, ils mettent en avant que l'IDE entrant n'aura un effet positif sur la croissance que si le pays d'accueil est déjà suffisamment riche. Alfaro et al., (2003) soulignent quant à eux la nécessité de marchés financiers suffisamment développés, tandis que Balasubramanyam, Salisu et Spasford (1996) insistent sur l'ouverture du pays d'accueil aux échanges commerciaux. Étudiant l'impact des IDE sur la croissance économique dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du nord, Sadni Jallab et al., mettent en avant l'importance de la stabilité macroéconomique (mesurée par le taux d'inflation) comme condition à l'existence d'un impact positif des IDE entrants sur la croissance économique du pays d'accueil.

## **b -) Du pays investisseur**

Fontagné et Toubal (2010), distinguent deux effets de l'IDE pour le pays investisseur :

- **Un effet substitution** : si l'IDE réplique l'activité domestique (IDE horizontal), il diminue la croissance et l'emploi dans le pays investisseur. Une baisse des salaires dans le pays investi incitera la firme multinationale à substituer du travail étranger au travail domestique, l'entreprise multinationale élargissant son activité à l'étranger aux dépens de l'activité domestique.
- **Un effet revenu** : permettant de compenser (en totalité ou non) l'impact négatif de l'effet substitution : l'implantation à l'étranger donne accès à de nouveaux marchés

ou à de nouveaux facteurs, et ceci aura tendance à accroître les ventes de la firme multinationale, y compris des unités localisées dans le pays de la maison-mère.

Aux effets quantitatifs constatés sur la croissance et l'emploi, l'IDE sortant est également supposé favoriser un accroissement du niveau de qualification des postes de travail dans le pays investisseur. L'IDE sortant est enfin susceptible d'accroître la volatilité de l'emploi dans les entreprises s'étant implantées à l'étranger. Les firmes multinationales peuvent en effet arbitrer entre leurs différentes implantations (locales et à l'étranger) et faire évoluer (plus facilement que les entreprises ne s'étant pas internationalisées) leurs effectifs employés localement pour s'adapter aux chocs conjoncturels.

De nombreuses études empiriques ont mis en évidence l'existence d'un effet substitution : Harrison et McMillan (2009) estiment qu'une baisse de 0,1 % des salaires dans les pays à bas coûts réduit l'emploi de 1 % dans la maison-mère aux États-Unis. Becker et al., (2005) évaluent que l'impact d'une baisse de 1 % des salaires en Europe de l'Ouest détruit 2600 emplois en Allemagne et crée 5000 emplois en Europe de l'Ouest, au sein des filiales des multinationales allemandes. L'impact semble plus faible pour les pays à bas salaires : ainsi, la réduction de 1 % des salaires en Europe de l'Est détruit 950 emplois en Allemagne. Une réduction similaire des salaires dans les autres pays en développement ne détruit que 170 emplois en Allemagne.

Exploitant un panel d'entreprises françaises sur la période 1994-2000, G. Barba Navaretti et al. (2006) montrent que les entreprises ayant effectué des IDE sortants enregistrent de meilleures performances en termes d'emploi en France que pour les entreprises ne s'étant pas multinationalisées, à condition que l'implantation ne se soit pas faite dans un pays à bas salaires ; dans ce dernier cas en effet, l'effet de substitution annule l'effet revenu. Toujours pour les entreprises françaises, Hijzen et al., (2009) arrivent à la conclusion selon laquelle l'effet revenu l'emporte sur l'effet substitution dès que l'IDE sortant renforce les avantages compétitifs initiaux : les deux effets se compensent dans le cas où l'IDE est réalisé vers des pays à bas salaires par des entreprises françaises appartenant à des secteurs peu ou pas compétitifs.

### 1.1.4.3 Sur les conditions de travail dans les pays d'accueil

Une partie des IDE ayant pour objet de tirer parti de l'existence de bas salaires ou de conditions de travail moins favorables aux salariés dans certains pays étrangers, les firmes multinationales sont parfois accusées de concurrence déloyale. On leur reproche également de fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans les pays en développement où les autorités ne font pas véritablement respecter ces droits. Certains pays, désireux d'attirer le plus possible d'IDE, sont parfois accusés de recourir au dumping social. Dans le même temps, les IDE peuvent exercer des effets à la fois sur les salaires du pays d'accueil et sur les conditions de travail non salariales. Dans chaque cas, on peut distinguer des effets directs (s'exerçant dans les filiales détenues par des investisseurs étrangers) et des effets indirects (qui touchent les salariés des entreprises locales).

#### • Impact sur les salaires

##### 1– *Effets directs*

Pendant plusieurs années, des études ont semblé montrer que les filiales appartenant à des groupes étrangers versaient des salaires plus élevés à leurs employés que leurs homologues locales, en particulier dans les pays en développement. Ainsi, dans une étude consacrée au Mexique, aux États-Unis et au Venezuela, Aitken et al., (1996) mettent en évidence que le salaire moyen dans les entreprises étrangères tend à être supérieur d'environ 30 % à celui des entreprises locales. La limite de cette étude consiste cependant à comparer des salaires d'employés qui peuvent appartenir à des catégories différentes. Ainsi, si les filiales étrangères emploient moins d'ouvriers (traditionnellement moins bien payés que les autres catégories de travailleurs) que les filiales locales, il est normal de constater des salaires moyens plus élevés chez les premières. Lipsey et Sjöholm (2004) ont essayé de neutraliser l'écart salarial relatif à la différence de composition de la main d'oeuvre. Ils constatent que dans les filiales de groupes étrangers, les salaires moyens ne sont plus supérieurs que de 12 % pour les ouvriers et de 20 % pour les autres catégories de travailleurs. Des résultats similaires ont été présentés pour cinq pays d'Afrique subsaharienne par Morrissey et Te Velde (2003). Cet écart entre salaire moyen dans les filiales



de groupes étrangers et entreprises locales semble cependant amoindri lorsque la filiale est le résultat d'une fusion-acquisition (l'entreprise faisant partie d'un groupe étranger à la suite d'un rachat et non à la suite de la création d'une société entièrement nouvelle), ce phénomène étant plus particulièrement marqué dans les pays développés. Un dernier élément à prendre en compte dans ce type de comparaison consiste à neutraliser la potentielle amélioration des qualifications des travailleurs (quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent) que peut entraîner l'appartenance à un groupe étranger, amélioration qui se traduirait par une surestimation de l'écart des salaires qui doit être mesuré à qualification équivalente. De fait, il semblerait que, si on compare des salaires individuels de personnes ayant un même niveau de qualification, les fusions-acquisitions dans les pays développés ont au mieux un effet faiblement positif sur le salaire individuel, voire un effet négatif. Andrews et al., (2007) pour l'Allemagne, Malchow-Moller et al., (2007), pour le Danemark ou Balsvik (2006), pour la Norvège, calculent que l'écart de salaire entre les employés de filiales de groupes étrangers et ceux d'entreprises locales est compris entre 1 % et 3 %. Martins (2004) et Heyman et al., (2007) mettent en évidence des écarts négatifs de salaires dans les filiales de groupes étrangers au Portugal et en Suède respectivement.

Dans une étude consacrée à l'impact social de l'IDE dans les pays d'accueil, l'OCDE (2008), a analysé les effets des prises de contrôle étrangères sur les salaires moyens pour deux économies émergentes (Brésil et Indonésie) et trois pays de l'OCDE (Allemagne, Portugal et Royaume-Uni). Il apparaît que les acquisitions par l'étranger d'entreprises locales permettent d'augmenter les salaires moyens dans les entreprises concernées, l'augmentation étant plus marquée les économies émergentes (11 % au Brésil, 19 % en Indonésie) que dans les pays développés (où il est compris entre 3 % et 8 %). Les résultats obtenus au niveau des salaires individuels à la suite de fusions-acquisitions montrent en outre que l'effet positif des IDE consiste davantage à offrir de meilleures possibilités d'emploi aux nouveaux recrutés qu'à offrir un meilleur salaire aux travailleurs restant en place dans des entreprises qui changent de propriétaire. Enfin, les entrées d'IDE sont susceptibles d'aggraver les inégalités de rémunération dans le pays d'accueil (notamment lorsqu'il s'agit d'un pays en développement), en poussant à la hausse les salaires relatifs des travailleurs qualifiés.

## 2– *Effets indirects*

Les effets indirects des IDE sur les salaires consistent en la répercussion des IDE sur les conditions salariales des entreprises locales, qui ne sont pas détenues par des actionnaires étrangers. Ils empruntent deux canaux de transmission différents :

- Le premier est lié à la diffusion des progrès de productivité introduits par les multinationales vers les entreprises locales. En effet, selon Görg et Greenaway (2004) :
  - les entreprises locales peuvent décider d'améliorer leur productivité en appliquant les processus de production et les méthodes de gestion des filiales étrangères,
  - les travailleurs qui passent d'une filiale de groupe étranger vers une entreprise locale peuvent faire bénéficier leur nouvel employeur de leur expérience accumulée dans la filiale de la multinationale étrangère,
  - les filiales étrangères peuvent demander à leurs fournisseurs locaux d'adopter leurs pratiques en termes de production ou de gestion (respect de normes de qualité par exemple),
  - l'intensification de la concurrence consécutive à l'arrivée des filiales de groupes étrangers peut contraindre les entreprises locales à s'adapter le plus possible aux méthodes de production introduites par les multinationales.
- Le second tient aux effets de l'arrivée de filiales étrangères sur le marché du travail local :
  - en premier lieu, les filiales de groupes étrangers vont mécaniquement augmenter la demande de travail, ce qui devrait exercer une pression à la hausse des salaires locaux,
  - en outre, si les filiales de groupes étrangers paient des salaires plus élevés que les entreprises locales, les travailleurs locaux vont préférer travailler dans filiales de multinationales, ce qui tendra à réduire l'offre de travail à l'attention des entreprises locales qui se verront contraintes de relever leurs salaires afin de rester attractives.

Les études empiriques fournissent des résultats contrastés : si Aitken et al., (1996), ne mettent pas évidence de retombées salariales positives de l'IDE sur les entreprises locales au Mexique et au Venezuela, il n'en est pas de même pour Driffield et Girma (2003),

pour le Royaume-Uni ou Poole pour le Brésil. Selon l'étude de l'OCDE (2008) menée sur l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Portugal, le Brésil et l'Indonésie, il semble bien qu'il existe un effet indirect positif des IDE sur les salaires des entreprises locales, mais cet effet est d'une ampleur beaucoup plus limitée que l'effet direct sur les salaires dans les filiales des multinationales.

#### 1.1.4.4 Sur l'environnement

Hübler et Keller (2010), établissent que les effets des IDE sur la consommation d'énergie et la pollution peuvent être décomposés en 3 éléments :

- un Effet d'échelle : dans la mesure où les IDE tendent à augmenter l'activité économique, la consommation d'énergie et la pollution qui lui sont liées tendent également à s'élever,
- un effet de composition : les IDE auront un effet différent selon que les secteurs vers lesquels ils s'orientent sont plus ou moins polluants ou consommateurs d'énergie,
- un effet technologique : les filiales créées par les IDE peuvent être plus ou moins polluantes ou consommatrices d'énergie que les entreprises locales du pays d'accueil des IDE.

Les aspects les plus importants et les plus controversés des effets des IDE sur l'environnement sont relatifs à l'effet technologique. Deux théories s'affrontent en effet :

##### a) Les IDE comme vecteurs de diffusion de technologies plus propres

Les IDE peuvent permettre une diffusion efficace et plus rapide de technologies propres permettant ainsi une meilleure protection de l'environnement. L'OCDE (2002), met en avant que les technologies qui sont transférées par les IDE sont généralement plus modernes et " plus propres " du point de vue environnemental, que celles qui sont localement disponibles. Gallagher et Zarsky (2007), soutiennent que les IDE sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'environnement du pays d'accueil pour 3 raisons. Ils permettent :

- un transfert de technologies plus propres (moins polluantes ou plus économes en ressources) comparées à celles disponibles initialement dans le pays d'accueil,

- un bond technologique permettant au pays d'accueil d'accéder immédiatement aux technologies les plus propres,
- une diffusion de ces technologies plus propres aux entreprises locales, que ces dernières soient des fournisseurs, des concurrents ou des clients des filiales créées par l'IDE.

Tous ces effets positifs sont possibles parce que :

- les firmes multinationales sont généralement plus avancées et dynamiques sur le plan technologique que les entreprises locales,
- les firmes multinationales sont soumises à des normes environnementales plus strictes dans leur pays d'origine, en raison de la législation et de la pression des consommateurs ou d'organisations non gouvernementales,
- les firmes multinationales ont tendance à homogénéiser les normes environnementales pour l'ensemble de leurs processus productifs, où qu'ils soient localisés. Zarsky et Gallagher (2008), mettent en avant qu'il serait en effet coûteux pour les multinationales de gérer des processus de production répondant à des normes environnementales différentes selon les pays.

Des études empiriques semblent avoir mis en évidence cet effet positif des IDE sur l'environnement en Chine, ou dans différents pays du Sud dans le secteur de l'extraction minière. Cet effet technologique est positif pour l'environnement local, surtout s'il s'accompagne de transferts durables de savoir-faire.

## **1.2 Actualité et importance du phénomène de l'investissement direct étranger**

### **1.2.1 L'importance du phénomène de l'IDE**

Cette partie porte sur l'actualité et l'importance du phénomène, ainsi que sur les tendances récentes et perspectives de l'IDE. L'investissement à l'étranger a connu une très forte expansion ces dernières décennies et constitue un des principaux moteurs de la mon-

dialisation des économies. Il est désormais l'élément moteur de l'internationalisation des économies et des entreprises. L'une des mesures pertinentes de l'importance de l'activité des firmes multinationales est fournie par le rapport de l'IDE à l'investissement domestique. Il est de 5,5 % au niveau mondial<sup>10</sup>. Selon l'OMCL, l'investissement direct étranger représente le mécanisme le plus efficace pour diffuser le savoir-faire et le capital productif dans le monde et pour créer de la richesse.

Ce mécanisme permet de libérer une grande partie du potentiel de production inexploité, des pays en voie de développement et des économies en transition tout en ouvrant de nouveaux débouchés pour les produits et services des pays industrialisés<sup>11</sup>.

Selon le Fond Monétaire International (FMI), les investissements directs étrangers sont d'une importance capitale pour les pays en voie de développement. Ils représentent des apports de capitaux qui se substituent à l'endettement extérieur et traduisent la confiance des investisseurs étrangers dans l'économie hôte en favorisant l'ouverture du pays à l'économie mondiale<sup>12</sup>.

D'après Export Development Canada (EDC), la libéralisation du commerce international, par les accords multilatéraux et régionaux, facilite la spécialisation internationale de la production, par l'introduction d'intrants d'origines étrangères de plus en plus diversifiées et dynamiques. Les économistes d'EDC parlent actuellement de la chaîne d'approvisionnement mondiale de production. Selon ce concept, les produits que les consommateurs utilisent aujourd'hui sont le résultat d'investissements et de production dans plusieurs pays, et seul le pays de l'assemblage final est indiqué sur l'emballage<sup>13</sup>.

Il est à noter que l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA), entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, a joué un rôle important dans le processus de mondialisation. Cet accord a encouragé les Etats-Unis à libéraliser d'avantage son commerce

---

10. Fontagné & Pajot, (1999), Investissement direct à l'étranger et échanges extérieurs : un impact plus fort aux Etats-Unis qu'en France, in *Economie et Statistique*, no 326-327, France, pp. 71-95.

11. <http://www.wto.org>

12. <http://www.imf.org>

13. EDC est une institution financière canadienne spécialisée dans le financement du commerce extérieur canadien, les assurances de crédit à l'exportation, l'information économique et financière et d'autres services financiers. EDC dépend du ministère canadien du commerce extérieur.

extérieur créant ainsi, un effet catalyseur (effet boule de neige) sur d'autres pays et régions du monde.

Ceci a permis une libéralisation accrue du commerce multilatéral, par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, et a motivé beaucoup de pays à adopter des politiques plus ouvertes à l'égard des produits et des flux de capitaux étrangers.

Le rôle donné aux investissements directs étrangers (IDE) sur la croissance économique des pays en développement (PED) a fortement évolué dans la littérature économique. Dans les années soixante-dix, les IDE étaient souvent considérés comme préjudiciables pour le bien-être et le développement de ces pays. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, il est reconnu que les firmes multinationales peuvent avoir une complémentarité forte avec les industries locales et peuvent favoriser la croissance des PED.

### 1.2.2 Définition des firmes multinationales (FMN)

Il n'est pas évident de donner une notion précise et indiscutable de ces firmes. Cependant, il s'agit, dans les termes les plus simples, "*d'une entreprise qui possède plus d'une unité de production dans plus d'un pays, cette unité est appelée filiale*<sup>14</sup>" généralement dans le secteur manufacturier (mais le secteur bancaire et celui des services ont progressivement suivi le mouvement de délocalisation de leur clients). Cette définition retient deux critères essentiels, à savoir :

1. L'extension des activités de production de l'entreprise à de nombreux pays autres que le pays d'origine.
2. Le contrôle de l'unité de production à l'étranger.

Les FMN sont également appelées des sociétés multinationales (SMN) ou transnationales (STN). Selon le bureau international du travail, une FMN est une entreprise de plus de 500 millions de dollars de chiffre d'affaires, présente, via ses filiales, dans au moins six pays et qui réalise plus de 25% de chiffre d'affaires hors du pays où se trouve son siège social.

---

14. J.I.Mucchielli, "Multinationales et Mondialisation", Ed du Seuil, France, 1998, p. 18.

Selon un rapport publié en 2008 par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la production de biens et de services par les quelque 79.000 STN et leurs 790.000 filiales étrangères continue d'augmenter et le stock de leur IDE a dépassé 15.000 milliards de dollars en 2007. La CNUCED estime le chiffre d'affaires total des STN à 31.000 milliards de dollars- en hausse de 21% par rapport à 2006. La valeur ajoutée (produit brut) des filiales étrangères dans le monde a été estimée à 11% du PIB mondial en 2007, et le nombre de leurs salariés a augmenté pour atteindre 82 millions d'environ.

Les secteurs d'activité des STN se diversifient. Les sociétés des secteurs manufacturier et pétrolier, telles que General Electric, British Petroleum, Shell, Toyota et Ford Motor, restent en tête du classement des 25 premières STN non financières du monde établi par la CNUCED. Néanmoins, les STN présentes dans le secteur des services, y compris dans les infrastructures, sont de plus en plus nombreuses depuis une dizaine d'années, 20 d'entre elles figuraient dans les 100 premières STN en 2006 contre 7 seulement en 1997.

## 1.3 Types d'IDE

L'IDE peut être classifié de point de vue du pays de source (investisseur) et de point de vue du pays d'accueil.

### 1.3.1 L'IDE du point de vue de pays de source (investisseur)

De point de vue de l'investisseur, Caves (1971) distingue l'IDE horizontal, vertical, et de conglomérat<sup>15</sup>.

#### 1. L'IDE horizontal (IDE à la recherche de marchés)

il s'agit des IDE dont l'objectif est de produire des biens pour le compte du marché local d'implantation. Ce sont des implantations à l'étranger qui reproduisent le processus de production de la maison mère. En général, ce type d'investissement

---

15. Traduit de la thèse doctorat en sciences économiques, Annie Zaven TORTIAN, international investment agreements and their impact on foreign direct investment : evidence from four emerging central european countries, p.26, 2007.

s'effectue dans des pays d'implantation ayant un niveau de développement équivalent au pays d'origine. Le choix du pays d'accueil de l'IDE horizontal est lié à la taille du marché d'implantation, aux conditions d'accès des entreprises étrangères (barrières tarifaires), au coût de transport,...etc.

Le but de ce type d'investissements directs est de pénétrer les marchés étrangers par le déplacement de la totalité du processus de production qui se substitue ainsi aux exportations. Dans ce cas de figure, il existe une relation de substitution entre l'IDE et le commerce international. L'IDE horizontal concerne généralement les pays développés où la spécialisation est de nature intra branche.

## 2. L'IDE vertical (IDE à la recherche d'efficacité)

il s'agit des IDE qui répondent à l'objectif de minimisation des coûts de production, par l'implantation de filiales spécialisée dans un maillon de la chaîne de valeur, dans plusieurs pays selon leurs dotations factorielles. Le choix du pays d'accueil de l'IDE vertical est guidé par le critère de rentabilité de l'investissement (productivité espérée et coûts anticipés). L'intégration verticale des filiales permet une plus grande efficacité du processus de production par l'exploitation des avantages compétitifs de chaque site. Cependant, des coûts commerciaux élevés (coût de transport, distance géographique, barrières tarifaires,...etc.) désavantagent l'IDE vertical dans la mesure où ils alourdissent le coût de l'échange de composants entre les filiales intégrées verticalement. Des IDE de type vertical apparaissent généralement entre pays différents en taille et en dotations factorielles, ils s'intègrent dans une logique de division internationale de la chaîne de production. Les entreprises multinationales répartissent les maillons de cette chaîne en fonction des avantages comparatifs des pays, les maillons les plus intensifs en travail sont localisés dans les pays où le coût de la main d'œuvre est peu élevé. Le développement des IDE verticaux génère plus de flux commerciaux, il y a donc une relation de complémentarité entre l'IDE vertical et le commerce international.

## 3. Conglomérat IDE

Ce type d'IDE comprend à la fois l'IDE horizontal et vertical.



### 1.3.2 L'IDE du point de vue de pays d'accueil

Du point de vue du pays d'accueil, l'IDE peut être classifié dans :

#### 1. Les IDE comme substituts aux échanges

Ce type implique la production de marchandises importées antérieurement par le pays hôte.

#### 2. L'IDE qui augmente les exportations

Ce type est motivé par le désir de chercher de nouvelles sources des entrées, telles que les matières premières et les produits intermédiaires. Ce genre d'IDE augmente les exportations dans le sens que le pays d'accueil augmentera ses exportations des matières premières et des produits intermédiaires de pays d'investissement et à d'autres pays.

## 1.4 L'IDE et la mondialisation

L'entrée d'investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement est généralement considérée comme favorable : source de financement plus stable que les investissements de portefeuille, apports de technologie, producteurs d'effets d'apprentissage, ils constituent une alternative à l'aide publique au développement (APD). Or, les structures des économies d'accueil sont loin d'être toutes semblables. Peut-on attendre le même impact dans tous les pays en développement. Dans les pays les moins avancés (PMA) comme dans les pays émergents.

L'IDE a été l'un des éléments distinctifs de l'économie mondiale et de la mondialisation en cours des deux dernières décennies du 20ème siècle (Bordo, Taylor et Williamson, 2003). Plusieurs entreprises, et dans plusieurs industries et de pays, que jamais auparavant ont étendu à l'étranger par l'investissement direct. Au niveau micro-économique, des changements profonds d'organisation ont eu lieu en raison du commerce électronique et de la nouvelle technologie, qui ont transformé la chaîne de valeur de beaucoup d'industries, (OCDE, 2001c).

L'IDE et la mondialisation ont tendance à se renforcer mutuellement. Bien que la mondialisation a entraîné une augmentation des flux d'IDE vers de nombreux pays émergents, les avantages de l'IDE et l'opportunité de recevoir une plus grande part des flux mondiaux d'IDE a entre autres motivé un certain nombre de pays pour entreprendre davantage de libéralisation. Les investissements dans certains secteurs qui ont été longtemps fermés à la participation étrangère à beaucoup d'économies naissantes sont maintenant ouverts aux investisseurs étrangers. En même temps, d'autres empêchements au IDE, y compris des restrictions aux formes d'investissement et au niveau de la propriété étrangère, ont été graduellement simplifiés (FMI, 2003b).

L'IDE facilite l'intégration internationale des marchés pour des biens et des services. Par la vente directement aux résidents dans l'économie hôte, les investisseurs étrangers directs peuvent surmonter les barrières naturels ou induits par la politique d'accès au marché et donc se substituer à des échanges. Ceci est appelé "IDE en quête de marchés". En revanche, le soi-disant "IDE en recherche d'actifs" a facilité la division internationale du travail, et donc stimulé l'expansion du commerce.

D'autre part, "l'IDE à la recherche d'actifs" a été attiré par les nouvelles opportunités créées dans certaines régions par rapport à d'autres, comme la région de l'Europe centrale relativement à d'autres régions. En outre, "les actifs stratégiques" comme les actifs technologiques et d'innovation, par exemple des marques -sont devenus des déterminants importants dans la décision d'implantation des entreprises multinationales (CNUCED, 1998a).

En plus de générer des effets multiplicateurs relativement importants pour l'économie, l'IDE facilite typiquement le transfert de la technologie et favorise l'emploi et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise (OCDE, 2001c). Par exemple, l'IDE dans le secteur financier est généralement crédité d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière et la qualité de la supervision par l'importation des normes prudentielles plus élevées (FMI, 2003b). En plus qu'accroître l'intégration des marchés financiers, l'IDE peut servir de source de stabilité en période de pressions émergentes dans la balance de paiements (CEE/ONU, 2000a). C'est, par rapport à d'autres formes de flux de capitaux privés -par exemple les flux de portefeuille et de dettes - les flux des IDE paraissent plus stables, parce

que le long horizon temporel d'IDE permet aux investisseurs d'éviter des bouleversements économiques à court terme. En outre, contrairement au capital de la dette, l'IDE implique un élément de partage de risque entre les investisseurs et le pays d'accueil puisque le taux de rendement est imprévu.

## 1.5 Tendances des flux d'IDE mondiaux

Après quatre années consécutives d'augmentation, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de **30%** pour s'élever à **1 833<sup>16</sup> milliards** de dollars en **2007**, dépassant ainsi largement le record historique atteint en 2000. Malgré la crise financière et la crise du crédit qui sévissent depuis le deuxième semestre de **2007**, les entrées d'IDE ont continué de progresser dans les trois grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants (CEI) (voir le tableau 1.1). Cette hausse s'explique dans une large mesure par la croissance économique relativement élevée et les bons résultats des sociétés enregistrés dans de nombreuses parties du monde. Les bénéfices réinvestis ont représenté 30 % environ des entrées totales d'IED en raison de la hausse des profits des filiales étrangères, surtout dans les pays en développement. Le montant record des IDE en dollars était aussi dû, dans une certaine mesure, à la forte dépréciation du dollar par rapport aux autres monnaies importantes.

Toutefois, même mesuré en monnaie locale, le taux de croissance moyen des flux mondiaux d'IDE s'établissait à 23% en 2007. Les entrées d'IDE dans les pays développés ont atteint 1 248 milliards de dollars. Les États-Unis sont restés le premier pays destinataire, suivis du Royaume-Uni, de la France, du Canada et des Pays-Bas. L'Union européenne (UE) était la première région d'accueil, attirant près des deux tiers du total des entrées d'IDE dans les pays développés.

Les entrées d'IED dans les pays en développement ont atteint un montant record (500 milliards de dollars) en hausse de 21 % par rapport à 2006.

---

16. CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, Nations Unies.

Les pays les moins avancés (PMA) ont attiré 13 milliards de dollars d'IED en 2007, atteignant aussi un montant record. Parallèlement, les pays en développement ont continué à jouer un rôle de plus en plus important en tant que sources de l'IED : les sorties ont atteint un nouveau sommet à 253 milliards de dollars en raison principalement de l'expansion à l'étranger des STN asiatiques. Les entrées d'IED dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI ont aussi bondi de 50 % pour s'élever à 86 milliards de dollars en 2007. La région a ainsi enregistré sept années de croissance ininterrompue. Les sorties d'IED des pays de cette région ont aussi fortement augmenté, atteignant 51 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'en 2006. Parmi les pays en développement et les pays en transition, les trois premiers pays d'accueil de l'IDE étaient la Chine, Hong Kong (Chine) et la Fédération de Russie. Les tableaux (Tab.1.1 et Tab.1.2) suivants donnent un aperçu des flux d'investissements directs étrangers vers les groupes de pays, pour la période **1995-2007** :

TABLE 1.1 – Répartition régionale des entrées d'IDE (En milliards de dollars et en pourcentage)

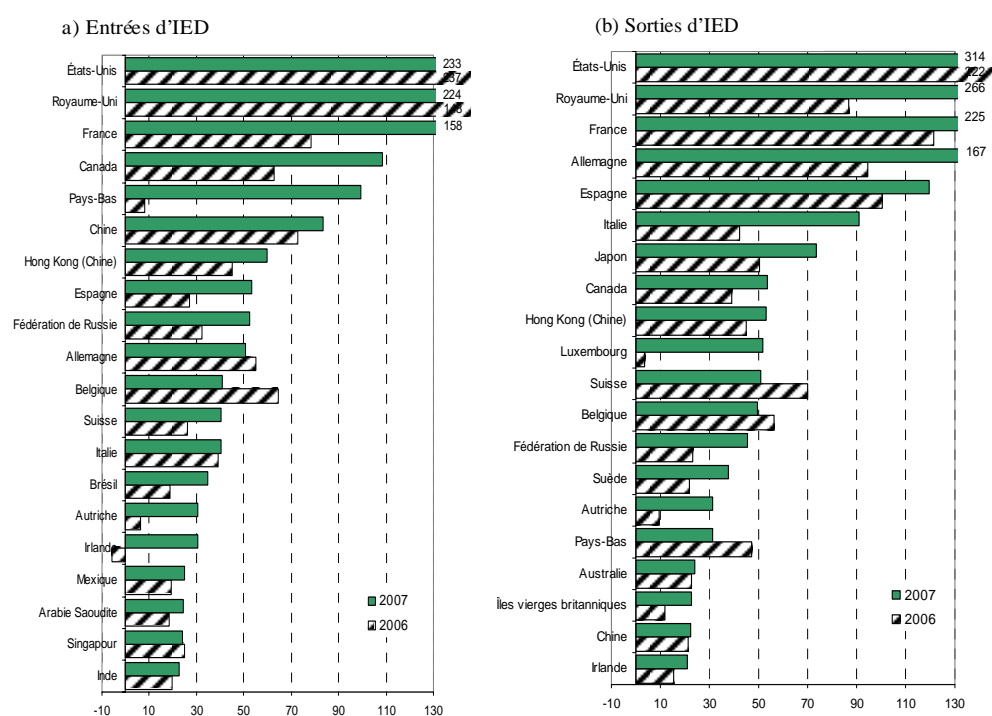
Région/pays	1995-2000 (Moy Ann)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Pays développés</b>	539.3	442.9	361.1	403.7	611.3	940.9	1247.6
- <b>Europe</b>	327.9	316.6	279.8	218.7	505.5	599.3	848.5
Union européenne	314.6	309.4	259.4	214.3	498.4	562.4	804.3
- <b>Japon</b>	4.6	9.2	6.3	7.8	2.8	- 6.5	22.5
- <b>Etats-Unis</b>	169.7	74.5	53.1	135.8	104.8	236.7	232.8
- Autres pays développés	37.1	42.6	21.8	41.3	-1.7	111.3	143.7
<b>Pays en développement</b>	188.3	171.0	180.1	283.6	316.4	413.0	499.7
- Afrique	9.0	14.6	18.7	18.0	29.5	45.8	53.0
- Amérique latine et Caraïbe	72.9	57.8	45.9	94.4	76.4	92.9	126.3
- Asie et Océanie	106.4	98.6	115.5	171.2	210.6	274.3	320.5
*Asie	105.9	98.5	115.1	170.3	210.0	272.9	319.3
Asie occidentale	3.3	5.5	12.0	20.6	42.6	64.0	71.5
Asie de l'Est	70.7	67.7	72.7	106.3	116.2	131.9	156.7
Chine	41.8	52.7	53.5	60.6	72.4	72.7	83.5
Asie du Sud	3.9	7.1	5.9	8.1	12.1	25.8	30.6
Asie de Sud-est	28.0	18.1	24.6	35.2	39.1	51.2	60.5
*Océanie	0.5	0.1	0.4	0.9	0.5	1.4	1.2
<b>Europe du Sud-est et CEI<sup>1</sup> (pays en transition)</b>	7.3	11.3	19.9	30.4	31.0	57.2	85.9
- Europe du Sud-Est	1.2	2.2	4.1	3.5	4.8	10.0	11.9
- CEI	6.1	9.1	15.8	26.9	26.1	47.2	74.0
<b>Monde</b>	734.9	625.2	561.1	717.7	958.7	1411	1833.1
Part en (%) des flux mondiaux							
<b>Pays développés</b>	73.4	70.8	64.4	56.2	63.8	66.7	68.1
<b>Pays en développement</b>	25.6	27.4	32.1	39.5	33.0	29.3	27.3
<b>Europe du Sud-Est et CEI (pays en transition)</b>	1.0	1.8	3.5	4.2	3.2	4.1	4.7

Source : CNUCED (2008), rapport sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, Nations Unies New York et Genève, 2000. Voir aussi : <http://www.unctad.org>

TABLE 1.2 – Répartition régionale des sorties d'IDE (En milliards de dollars et en pourcentage)

Région/pays	1995-2000 (Moy Ann)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Pays développés</b>	631.0	483.2	507.0	786.0	748.9	1087.2	1692.1
- <b>Europe</b>	450.9	279.9	307.1	402.2	689.8	736.9	1216.5
Union européenne	421.6	265.6	285.2	368.0	609.3	640.5	1242.2
- <b>Japon</b>	25.1	32.3	28.8	31.0	45.8	50.3	73.5
- <b>Etats-Unis</b>	125.9	134.9	129.4	294.9	15.4	221.7	313.8
- <b>Autres pays développés</b>	29.2	36.0	41.8	58.0	-2.1	78.4	88.3
<b>Pays en développement</b>	74.4	49.6	45.0	120.0	117.6	212.3	253.1
- Afrique	2.4	0.3	1.2	2.0	2.3	7.8	6.1
- Amérique latine et Caraïbe	21.1	12.1	21.3	28.0	35.8	63.3	52.3
- Asie et Océanie	51.0	37.3	22.5	89.9	79.5	141.1	194.8
*Asie	51.0	37.2	22.5	89.9	79.4	141.1	194.7
Asie occidentale	0.9	3.2	-1.9	7.7	12.3	23.2	44.2
Asie de l'Est	39.6	27.6	17.4	62.9	49.8	82.3	102.9
Chine	2.0	2.5	2.9	5.5	12.3	21.2	22.5
Asie du Sud	0.3	1.8	1.6	2.3	3.5	13.4	14.2
Asie de Sud-Est	10.2	4.7	5.3	17.0	13.8	22.2	33.5
*Océanie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
<b>Europe du Sud-Est et CEI (pays en transition)</b>	2.0	4.6	10.7	14.1	14.3	23.7	51.2
- Europe du Sud-Est	0.1	0.5	0.1	0.4	0.3	0.4	1.4
- CEI	1.9	4.1	10.6	13.8	14.0	23.3	49.9
<b>Monde</b>	707.4	537.4	562.8	920.2	880.8	1323.2	1996.5
Part en (%) des flux mondiaux							
<b>Pays développés</b>	89.2	89.9	90.1	85.4	85.0	82.2	84.8
<b>Pays en développement</b>	10.5	9.2	8.0	13.0	13.3	16.0	12.7
<b>Europe du Sud-Est et CEI (pays en transition)</b>	0.3	0.9	1.9	1.5	1.6	1.8	2.6

Source : CNUCED (2008), rapport sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, Nations Unies New York et Genève, 2000. Voir aussi : <http://www.unctad.org>.



Source : CNUCED, World Investment Report 2008 : Transnational Corporations and the infrastructure Challenge ([www.unctad.org/distatistics](http://www.unctad.org/distatistics)).

<sup>a</sup> Classement établi en fonction de l'ampleur des flux d'IED en 2007.

FIGURE 1.1 – Entrées et sorties d'IED dans les 20 premiers pays ou territoires, 2006, 2007<sup>a</sup> (En milliards de dollars)

## 1.6 Les tendances dans la pratique

La variété des paramètres qui influencent les investissements directs se reflète aussi dans les grandes tendances planétaires. Voici, présentés succinctement, quelques-uns des principaux développements.

### 1.6.1 Forte augmentation des investissements directs

Comme cela a été mentionné plus haut, on est frappé par la forte augmentation - surtout depuis les années nonante - des activités d'investissement direct. Cette progression est, d'une part, liée à la mondialisation des échanges et aux facteurs qui expliquent cette mondialisation, comme l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène économique internationale (États de l'ancien bloc communiste, pays émergents et en développement), l'ouverture des marchés, la création de zones d'intégration régionales ainsi que la croissance générale de l'activité économique et des échanges commerciaux. En vertu de ce qui

précède, il existe un certain parallélisme entre les IDE et l'intensité des relations commerciales, même si parfois la causalité demande à être déterminée. Les stratégies d'expansion et d'internationalisation des entreprises demandent également davantage d'IDE. La hausse des cours boursiers a, en outre, entraîné une forte progression de la valeur des fusions et rachats transfrontaliers d'entreprises. La croissance des investissements directs reflète donc aussi l'évolution des marchés d'actions.

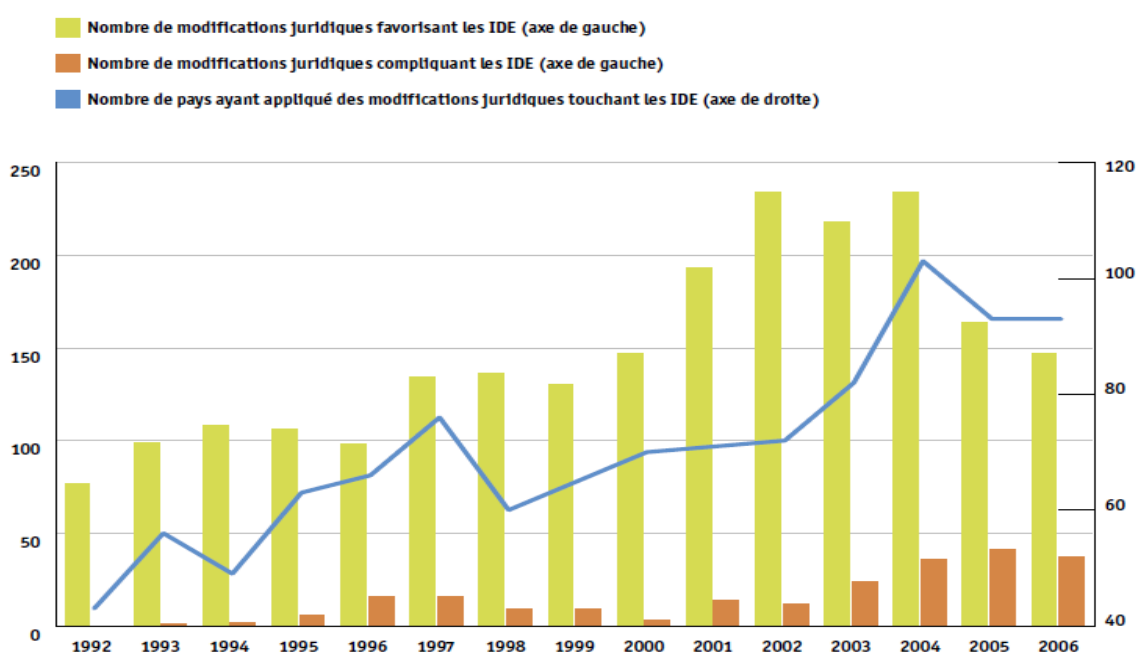
### **1.6.2 Politique d'investissement : entre libéralisation et néoprotectionnisme**

L'importance croissante des investissements directs a aussi éveillé l'intérêt du monde politique pour les questions afférentes. Ces dernières années, la politique des pouvoirs publics en matière d'investissement tendait d'une manière générale vers l'ouverture et la libéralisation. Soucieux d'offrir le meilleur cadre économique possible, de nombreux pays ont ouvert leurs marchés aux investisseurs étrangers ; ils ont également supprimé certaines restrictions touchant la convertibilité et les capitaux, ainsi que des exigences en matière de nationalité des détenteurs de capitaux, des restrictions sectorielles, ou encore des limites supérieures pour les participations étrangères. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution internationale observée en matière juridique.

Cette libéralisation des IDE s'est déroulée sans cadre juridique cohérent au niveau multilatéral. La tentative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de mettre sur pied un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a échoué en 1998. Aujourd'hui, plusieurs organismes multilatéraux s'occupent de questions d'investissement. Ce sont notamment :

⇒ L'OCDE, La Cnuced, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Miga), coiffée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).





Source : CNUCED 2007.

FIGURE 1.2 – Modifications juridiques dans le domaine des investissements directs

D'après les statistiques de la CNUCED, des milliers d'accords ont été conclus dans le monde, surtout dans un cadre régional et bilatéral, en vue de faciliter les investissements directs. De nombreux pays en développement y participent, bien qu'ils soient réticents envers l'élaboration d'une réglementation internationale. Entre 1980 et 2006, un total de 2460 accords bilatéraux de protection des investissements ont été négociés dans le monde. Ils touchent au statut de la nation la plus favorisée, au traitement national ou aux expropriations et indemnisations. De récents accords de libre-échange comportent aussi des clauses sur les investissements. Autre réalité intéressant les entreprises multinationales : 2124 accords évitant la double imposition ont été signés dans le monde entre 1980 et 2006.

Contrastant avec ce mouvement général de libéralisation de la politique d'investissement, on a observé ces derniers temps un certain retour de l'interventionnisme et de la régulation. Ainsi, le Venezuela et la Bolivie ont entrepris de nationaliser des entreprises étrangères dans le secteur des matières premières et dans d'autres branches encore. La Russie a édicté des règles plus restrictives à l'encontre des investisseurs étrangers. L'Allemagne, la France et d'autres pays mettent sur pied des dispositifs de défense contre l'activité croissante des fonds souverains. Les États-Unis ont l'intention de renforcer leur mécanisme de filtrage des investissements étrangers, et cette liste n'est pas exhaustive.

Les nouvelles réglementations visent surtout des secteurs considérés comme stratégiques, tels ceux des matières premières, des infrastructures ou de la technologie. Ce regain d'activité normative a des origines multiples. Il provient d'abord d'un besoin supplémentaire de sécurité né du 11 septembre 2001. S'y ajoutent des craintes diffuses à l'égard de nouveaux investisseurs comme les opérateurs en fonds de couverture, les multinationales d'économies émergentes, les sociétés de capital-investissement (qualifiées parfois de "locustes") ou encore les fonds souverains étrangers.

⇒ La lutte de plus en plus âpre pour le partage des matières premières pourrait aussi jouer un rôle, face à la hausse des prix et au sentiment de plus en plus répandu d'une raréfaction inévitable. D'une manière générale, une partie de ces réflexes de défense s'inspirent aussi d'un "nationalisme économique" qui ne dit pas son nom, comme on l'observe ces derniers temps dans d'autres domaines. Le fait que les réglementations qui en résultent soient très rarement utiles à la compétitivité des entreprises et des économies nationales est le plus souvent brouillé par l'activisme politique.

## 1.7 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons fait un tour d'horizon des définitions proposées par l'OCDE et le FMI, l'importance des IDE par rapport à d'autres flux financiers internationaux car ce type de capital a connu une augmentation depuis les années 1970. Nous avons suivi la définition de référence d'OCDE à l'investissement direct étranger qui met l'accent sur la notion "d'intérêt durable" et une influence "significative" sur la gestion. L'importance des flux des IDE provient des faits suivants : flux moins volatils comparativement aux autres flux et importance du réinvestissement des bénéfices non distribués. Nous avons discuté la relation entre l'IDE et la globalisation. En conclusion, nous avons présenté la tendance et la répartition régionale globale des IDE.

## Chapitre 2

---

# Les théories de l'investissement direct étranger

---

### 2.1 Théorie des investissements directs : des approches diverses

La littérature économique propose de nombreuses explications sur les motifs qui conduisent les firmes à investir à l'étranger. Contrairement aux décisions d'investissements domestiques, les décisions d'investir hors de ses frontières naturelles, dépendent souvent d'un ensemble complexe de considérations stratégiques, financières, économiques, ..., etc.

Le processus de recherche d'opportunités d'investissements à l'étranger est souvent plus long, plus coûteux et plus complexe, que la recherche d'opportunités d'investissements à l'échelle locale. L'entreprise qui investit à l'étranger fait face à des risques supplémentaires qu'elle doit identifier et quantifier. Il s'agit, principalement du risque de change et du risque pays. Elle doit aussi étudier les environnements : économique, politique, financier, monétaire et culturel des pays dans lesquels elle projette de s'implanter. En dépit de toutes ses contraintes, les flux d'investissements directs étrangers connaissent actuellement un accroissement considérable.

De nombreuses théories ont été élaborées pour expliquer les motivations des entreprises qui investissent à l'étranger<sup>1</sup>, elles sont regroupées en trois classes à savoir :

1. Les approches microéconomies ;
2. Les approches macroéconomies ;
3. Les approches empiriques.

En premier lieu, nous présentons les approches microéconomies suivantes :

- ✓ Les approches initiales (l'approche de la **microéconomie financière**) -comme la théorie des mouvements de capitaux- assimilent en gros les investissements directs à des investissements de portefeuille et les expliquent par les différentiels de taux internationaux. C'est-à-dire par la possibilité de tirer un meilleur rendement du capital investi. Celle-ci repose sur l'idée simple qu'un portefeuille diversifié internationalement offre des couples **rendement-risque** plus intéressants qu'un portefeuille diversifié localement.
- ✓ L'approche de **Hymer (1960)** par les imperfections de marché, selon laquelle l'IDE est la réponse optimale de l'entreprise multinationale aux imperfections telles la concurrence imparfaite, la différenciation des produits,... etc.
- ✓ L'approche de **Vernon (1966 et 1979)** par le cycle de vie international du produit. Celle-ci donne une interprétation dynamique des liens entre le commerce international (importations et exportations) et l'IDE.
- ✓ L'approche de **Buckley et Casson (1976)** par l'internalisation des coûts de transaction.
- ✓ L'approche de **Dunning (1979)** par le paradigme **OLI** (Ownership, Location and Internalization specific advantages).
- ✓ L'approche de **Brainard (1993 et 1997)** par l'arbitrage entre les avantages de proximité et les avantages de concentration.

---

1. **Thomas A. Zimmermann**, les investissements directs : évolution actuelle en théorie, pratique et politique, La Vie économique Revue de politique économique 7/8-2008

Ensuite, nous abordons les approches macroéconomiques suivantes :

1. L'approche de **Feldstein et Horioka (1980)** qui traite de la mobilité internationale du capital.
2. L'approche de **Fernandez-Arias et Montiel (1996)**, dans laquelle les auteurs proposent un modèle théorique qui tente d'expliquer le choix de l'entreprise entre produire localement ou à l'étranger.

On terminera par un aperçu des principales conclusions d'un certain nombre de validations empiriques des théories de l'IDE et de l'entreprise multinationale.

### 2.1.1 Les approches microéconomiques

Dans cette partie, nous abordons les approches microéconomiques suivantes : les approches de la microéconomie financière (Markowitz-1956, Sharpe-1964 et Ross-1976), l'approche de Hymer (1960), l'approche de Vernon (1966, 1970) et l'approche de Dunning (1981).

**La microéconomie financière** est une discipline de l'économie qui traite essentiellement de l'évaluation des actifs financiers et des questions d'allocation de richesse des agents économiques. La conceptualisation des pratiques de gestion de portefeuille est due notamment aux travaux de **Markowitz (1952 et 1959)**, **Sharpe (1964)**, **Lintner (1965)**, **Mossin (1973)** et **Ross (1976)**. Ces travaux ont servi de point de départ pour plusieurs extensions introduisant dans l'analyse le risque de change, le risque politique, les coûts de transaction et les barrières réglementaires, fiscales et psychologiques.

#### 2.1.1.1 Les approches microéconomiques financières

##### A- L'approche moyenne-variance (Markowitz 1959)

Le modèle de choix de portefeuille de **Markowitz (1959)**, appelé modèle moyenne-variance, donne des réflexions théoriques sur l'allocation de la richesse des agents économiques à partir d'un programme de maximisation de l'utilité. **Markowitz (1959)** représente les préférences des agents économiques en une fonction d'utilité, qui exprime leurs aspirations pour des rendements élevés (mesurée par l'espérance

mathématique) compte tenu de leur aversion au risque (mesurée par la variance des rendements). Dans le modèle de **Markowitz (1959)**, l'investisseur rationnel procède à des estimations probabilistes des rendements futurs des actifs financiers, ensuite il détermine l'ensemble des portefeuilles efficients en terme de rendement-risque, enfin il sélectionne parmi les portefeuilles efficients celui qui correspond à ses préférences. Le rendement de ce portefeuille est mesuré par la moyenne pondérée des rendements des actifs financiers le constituant, le risque de ce portefeuille est mesuré par l'écart-type de son rendement.

### **B- Le modèle d'évaluation des actifs financiers (Sharpe, 1964)**

Le Modèle d'Évaluation des Actifs Financiers (MEDAF) de **Sharpe (1964)**, appelé CAPM (Capital Asset Pricing Model), stipule que le rendement espéré d'un actif financier est égal au rendement de l'actif sans risque dans le marché financier, auquel s'ajoute une prime de risque. Cette prime est composée du prix unitaire du risque (écart entre le rendement moyen du marché et le rendement de l'actif sans risque) et de la quantité de risque propre à l'actif financier (appelée usuellement bêta de l'actif). Le modèle CAPM permet aux agents économiques intervenants sur le marché financier, de déterminer le taux de rendement qu'ils sont en droit d'exiger sur les actifs financiers compte tenu de leur risque systématique (bêta de l'actif). La prime de risque d'un actif financier dépend de son seul risque systématique (risque de marché) étant donné que son risque spécifique (risque individuel associé à chaque titre) peut être éliminé par la diversification du portefeuille.

#### **2.1.1.2 L'approche de Hymer (1960)**

Appelée Théorie de l'Oligopole, celle-ci a été proposée par l'économiste canadien Hymer en 1960. L'auteur a d'abord critiqué la théorie classique selon laquelle les capitaux passent des pays où ils sont abondants et où les taux d'intérêt sont faibles, vers les pays où ils sont mieux rémunérés, c'est-à-dire, vers les pays où les capitaux sont rares et les taux d'intérêt sont élevés.<sup>2</sup>

Pour Hymer, le choix des entreprises de s'internationaliser est issu d'une volonté de tirer profit d'une concentration industrielle (oligopole), leur permettant d'exercer un pouvoir

---

2. **Peyrard J. (1999)**, Gestion financière internationale, éd Vuibert, 4ème édition, France. p.190.

renforcé sur le marché et d'obtenir une meilleure rentabilité. Selon Hymer, les entreprises oligopolistiques sont en mesure de fixer des prix élevés, lorsqu'elles font face à des acheteurs trop nombreux ou non organisés.<sup>3</sup>

Pour s'implanter à l'étranger, ses entreprises doivent posséder un avantage particulier (technologique, organisationnel,...) transférable à l'échelle internationale, ce qui permet de réaliser des gains supérieurs aux coûts d'implantation et d'être ainsi, compétitives sur les marchés étrangers. En ce sens, l'auteur donne à entendre que les entreprises oligopolistiques peuvent juger plus avantageux de créer des filiales que d'exporter pour approvisionner les marchés étrangers. L'internalisation peut être considérée aussi, comme le moyen de créer ou de sauvegarder l'avantage monopolistique, voire de créer des barrières à l'entrée sur un marché donné.

Cette approche repose sur l'hypothèse de l'imperfection des marchés<sup>4</sup>. Elle démontre que l'implantation à l'étranger n'est profitable, que si l'entreprise jouit d'un avantage particulier transférable à l'échelle mondiale. Auquel cas, elle s'approprie sur les marchés national et étranger, une position compétitive lui attribuant des avantages liés aux produits, aux facteurs de production, au rendement d'échelle ou à la politique interventionniste des nations. Ainsi, à travers ces avantages différentiels, une firme peut atteindre la place de leader et devenir mondiale, lorsque ces avantages sont internationalement transférables.

Les imperfections des marchés permettent d'expliquer la préférence des entreprises pour le contrôle des filiales étrangères, plutôt que les autres formes d'internationalisation (exportation, concession de licences et de brevets à une entreprise locale,...etc).

---

3. **Yamin M. (1999)**, A critical reevaluation of Hymer's contribution to the theory of the multinational corporation, Manchester School of Management, Grande-Bretagne.

4. On parle d'imperfection de marché lorsque le fonctionnement spontané d'un marché conduit à une situation qui n'est pas optimale au sens de Pareto. L'optimum de Pareto désigne l'état dans lequel un agent économique ne peut améliorer son bien-être sans détériorer celui d'un autre. Dans la théorie des jeux Nashienne, l'optimum Paretien désigne la situation dans laquelle les individus sont satisfaits de leurs choix et les gains sont maximisés. Ces gains étant à l'optimum, pour améliorer la situation d'un agent, celle d'un autre doit nécessairement se détériorer pour préserver l'équilibre. Un optimum de Pareto est également un équilibre de Nash (l'inverse n'est pas vrai). L'imperfection des marchés peut toucher aussi bien les marchés des biens et services que les marchés des facteurs de production. Le pouvoir de marché des entreprises sert d'indicateur du degré d'imperfection du marché des biens. Le pouvoir de négociation des syndicats sert d'indicateur du degré d'imperfection du marché du travail (la pollution aussi résulte d'une imperfection du marché). Dunning J.H. et Rugman A.M. (1985), p.228

### 2.1.1.3 L'approche de Vernon (1966 et 1979)

L'approche de **Vernon (1966)** donne une interprétation dynamique des liens entre le commerce international (importations et exportations) et l'IDE. **Vernon (1966)** élabore une approche axée sur les caractéristiques de l'offre des produits. Les échanges de biens s'expliquent par les innovations des entreprises des pays industrialisés qui créent continuellement de nouveaux biens intensifiés en R&D. Ces biens sont au départ coûteux et destinés à leur marché domestique. La croissance de la demande locale stimule la production en grande série et a pour effet immédiat, la réduction des coûts moyens de production et favorise - dans une deuxième étape - les exportations vers l'étranger.

A mesure qu'un bien intensifié en R&D se banalise, sa technologie devient de plus en plus facile à imiter, l'entreprise innovatrice est menacée par des concurrents imitateurs aussi bien sur son marché domestique que sur ses marchés à l'export. Aussi, cherche-t-elle un prolongement de son monopole temporaire à travers l'IDE. Les entreprises innovatrices délocalisent la production pour profiter d'une main d'oeuvre étrangère, bon marché. D'exportateur net, le pays industriel innovateur devient progressivement importateur net. Entre-temps, les entreprises innovatrices ont toutefois procédé à de nouvelles innovations, conservant ainsi leur avance technologique sur leurs concurrents imitateurs. **Vernon (1966)** appelle ce processus " *le cycle de vie international du produit* ". Le cycle de vie d'un produit (ou même d'une industrie) débute généralement par des travaux scientifiques qui font l'objet de développement technologique afin de le commercialiser. Le cycle de vie comprend en général quatre grandes phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin.

Afin de garder leurs parts du marché mondial, les entreprises innovatrices substituèrent les exportations vers l'étranger par des IDE, elles sont devenues multinationales en délocalisant leur production à l'étranger, à travers des filiales dont elles avaient le contrôle.

Dans sa deuxième présentation du cycle de vie international du produit, **Vernon (1979)** présente aux pays en développement une voie de sortie de leur spécialisation dans la production et l'exportation de produits primaires (matières premières). Ils peuvent devenir ainsi, des exportateurs de produits manufacturés standardisés et ceci grâce au gap



technologique séparant les pays industriels des pays en développement. Il est à noter que dans le modèle de **Vernon (1979)**, les firmes innovatrices des pays industriels doivent continuer leurs efforts dans les domaines de la R&D, afin de préserver leur avance technologique.

Les différences en dotation technologique expliquent la spécialisation internationale entre pays innovateurs (pays industriels leaders), pays imitateurs précoces (autres pays industriels) et pays imitateurs tardifs (pays en développement). Les produits nouveaux apparaissent dans les pays les plus innovants qui les exportent.

Au cours de leur cycle de vie, ces produits se standardisent progressivement (fin de la phase de croissance, début de la maturité). Leur production est abandonnée par les pays innovateurs leaders et est assurée par les concurrents (autres pays industriels) qui, à leur tour, les exportent. A la fin du cycle de vie, les produits sont parfaitement standardisés et leur technologie est largement diffusée, la production est assurée par les pays en développement qui les exportent vers les pays industriels.

#### 2.1.1.4 L'approche de Buckley et Casson (1976 et 1998)

**Buckley et Casson (1976)**, considèrent que la firme multinationale est une entreprise qui préfère internaliser ses activités avec l'étranger, plutôt que de s'en remettre au marché (exporter, céder une licence de fabrication,...etc.)

Pour toute activité, l'entreprise peut soit faire appel au marché, c'est-à-dire, faire exécuter l'activité à l'extérieur de l'entreprise et la payer ; soit la réaliser elle-même en intégrant l'activité dans son organisation, c'est-à-dire en l'internalisant. Chacune des deux possibilités engendre des coûts : si l'entreprise fait appel au marché, alors elle doit supporter des coûts de transaction (coûts associés à la négociation et la supervision des contrats comme les coûts de prospection des partenaires, surveillance des partenaires, frais juridiques liés aux droits de propriété, taxes et tarifs, coût potentiel de perte de contrôle d'une technologie,...etc.). Et si l'entreprise décide de réaliser l'activité en interne, alors elle doit supporter les coûts d'utilisation de ses ressources (coûts d'exploitation, délai d'apprentissage, recherche de fournisseurs,...etc.)

La théorie des coûts de transaction a été développée par **Coase (1937)**, qui tentait de comprendre pourquoi l'entreprise réalise certaines activités en interne plutôt que de les acquérir sur le marché auprès de fournisseurs, sous traitants ou partenaires. En d'autres termes, pourquoi une entreprise préfère assumer elle-même un processus de production (ou un segment intermédiaire), plutôt que de le faire faire à l'extérieur. Les coûts de transaction sont un élément important du choix entre l'internalisation (voie hiérarchique) ou l'externalisation (relation marchande). L'approche par l'internalisation a été élargie aux entreprises multinationales notamment par **Buckley et Casson (1976)**. L'entreprise multinationale assume diverses activités qui échangent entre elles des actifs tangibles (produits intermédiaires, pièces détachées, produits semi finis) et des actifs intangibles (connaissances, informations, technologie, capital humain,...etc.). Faire transiger ces échanges d'actifs via les marchés extérieurs peut s'avérer inefficace car les coûts de transaction sont plus élevés lorsque les échanges sont internationaux. L'entreprise multinationale est alors fortement incitée à organiser ces échanges en intra firme pour réduire les coûts de transaction. Plus les transactions porteront sur des actifs spécifiques et technologiques et plus l'entreprise multinationale internalisera ses échanges internationaux. A l'opposé, pour des transactions d'actifs banalisés, les marchés seraient vraisemblablement préférés. Ceci justifie la coexistence au sein de la même multinationale de relations intra firmes et inter firmes.

#### 2.1.1.5 L'approche de Dunning (1979) par le paradigme OLI

Proposé par Dunning, le paradigme OLI constitue une combinaison d'avantages qui conduit une firme à investir à l'étranger. Ces avantages peuvent être regroupés en trois grands ensembles. D'une part, les IDE s'expliquent par les caractéristiques et avantages du pays d'accueil. Dunning parle alors de "**Location approach**". Ensuite la concurrence entre les grandes firmes pousse celles-ci à la recherche de nouveaux marchés **oligopolistiques** voir **monopolistiques**. Dans ces conditions, investir à l'étranger s'avère nécessaire ce deuxième ensemble est plus connu sous le nom "**d'Industrial organization**". "**L'Internalization approach**", la dernière théorie, démontre que les entreprises ont intérêt à internaliser le mode d'organisation de leur production pour éviter les coûts de transactions élevés du marché.

Le paradigme peut ainsi se rebaptiser le paradigme OLI, du nom de ses trois divisions : les avantages spécifiques d'une firme (**O** : "**O**wnership"), les avantages spécifiques des pays (**L** : "**L**ocation") et les avantages de l'internalisation (**I** : "**I**nternalization advantage"). C'est ce que Dunning appelle les trois forces déterminantes de l'existence des firmes multinationales et donc des flux d'investissements directs étrangers dans le monde.

### **O** : Les avantages spécifiques d'une firme

Il s'agit de savoir pourquoi les firmes vont-elles à l'étranger ?

Selon Dunning : "*Parce qu'elles détiennent un avantage spécifique qui leurs assure que les avantages d'une multinationalisation surpassent, à long terme, les coûts exigés*". En effet, s'installer à l'étranger implique plusieurs coûts.

L'apprentissage de la culture, des lois, des institutions, le recueil d'informations afférent au marché local, mais surtout la distance entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que les moyens de communications constituent ce que Dunning appelle le "**handicap de l'étranger**". Ces charges doivent être comparées aux avantages spécifiques escomptés de la recherche : de nouveaux marchés, du capital et des ressources naturelles, d'efficacité.

Dans ces conditions, la firme en s'implantant à l'étranger exporte dans un premier temps son "**O**", mais dans le même elle acquiert de nouveaux "**O**" ce qui lui permet d'être plus compétitive vis à vis de ses concurrents. Les différentes formes d'avantages spécifiques au sens de Dunning sont présentées dans le tableau suivant ci-dessous :

La détention d'avantages spécifiques supérieurs aux coûts de marché constitue ainsi le premier déterminant d'un investissement étranger. Mais où investir ? Autrement dit dans quel pays s'installer ?

## O : Les avantages spécifiques d'une firme<sup>5</sup>

### a) Les savoirs spécialisés

- Les innovations
- Niveau de développement technologique
- Savoir-faire des gens

### b) Economies de taille

- Economie d'échelle
- Economie de gamme
- La recherche de nouveau capital permettant d'abaisser le coût unitaire de la production

### c) les avantages peuvent être de type « monopolistique »

- Première firme à percer le marché
- Détention d'une marque reconnue

## L : Les avantages spécifiques des pays

Selon Dunning la firme s'installera dans un environnement propice à la maximisation de ses avantages spécifiques. Par conséquent, la firme privilégiera le pays où les avantages spécifiques de ce dernier s'accordent avec la maximisation de ceux de la firme. Cette approche pose le problème de l'attractivité des pays. Ce que ne manque pas d'analyser Dunning en mettant en avant les différents stades de développement par lesquels les pays doivent passer pour se rendre attrayant. Les éléments de comparaison entre pays peuvent être mis en avant sous plusieurs angles, toutefois Dunning les résume en trois grandes catégories : c'est le paradigme **ESP** ("**Environment, Systems, Policies** ")<sup>6</sup>.

La première catégorie "**Environment**" est économique, elle concerne la quantité et la qualité des facteurs de production disponibles, la grandeur du marché, le transport, la distance et les communications, les réseaux de distribution et les relations avec le réseau local par exemple, les banques et agences gouvernementales.

---

5. E. Jasmin " Nouvelle Economie et Firmes Multinationales les enjeux théoriques et analytiques : Le paradigme éclectique ", CEIM, 2003

6. Dunning. J.H. international Business in a Changing World Environment", dans Multinationals, Technology and Competitiveness, Unwin hyman Ltd London, 1988 p.13

La deuxième " **Systems** " met l'accent sur les éléments sociaux et culturels, comme l'attitude envers les étrangers, le langage, la culture, etc.

La dernière catégorie " **Policies** " se rattache aux politiques gouvernementales du pays.

**L**<sup>7</sup> : Les avantages spécifiques des pays : le paradigme ESP

#### Environnement (E)

##### **La quantité et la qualité des facteurs de productions disponibles**

- Ressources humaines
- Ressources naturelles
- Stade de développement économique
- « Background » culturel et historique
- La grandeur du marché
- les transports
- L'infrastructure des communications
- Les réseaux de distribution

#### Système (S)

##### **Les composantes du système social**

- La liberté des entreprises
- Système social
- Alliances avec les autres pays
- L'attitude envers les étrangers
- Le langage
- La culture

#### Politique (P)

##### **Politiques gouvernementales**

- Macro économique (fiscalité, monnaie, taux de change)
- Micro économique (les secteurs industriels, les échanges, compétition)
- Général (éducation, protection du consommateur)

### **Les avantages de l'internalisation**

Pour maximiser ces avantages spécifiques en accord avec ceux que présente le pays d'accueil, la firme doit se définir le mode d'organisation le plus efficace. Face aux imperfections de marché, celle-ci a intérêt à s'internaliser. Dans ces conditions, plusieurs possibilités s'offrent à elle. La firme peut déléguer l'exploitation du produit sur le marché local par le biais de la vente d'une licence d'importation ou de fabrication.

---

7. **E. Jasmin** "Nouvelle Economie et Firmes Multinationales les enjeux théoriques et analytiques : Le paradigme éclectique", CEIM, 2003

Selon Dunning, l'internalisation peut prendre également la forme d'une prise de contrôle. Cette dernière, quand elle est minoritaire consiste en un partenariat avec une unité locale ; quand elle représente environ la moitié du capital de l'entité locale, on parle alors de joint-ventures. La firme peut également établir une filiale lui appartenant à 100%, soit en la créant entièrement (" *greenfield investissement*"), soit en fusionnant avec une entreprise locale ou en l'acquérant tout simplement.

Le paradigme OLI passe donc en revue les raisons qui président au développement de l'investissement privé étranger. Toutefois, ce paradigme aussi déterminant soit-il dans l'explication de la géographie des flux d'investissements directs étrangers, s'abstient d'une quelconque explication de la nature des liens entre les flux d'investissements directs étrangers et les variables économiques pouvant éventuellement l'affecter.

#### I : Les avantages de l'internalisation <sup>8</sup>

##### **Les avantages**

- Un meilleur contrôle sur la chaîne de production
- Une baisse des coûts de transactions
- La possibilité d'exploiter une certaine puissance monopolistique
- Un accès à un nouveau marché
- La protection des transferts de technologie
- Une meilleure coordination entre la production et les réseaux de distribution
- Une prise de contrôle sur les habiletés locales et/ou le coût réduit des ressources dans le processus de production

##### **Les inconvénients**

- Tout d'abord, plus la taille de l'entreprise est imposante, plus l'entreprise demande une grande administration
- Complexification des réseaux d'intégration verticale et horizontale de la firme
- Nécessité de grand capital pour fusionner, acquérir et créer
- Mise à niveau des connaissances

---

8. Source : BIE, " Foreign Direct Investment : Trends and Determinants ", dans Evaluation of the Investment Promotion and Facilitation Program, Bureau of Industry Economics, 1998

### 2.1.1.6 L'approche de Brainard (1993 et 1997)

L'approche distingue deux types d'IDE<sup>9</sup> : IDE horizontal et IDE vertical.

L'approche de **Brainard (1993 et 1997)**, est basée sur des hypothèses de concurrence imparfaite, de différenciation de produits et d'économies d'échelle croissantes. Elle met en avant un arbitrage des entreprises multinationales entre avantages de proximité et avantages de concentration :

- **Avantages de proximité** : des IDE de type horizontal apparaissent lorsque les avantages de s'implanter à proximité des consommateurs sont supérieurs aux avantages de concentration des activités sur un site donné. L'entreprise multinationale implante plusieurs sites de production pour servir les marchés locaux d'implantation lorsque : les coûts d'implantation sont relativement faibles, les coûts commerciaux sont élevés (coûts de transport élevés en raison de la distance géographique, barrières tarifaires,...), la demande du marché d'accueil est forte, des économies d'échelle peuvent être réalisées entre les différents sites du fait de la présence d'actifs intangibles ou d'avantages technologiques,...etc. Les avantages de proximité apparaissent particulièrement entre pays développés.
- **Avantages de concentration** : ce sont des avantages liés à la recherche d'une compétitivité par les prix du fait des économies d'échelle, issues de la concentration de la production dans une seule usine au sein du pays d'origine. Dans un univers où les coûts de transport sont négligeables et les rendements d'échelle croissants, toute la chaîne de production peut être concentrée dans un seul site de production, celui du pays d'origine.

La notion d'économie d'échelle se rattache à celle de rendement d'échelle qui relie les variations de la quantité produite d'un bien avec celles des inputs nécessaires à sa fabrication. On parle de rendements d'échelle croissants (économies d'échelle) lorsque, pour une hausse de  $\lambda$  % de chacun de ses facteurs de production, l'entreprise parvient à augmenter son volume de production de plus de  $\lambda$  %. Par contre, on parle de rendements d'échelle décroissants (déséconomie d'échelle) si un accroissement de  $\lambda$  % de tous les facteurs de production conduit à une hausse de la quantité produite inférieure à  $\lambda$  %.

---

9. **Sébastien Dupuch et Christelle Milan**, Les déterminants des investissements directs européens dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, érudit, L'Actualité économique, vol. 81, n° 3, 2005, p. 521-534.

Enfin, on parle de rendements d'échelle constants si les inputs (facteurs de production) et l'output (quantité produite) varient exactement dans la même proportion. Dans le premier cas (rendements d'échelle croissants) le coût moyen de production diminue au fur et à mesure que l'entreprise augmente son échelle de production ce qui lui permet d'obtenir un avantage concurrentiel par rapport aux autres producteurs.

**Brainard (1993 et 1997)**, développe un modèle dans lequel les firmes choisissent entre l'exportation et la production à l'étranger (IDE horizontal) comme modes alternatifs pour pénétrer un marché étranger. Les économies d'échelle et les coûts commerciaux (coût de transport en particulier) jouent un rôle prépondérant dans le processus de décision à cet égard.

Les rendements d'échelle croissants limitent le nombre d'unités de production efficaces, tandis que les coûts commerciaux tirent dans le sens opposé. Le modèle retient deux pays aux dotations factorielles symétriques, deux secteurs (l'agriculture qui produit un bien homogène avec des rendements d'échelle constants et l'industrie qui produit des biens différenciés avec des rendements d'échelle croissants dus notamment aux activités de R&D (Recherche et développement)), le secteur différencié est caractérisé par une production à étapes multiples, les rendements croissants peuvent être différents au niveau de l'ensemble de l'entreprise et au niveau de l'unité de production.

Les entreprises du secteur différencié choisissent entre l'exportation et l'IDE dans un contexte de concurrence monopolistique, selon un arbitrage entre les avantages de proximité et les avantages de taille (dus à la concentration de la production dans un seul endroit). Elles peuvent séparer leur fonction de production de celle de direction et implanter ainsi, des sites de production à l'étranger. Elles choisissent simultanément leur implantation et leurs prix selon ceux des concurrents, il n'y a pas de phénomène d'imitation dans le choix d'implantation. Ces entreprises entreprennent des activités de R&D qui engendrent un coût fixe " $R$ " dépendant du taux de salaire " $w$ ". Au niveau d'un site de production, les coûts de production " $C(w, q)$ " sont fonction du taux de salaire et de la quantité produite " $q$ ". Ils sont composés de coûts fixes " $F(w)$ " et de coûts variable " $V(w).q$ " :  $C(w, q) = F(w) + V(w).q$



La présence du secteur à biens homogènes et la symétrie des dotations factorielles des deux pays, conduisent à l'égalisation intersectorielle et internationale des salaires. Les prix des facteurs de production étant identiques, les entreprises choisissent entre exporter ou produire à l'étranger en comparant le coût variable additionnel de l'exportation " $X(T, D)$ " ( $T$  dénote le coût de transport et  $D$  la distance géographique entre les deux pays) avec le coût fixe additionnel d'une implantation à l'étranger " $F(w)/R(w)$ ". **Brainard (1993 et 1997)** utilise un modèle de gravité pour tester l'hypothèse de proximité vs concentration (c'est-à-dire, tester l'existence de liens entre les exportations et la production étrangère des entreprises multinationales), à partir de données en coupe transversale de l'année 1989 sur les échanges bilatéraux entre le secteur de l'industrie aux États-Unis et 27 autres pays.

**Brainard (1993 et 1997)**, propose trois situations d'équilibre possibles :

1. **Un équilibre multinational pur** : dans lequel il n'y a pas d'échange, toutes les entreprises possèdent des sites de production à l'étranger pour approvisionner le marché local d'implantation. Les entreprises optent toutes pour l'IDE en implantant des sites de production dans les deux pays lorsque : les coûts fixes du lieu d'implantation sont faibles par rapport à ceux de l'entreprise, les coûts de transport et les distances sont importants.
2. **Un équilibre commercial pur** : dans lequel il n'y a pas d'IDE, toutes entreprises disposent localement (c'est-à-dire, dans leur pays d'origine) d'un seul site de production et exportent vers les marchés étrangers en présence de conditions inverses à la première situation d'équilibre. Ceci entraînera le développement rapide du commerce intra branche.
3. **Un équilibre mixte** : dans lequel les entreprises combinent les ventes locales des filiales à l'étranger et les exportations à partir du pays d'origine. L'IDE dépendra de la taille du marché, des coûts commerciaux et des coûts d'implantation. La production à l'étranger sera limitée par les obstacles à l'investissement et par l'importance des économies d'échelle. C'est une situation intermédiaire puisque les pays passent de l'équilibre multinational pur à l'équilibre mixte puis à l'équilibre commercial pur à mesure que les coûts de transport et les obstacles au commerce diminuent et que les économies d'échelle deviennent plus importantes au niveau de l'usine qu'au niveau du groupe.

Les résultats de **Brainard (1993 et 1997)** indiquent que plus les coûts de transport et les barrières commerciales sont élevés et plus les obstacles à l'investissement et les économies d'échelle sont faibles, plus la production à l'étranger augmentera relativement aux exportations. Ainsi l'accroissement des sorties d'IDE (produire à l'étranger) est dicté par une hausse des coûts de transport si les économies d'échelle sont constantes. **Brainard (1997)** soutient que la part des entreprises affiliées dans les ventes totales évolue dans le même sens que les obstacles au commerce, les coûts de transport et les économies d'échelle au niveau du groupe et en sens inverse des obstacles à l'investissement et des économies d'échelle au niveau de la production. L'exportation apparaît donc comme une alternative qui permet d'économiser les coûts fixes d'implantation d'une filiale à l'étranger, mais engendre des coûts variables liés au transport et aux barrières tarifaires. À l'inverse, la multinationalisation est une alternative qui privilégie les coûts fixes.

La notion d'économie d'échelle est prépondérante dans l'approche de **Brainard (1993 et 1997)**. Rappelons que lorsqu'une industrie est caractérisée par des économies d'échelle on assiste généralement à une concentration progressive de la production dans un nombre de plus en plus restreint d'entreprises. En augmentant leur taille, elles obtiennent un avantage de coûts sur les entreprises plus petites qui disparaîtront progressivement du marché. Les concurrents potentiels seront empêchés d'entrer sur le marché en raison de leur taille insuffisante qui génère des coûts plus élevés, on parle alors de barrières à l'entrée.

Les sources des économies d'échelle peuvent être diverses : l'organisation du travail (une meilleure répartition des tâches), la spécialisation de la main d'IJuvre, la technologie, la flexibilité stratégique et organisationnelle, l'information, la concentration géographique des entreprises,...etc. **Marshall (1890)** donnait trois avantages à la concentration géographique des entreprises : elle permet de créer un marché spécialisé et partagé, la spécialisation d'un site permet d'améliorer la productivité des entreprises, la concentration permet d'entraîner des retombées technologiques. **Marshall (1890)** définissait aussi la notion d'économie d'échelle externe (externe à l'entreprise mais interne au secteur d'activité). Selon cette notion, lorsque les entreprises sont concentrées géographiquement dans un lieu donné, ceci permet de développer une offre de services utilisée par toutes les entreprises et une offre de travail spécialisé, tout ceci concourt au développement rapide du secteur. Le coût de production unitaire dépend alors de la taille du secteur et non de

celle d'une entreprise particulière. Toutes les entreprises du secteur voient leurs coûts de production diminuer alors que les quantités produites augmentent.

## 2.1.2 Les approches macroéconomiques

### 2.1.2.1 L'approche de Feldstein et Horioka (1980)

L'article de **Feldstein et Horioka (1980)**, posait une série de questions qui sont toujours d'actualité, il s'agit entre autre des questions suivantes<sup>10</sup> :

- ★ Quel est le degré de mobilité internationale du capital offert dans le monde ?
- ★ Le capital se déplace-t-il entre les pays industriels de telle sorte qu'il y égalise les rendements perçus par les investisseurs ? Ou bien l'épargne reste-t-elle dans son pays d'origine ?

**Feldstein et Horioka (1980)**, expliquent les variations des flux de capitaux internationaux par la politique d'épargne de l'économie hôte ; les auteurs supposent qu'en économie ouverte avec une forte imposition à l'épargne, le taux d'épargne (mesuré par le ratio  $S/Y$ )<sup>11</sup> baisse et engendre une fuite de l'épargne nationale vers l'étranger. Inversement, la baisse de la taxation sur l'épargne attire les capitaux étrangers.<sup>12</sup>

Il apparaît de l'analyse de Feldstein et Horioka que les principaux déterminants des flux internationaux de capitaux sont : le taux de taxation de l'épargne et le degré de mobilité des capitaux.

Selon Feldstein et Horioka si les marchés de capitaux sont intégrés, il ne doit pas y avoir de lien entre l'épargne domestique et l'investissement domestique ; les investissements dans chaque pays sont financés par ce que les auteurs appellent " *un pool mondial de*

---

10. **Bordes C. (1992), Feldstein et Horioka (1980)**, dix ans après ou l'intégration internationale des marchés de capitaux dans les années quatre-vingt, Finance internationale-l'état actuel de la théorie, éd Economica, France

11. "  $S$  " désigne l'épargne nationale brute et "  $Y$  " désigne le produit intérieur brut (PIB), **Feldstein M. & Ch. Horioka (1980)**, domestic saving and international capital flows, The Economic Journal, Vol. 90, June, pp. 314-329.

12. **Feldstein M. & Ch. Horioka (1980)**, domestic saving and international capital flows, The Economic Journal, Vol. 90, June, pp. 314-329.

*capitaux* ”; ainsi, l'épargne de chaque pays répondrait aux opportunités d'investissement à l'échelle mondiale.

Dans leur article, les auteurs traitent de l'intégration du marché financier national dans le marché financier mondial. Ils proposent une approche de l'intégration des marchés de capitaux axée sur les liens entre le taux d'épargne, le taux d'investissement et le solde de la balance des paiements courants. L'analyse proposée par Feldstein et Horioka est intuitive.

Elle démarre de l'idée suivante : en cas d'intégration financière, il n'existe pas - à priori - de raison pour que l'épargne et l'investissement d'un même pays soient parfaitement corrélés.

En effet, sous l'hypothèse de la mobilité parfaite des capitaux une économie peut prêter ou emprunter selon ses besoins au taux d'intérêt mondial ; l'investissement domestique n'est plus contraint par les ressources internes, car l'épargne mondiale répond aux différents besoins des pays et la décision d'investissement dépend uniquement du rendement marginal de l'investissement.

L'approche de Feldstein et Horioka a suscité l'intérêt des gouvernements et des instances internationales, du fait qu'elle répond aux questions : de fuites des capitaux, de la canalisation de l'épargne additionnelle vers des investissements locaux et de la correction des déséquilibres de la balance des paiements. L'intérêt que portent les gouvernements à cette analyse apparaît à plusieurs niveaux :

- Dans une économie ouverte où la mobilité des capitaux est plus ou moins parfaite (cas des pays industriels), la taxation de l'épargne engendre la fuite de l'épargne supplémentaire vers les pays où elle est moins taxée.
- La taxation de l'épargne fait partie des recettes fiscales les plus importantes de l'Etat, une forte taxation provoque la fuite de l'épargne et engendre un manque à gagner fiscal pour le budget de l'Etat ; il s'agit donc, de trouver le taux de taxation optimal.

Selon Feldstein et Horioka si la mobilité internationale du capital est parfaite, l'ensemble des capitaux se répartirait entre les économies selon le rendement marginal du capital. Cette approche a fait l'objet de plusieurs tests empiriques, dans lesquels les économètres mesuraient le degré d'intégration de l'économie, à travers la corrélation entre l'épargne et l'investissement <sup>13</sup>.

Feldstein et Horioka proposent d'estimer l'équation 2.1 :

$$(I/GDB)_i = a + b(S/GDP)_i \quad (2.1)$$

Avec :

$i$  : Indice relatif au pays (i).

$GDB$  : Produit Intérieur Brut.

$I/GDB$  : Valeur moyenne du taux d'investissement intérieur brut calculé sur la période d'analyse.

$S/GDP$  : Valeur moyenne du taux d'épargne national brut.

Les auteurs démarrent de l'idée selon laquelle : lorsque l'épargne additionnelle de chaque pays s'investit dans le pays même, alors la différence des taux d'investissement des pays doit correspondre aux à la différence des taux d'épargne, d'où la construction de l'équation précédente. Pour les auteurs, si l'hypothèse "  $b=1$  " est acceptée, alors les flux internationaux ne dépendent pas du taux d'épargne domestique. En effet, dans un monde caractérisé par une mobilité parfaite des capitaux, le coefficient de rétention de l'épargne ( $1 - b$ ) devrait être égal à zéro ; la conclusion de cela est que le taux d'investissement domestique ne dépendrait pas de l'épargne accumulée. <sup>14</sup>

Cette régression a fait l'objet de test empirique, pour un échantillon de seize pays de l'OCDE, sur une période d'analyse de 1960 à 1974, la valeur estimée de  $b$  appartenait à l'intervalle [0.85 - 0.95]. Le test empirique a donné un coefficient ( $b$ ) proche de 1. La conclusion est que l'épargne domestique tend à s'investir localement et le différentiel des taux d'épargne des différents pays de l'échantillon, correspond au différentiel des taux d'in-

13. **Feldstein M. & Ch. Horioka (1980)**, Idem, The Economic Journal, Vol. 90, June, pp. 314-329

14. **Bordes C. (1992)**, Op-cit, Finance internationale-l'état actuel de la théorie, Ed. Economica, France.

vestissement. Ainsi, les auteurs observent une très forte préférence à investir son épargne localement.<sup>15</sup>

Feldstein et Horioka concluent de leur test empirique, que les flux d'investissements étrangers et l'épargne domestique sont deux variables indépendantes même en parfaite mobilité des capitaux. Ainsi, l'investissement domestique dépend principalement du niveau de l'épargne domestique. même en parfaite mobilité des capitaux. Ainsi, l'investissement domestique dépend principalement du niveau de l'épargne domestique.

Les auteurs donnent comme arguments à leur conclusion, les points suivants :<sup>16</sup>

- Les rigidités institutionnelles et les réglementations rigides entravent la circulation des capitaux entre pays.
- La faible mobilité internationale des capitaux est expliquée aussi, par l'aversion au risque des investisseurs internationaux ; cette aversion est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit d'investissement à long terme.
- De nombreuses études empiriques, établissent que la décision d'investir à l'étranger repose beaucoup plus, sur des considérations stratégiques (exploiter un savoir-faire, contourner des restrictions commerciales, conquête des marchés), que sur des calculs de rentabilité / risque de l'investissement.

### 2.1.2.2 L'approche de Fernandez-Arias et Montiel, (1996)

Parmi les approches macroéconomiques élaborées par les économistes de la banque mondiale, nous citons l'article de **Fernandez-Arias et Montiel (1996)**, intitulé " *The surge in capital inflows to developing countries : An analytical overview* ". Le modèle construit par les deux économistes prend en compte deux types de déterminants des flux de capitaux étrangers : **les facteurs domestiques et les facteurs extérieurs**. Les premiers sont considérés comme endogènes et réalisables et les seconds sont considérés comme exogènes au modèle.

---

15. **Bordes C. (1992)**, Op-cit, Finance internationale-l'état actuel de la théorie, Ed. Economica, France.

16. **Feldstein M. & Ch. Horioka (1980)**, Op-cit, The Economic Journal, Vol. 90, June, pp. 314-329.

En ce qui concerne les facteurs domestiques, les auteurs font la distinction entre les facteurs domestiques intervenant au niveau des projets (il s'agit des déterminants de la rentabilité) et les facteurs domestiques intervenant au niveau du pays (il s'agit des conditions générales et du climat d'affaire).

Dans le modèle de Fernandez-Arias et Montiel, les flux de capitaux étrangers sont supposés être la résultante de deux éléments, il s'agit des facteurs suivants<sup>17</sup> :

- ✓ **Le rendement domestique de l'actif**, celui-ci est composé de deux parties : le rendement anticipé de l'actif (dénote  $D$ ) et la solvabilité du pays (dénote  $C$ ), celle-ci varie à l'intérieur de l'intervalle  $0 \leq C \leq 1$ , l'unité correspond à une solvabilité parfaite.
- ✓ **Le coût d'opportunité des actifs à l'échelle de l'économie mondiale** : (dénote  $W$ ) ; un coût d'opportunité élevé reflète une économie peu voire pas attractive.

Explicitement, les auteurs établissent l'expression des flux de capitaux étrangers, sous la forme suivante (Equ.2.2) :

$$F = f(d, c, w, S_{-1}) \quad (2.2)$$

Avec :  $F$  : les flux volontaires de capitaux étrangers.

$d$  : facteur associé au climat économique domestique.

$c$  : facteur associé à la solvabilité de l'économie hôte.

$w$  : facteur associé aux conditions financières de l'investissement, à la régulation et à la réglementation du marché financier.

$S_{-1}$  : stock antérieur d'actifs.

Dans le modèle de Fernandez-Arias et Montiel, les flux de capitaux sont déterminés par les variations des principales variables "  $d$ ,  $c$  et  $w$  ". Les auteurs associent à chaque variable les facteurs économiques suivants :

---

17. Fernandez-Arias E. & Montiel P.J. (1996), The surge in capital inflows to developing countries : An analytical overview, The World Bank Economic Review, vol.10, N°1, January, pp. 51-77

- ✓ **Pour la variable " d " :** Les mesures favorables et les politiques qui augmentent le taux de rendement anticipé à long terme, tels que les réformes structurelles, les politiques de stabilisation macroéconomique (maîtrise de l'inflation, ajustement budgétaire,...); les politiques d'ouverture financière du pays et de son marché financier (atténuation des contrôles, levées des restrictions réglementaires, etc.) ainsi que les politiques macroéconomiques à court terme qui assurent la rigueur monétaire.
- ✓ **Pour la variable " c " :** Le ratio du service de la dette, les avoirs en devises rapportés aux liquidités totales, la dette totale rapportée au PIB, les réserves de change rapportées aux exportations, le stock de réserves de devises, ainsi que les politiques structurelles garantissant une meilleure allocation des ressources.
- ✓ **Pour la variable " w " :** les facteurs qui déterminent le coût d'opportunité des actifs à l'échelle mondiale tels que : les conditions financières locales de l'investissement, la régulation et la réglementation du marché financier (coûts d'accès au marché, facilité de sortie, conditions de rapatriement des bénéfices, etc.), la récession à l'étranger, les taux d'intérêt étrangers.

Les approches élaborées par les économistes du FMI et de la Banque Mondiale, retiennent pour la plupart les conditions macroéconomiques (financières ou réelles) des économies hôtes, pour expliquer les flux de capitaux étrangers. Ces conditions déterminent la rentabilité et la viabilité des investissements. La comparaison internationale de ces facteurs permet d'expliquer les tendances géographiques des flux de capitaux.

Parmi les variables macroéconomiques retenues par ces organismes pour expliquer les flux d'investissements internationaux nous citons les suivantes : **Le PIB, le taux d'inflation, le taux d'épargne, le taux de croissance économique, le taux d'investissement, le déficit public rapporté au PIB, le solde du compte courant rapporté au PIB, la dette totale rapportée aux exportations, le ratio du service de la dette, la dette totale rapportée au PIB, les réserves de change rapportées aux exportations et les flux d'IDE rapporté au PIB.**<sup>18</sup>

---

18. Banque Mondiale (2003), L'investissement étranger et le transfert de fonds devant la dette en tant que source de financement des pays en développement, Global Development Finance, N° 266.



Le niveau du PIB nominal et le taux de croissance du PIB réel, reflètent la taille de l'économie et son potentiel de croissance ; ces agrégats offrent en quelque sorte, à l'investisseur étranger, une garantie de rentabilité et de viabilité de ses investissements.

Le ratio du service de la dette, la dette totale rapportée au PIB, les réserves de change rapportées aux exportations ainsi que le stock de réserves de devises, sont des mesures de la crédibilité et la solvabilité de l'économie hôte.

Le poids de l'investissement étranger dans l'économie - mesuré par le ratio flux d'IDE rapporté au PIB - exprime le degré d'ouverture du pays hôte aux investissements étranger et son attractivité ; cette mesure traduit également la confiance que les investisseurs internationaux accèdent à l'économie.

Il est à noter que les organismes internationaux suscités mettent en avant également, les politiques publiques des économies hôtes, il s'agit principalement des réglementations, de la régulation de l'activité financière, du régime d'imposition et des conditions de rapatriement des bénéfices. De même, les politiques publiques des pays fournisseurs de capitaux jouent un rôle important dans la détermination du volume de capitaux sortants.

### **2.1.3 Les études macro-empiriques des déterminants de l'investissement direct étranger**

Les approches empiriques étudiées dans cette section reposent exclusivement sur des enquêtes élaborées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale. Celles-ci sont réalisées par des organismes internationaux ou nationaux, telles que la CNUCED et les chambres de commerce.

L'objectif principal de ses enquêtes est d'identifier les facteurs pris en compte par les investisseurs internationaux, lors de l'élaboration de leurs décisions d'investissement ; les enquêtes peuvent également révéler plusieurs déterminants que la théorie a oublié ou négligé. L'idée derrière les enquêtes est de s'adresser directement aux concernés, il s'agit en l'occurrence des investisseurs internationaux.

**Chakrabarti (2001)**, note que les vérifications empiriques des théories de l'IDE et de l'entreprise multinationale sont très nombreuses. Certains travaux comportent de simples questionnaires administrés dans les pays d'origine ou d'accueil de l'IDE ; d'autres comportent des tests économétriques des déterminants de l'IDE. L'auteur relève l'absence d'un consensus empirique sur ce qui incite une entreprise à investir à l'étranger. Il explique ceci par la rareté des travaux théoriques sur le sujet. L'auteur prétend que le manque de travaux théoriques s'est répercuté au niveau empirique, par l'introduction de tout un ensemble de variables explicatives dont le choix a souvent été " *intuitif* ".

**Chakrabarti (2001)**, prétend également qu'il y a un problème dans l'interprétation de l'impact des variables explicatives sur la variable à expliquer : d'abord, l'interprétation se fait ex post et traduit le point de vue subjectif de son auteur, puisqu'il s'agit souvent de validations empiriques sans modèles théoriques. En plus, l'interprétation dépend de la taille de l'échantillon et de la période étudiée. Aussi, un même échantillon de pays, une même période d'analyse et une même méthode d'estimation peuvent donner des résultats différents selon les variables retenues dans l'équation. Enfin, l'interprétation dépend également de la question que traite l'économètre (concurrence en terme de coût des facteurs,...etc.)

Quoiqu'il en soit, nous jugeons utile de présenter succinctement, dans le tableau ci-dessous, les principales conclusions d'un certain nombre d'études macro-empiriques.

TABLE 2.1 – Quelques études macro-empiriques des déterminants de l'IDE

Auteurs	Champ d'analyse	Principales conclusions
Disdier et Mayer (2004)	Déterminants des IDE français vers 19 pays de l'UE et de l'Europe de l'Est (1980 à 1999).	Les variables significatives : taille du marché d'accueil, effets d'agglomération (particulièrement dans les pays de l'UE) et qualité des institutions.
Chung et Alcacer (2002)	Déterminants des IDE des pays de l'OCDE vers les Etats-Unis (1987 à 1993).	Les variables significatives : la taille du marché d'accueil, les coûts des facteurs, marchés géographiquement proches, intensité en R&D de l'économie (particulièrement dans l'électronique et la pharmacie).
World Economic Forum <sup>44</sup> (2002)	Enquête auprès de 1800 multinationales oeuvrant dans 24 pays africains.	Les critères de choix des pays cibles : le degré d'ouverture, la bonne gouvernance au plan Macro, qualité des infrastructures, confiance dans le système financier, qualifications locales,...etc.
Kinoshita et Mody (2001)	Déterminants des IDE de 173 multinationales japonaises dans les économies émergentes.	Un nouvel IDE d'une multinationale est corrélé significativement à son propre stock d'IDE antérieur dans le pays ou dans la région d'accueil. Ce résultat semble refléter la valeur de l'information privée lorsque la FMN investit dans les économies émergentes.
Cheng et Kwan (2000)	Déterminants des IDE entrants dans 29 régions chinoises (1985 à 1995)	Les variables significatives : la taille du marché d'accueil, qualité des infrastructures, politique de promotion des IDE préférentielle, éducation
Mayer et Mucchielli (1999)	Déterminants des IDE japonais vers l'Europe (700 décisions de localisation).	Les variables significatives : taille du marché, demande, concurrence, coût du travail, effets d'agglomération, économies de localisation.
Head, Ries et Swenson (1999)	Déterminants des IDE japonais vers les Etats-Unis (1980 à 1992)	Les variables significatives : politiques d'incitation (subventions, réduction des taxes), effets d'agglomérations, taille du marché.
Devereux et Griffith (1998)	Déterminants des IDE américains vers la France, l'Allemagne et l'Angleterre (1980-1994)	Les variables significatives : fiscalité, main d'œuvre qualifiée, effets d'agglomération liés à un environnement intensifié en R&D.
CNUCED (1997a)	Sondage auprès de 21 fonds de placement des pays industriels dont 11 fonds opérant sur les marchés émergents.	Motivations des fonds de placement : potentiel de croissance, environnement favorable à l'IDE, facilité de rapatriement du capital, disponibilité, fiabilité et normes de divulgation de l'information, stabilité politique,...etc.
Barrell et Pain (1996)	Déterminants des IDE sortants américains (1970 à 1980).	Les variables significatives : la taille du marché, le coût des facteurs (travail et capital), les fluctuations du dollar US influence le timing d'IDE,...etc.
Wheeler et Mody (1992)	Déterminants des IDE américain vers les pays développés et PVD.	Les variables significatives : coût du travail, taille du marché, qualité des institutions et des infrastructures, effets d'agglomération, risque pays.

**Chakrabarti (2001)**, soutient que seule la taille du marché semble être unanimement reconnue comme déterminant de l'IDE. Les autres déterminants potentiels ne fédèrent pas de consensus flagrant. Quoiqu'il en soit, nous jugeons utile de présenter les interprétations faites ex-post des variables explicatives habituellement testées.

- **La taille du marché local**

Une grande taille du marché permet une utilisation efficiente des ressources et l'exploitation des économies d'échelle. Lorsque la taille du marché atteint une certaine valeur critique, l'implantation étrangère s'accroît. **Shatz et Venables (2000)** montrent que les multinationales japonaises sont fortement implantées dans les gros marchés des pays de la Triade (Etats-Unis, Union Européenne), elles y réalisent particulièrement des IDE horizontaux. Ils révèlent également que depuis les années 1970 et jusqu'aux années 1990, l'IDE japonais en direction des économies développées avait pour objectif principal le contournement des barrières à l'importation. Aussi, l'appréciation du yen à la fin des années 1980 favorisait l'implantation directe plutôt que l'exportation. Les multinationales japonaises sont moins présentes dans les pays en développement, elles y réalisent principalement des IDE verticaux, particulièrement en Chine continentale, en Malaisie, à Singapour et en Thaïlande. 20 % des ventes des filiales japonaises dans ces quatre pays sont des exportations vers leur pays d'origine le Japon . Par ailleurs, la taille et le dynamisme du marché financier local joue un rôle important dans l'attraction des IDE. Ces derniers sont mesurés par les ratios : capitalisation boursière rapportée au PIB, capitalisation boursière nationale rapportée à la capitalisation boursière mondiale,...etc.

- **Le potentiel de croissance économique**

L'enquête de la **CNUCED (1997)** révèle que 91 % des gérants de fonds de placement interrogés, mettent en première position le potentiel de croissance de l'économie hôte comme facteur déterminant de leur stratégie d'investissement. Un marché en pleine croissance offre de meilleures opportunités de placement pour les investisseurs internationaux. Une économie où le taux de croissance économique est élevé permet aux investisseurs de générer de meilleurs rendements de leurs capitaux. Un taux de croissance élevé laisse anticiper une croissance des exportations, garantissant ainsi aux investisseurs étrangers des apports en devises suffisants pour rémunérer leurs capitaux investis. C'est le cas actuellement des marchés émergents du Sud-est asiatique, comme c'était le cas de l'Amérique Latine au début des années 90.

- **L'environnement favorable à l'IDE**

L'enquête de la CNUCED (1997) révèle que 64 % des gérants de fonds interrogés considèrent qu'un environnement propice à l'IDE devrait offrir les conditions suivantes :

1. **Une stabilité économique** (taux d'inflation faible, taux de changes stables, déficit budgétaire réduit,...etc.).
2. **Une stabilité politique** caractérisée par un gouvernement légitime dont les décisions politiques sont claires, objectives et stables.
3. **Une stabilité sociale** caractérisée par des indicateurs du chômage et de la pauvreté favorables.
4. **Des accords internationaux** (bilatéraux ou multilatéraux) visant à établir ou à réguler les IDE.
5. **Une politique de privatisation** menée par une structure officielle et devant être régulée par des textes clairs.
6. **Un régime de commerce** (barrières tarifaires et non tarifaires) protégeant les investisseurs des produits pirates.
7. **Un régime fiscal attrayant** pour les investisseurs.

- **Qualité des infrastructures**

Les infrastructures ont un impact positif sur la localisation des activités des multinationales, dans la mesure où elles facilitent la réalisation des opérations de production et de distribution. Il s'agit ici des infrastructures au sens large du terme : qualité et densité du réseau routier et ferroviaire, densité du parc automobile (nombre de voitures par 1000 habitants), densité du réseau téléphonique (nombre de lignes principales par 1000 habitants), tarif des communications téléphoniques, nombre des serveurs et des abonnés à Internet, fiabilité du réseau électrique, coût et qualité du transport aérien, qualité et coût des facilités et prestations portuaires, délai de dédouanement,...etc.

- **Coût et qualité de la main d'œuvre**

Les coûts salariaux et la fiscalité du pays d'accueil sont supposés avoir un impact négatif sur l'implantation étrangère, puisqu'ils augmentent les coûts opérationnels. Il s'agit ici du coût et de la qualité de la main d'œuvre au sens large, c'est-à-dire : l'adéquation de l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises, adéquation du marché de l'emploi aux besoins des entreprises en qualité et en quantité (degré de satisfaction des entreprises), pratiques de l'embauche (souplesse dans l'embauche et le licenciement), horaires de travail (l'employeur peut-il les adapter au carnet de commandes?), coût de l'absentéisme pour maladie, prévalence du Sida et contrôle de séropositivité particulièrement en Afrique, coût imposé aux entreprises par les syndicats (perturbations, grèves,...etc.).

- **Les barrières tarifaires et non tarifaires**

L'impact des barrières tarifaires (droit de douanes) et non tarifaires (quotas à l'import.) dépend de la substituabilité ou la complémentarité entre le commerce international et l'IDE.

- Si les échanges commerciaux et les IDE sont substituables (deux moyens alternatifs d'approvisionner un marché), plus les tarifs douaniers sont élevés, plus l'IDE horizontal doit être important, car c'est le moyen le moins coûteux des deux pour approvisionner le marché. Il en résulte que tout facteur de libéralisation des échanges (suppression des droits douaniers, diminution des barrières, accords régionaux comme l'UE ou l'ALENA) devrait diminuer l'afflux des IDE horizontaux (toute chose étant égale par ailleurs).
- Par contre, si le commerce international et l'IDE sont complémentaires, plus les barrières douanières sont faibles, plus la production serait fragmentée internationalement (selon les avantages comparatifs des pays), et plus les IDE verticaux et les échanges internationaux devraient augmenter (toute chose étant égale par ailleurs).

- **La qualité de l'information**

L'investisseur a besoin d'une information fiable et divulguée au bon moment. Plus l'univers de décision est certain, meilleures seront les anticipations des investisseurs. L'efficacité informationnelle du marché conditionne l'attrait de l'économie aux yeux des investisseurs internationaux. Dans les pays développés, les investisseurs interviennent principalement sur les marchés financiers, ils se réfèrent aux commissions de bourse, aux conseils des marchés financiers, aux organismes privés, etc. Le système comptable joue également un rôle prépondérant, plus les divergences comptables sont importantes, plus les investisseurs internationaux sont pénalisés. Ces divergences entraînent un coût supplémentaire supporté par l'investisseur. Par conséquent, un marché devient plus attractif lorsqu'il harmonise son système comptable aux normes comptables internationales.

- **La proximité géographique et culturelle**

La distance géographique entre les pays d'origine et d'accueil de l'IDE semble être positivement corrélée aux coûts d'exploitation des activités à l'étranger (frais de transport, durée de voyage, etc.). La proximité culturelle et linguistique joue également un rôle important, dans la mesure où elle peut faciliter les rapprochements entre hommes d'affaires.

## Conclusion

A travers ce deuxième chapitre nous avons tenté d'alimenter en concepts théoriques notre recherche des déterminants de l'IDE. Nous avons présenté quelques théories phares de l'IDE et de l'entreprise multinationale. Nous avons présenté en premier lieu l'approche de la microéconomie financière qui traite de la diversification internationale du portefeuille. Elle considère les flux d'investissement en tant que flux de capitaux, elle ne traite pas donc explicitement de l'IDE. Selon Hymer (1960), a été le premier chercheur à proposer une théorie de l'IDE et de l'entreprise multinationale. Ce dernier construit sa théorie de l'IDE sur la notion d'imperfection de marché. Par ailleurs, **Vernon (1966 et 1979)**

propose une vision Ricardienne du commerce internationale dans laquelle les pays partenaires de l'échange vont tour à tour tirer avantage à commercer ensemble, en fonction de leur positionnement sur le cycle de vie international du produit.

D'autre part, **Buckley et Casson (1976)**, considèrent que la firme multinationale est une entreprise qui préfère internaliser ses activités avec l'étranger, plutôt que de s'en remettre au marché. En outre, **Dunning (1979)**, soutient que l'entreprise préfère investir à l'étranger, plutôt que d'exporter ou de céder une licence, si trois familles d'avantages sont réunies : les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation. **Brainard (1993 et 1997)**, met en avant un arbitrage des entreprises multinationales entre les avantages de proximité et les avantages de concentration. Quant à **Feldstein et Horioka (1980)**, ils utilisent la corrélation entre le taux d'épargne national et le taux d'investissement domestique pour mesurer la mobilité internationale du capital à long terme, de leur côté **Fernandez-Arias et Montiel (1996)**, proposent un modèle théorique qui tente d'expliquer le choix de l'entreprise entre produire localement ou à l'étranger. Enfin, nous avons tiré une liste " non exhaustive " des variables explicatives habituellement testées empiriquement, il s'agit de : la taille du marché local, le potentiel de croissance économique, l'environnement favorable à l'IDE, la qualité des infrastructures, le coût et la qualité de la main d'IJuvre, les barrières tarifaires et non tarifaires, la qualité des institutions, la spécialisation sectorielle, la qualité de l'information et la proximité géographique et culturelle.



## Chapitre 3

---

# Les investissements directs étrangers en Algérie

---

### 3.1 Climat d'investissement et appréciation de l'attractivité en Algérie

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au Gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE). En effet, en 2002, l'Algérie s'est classée premier pays hôte d'IDE au Maghreb<sup>1</sup> et troisième en Afrique<sup>2</sup>. Cependant, ces résultats restent modestes par rapport au potentiel d'investissement du pays. Bien que l'Algérie ait obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, les réformes introduites au cours des dernières années ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (emplois, transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux,).

---

1. Dans la présente étude, on entend par Maghreb les trois pays suivants : Algérie, Maroc et Tunisie.

2. Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, examen de la politique de l'investissement ALGERIE, New York et Genève, 2004.

De plus, un ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est à remarquer, notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la réforme fiscale, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et la mise en place des règlements sur la concurrence. Or toutes ces réformes sont nécessaires afin d'améliorer le cadre national de l'investissement.

Par ailleurs, l'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, à une lenteur dans les procédures administratives, à un risque financier élevé (faillite de banques privées), à une économie informelle grandissante, à des difficultés d'accès au foncier industriel et, enfin, à des retards considérables en termes d'infrastructures (télécommunications, eau, électricité, aéroports). Ces obstacles risquent d'empêcher la pérennisation des IDE en Algérie, et par conséquent de ralentir le processus de modernisation et de développement du pays entrepris courageusement dès le début des années 90. En effet, bien que le PIB ait enregistré en 2002 une croissance de 4,1%, ce taux reste insuffisant par rapport aux dynamiques démographiques nationales et au chômage structurel qui caractérise le pays (30 % de la population active).

Pour attirer les firmes multinationales, la majorité des pays en développement ont choisi de mettre le cap sur la mondialisation. Celle-ci les oblige à mettre en place des politiques économiques centrées sur des réformes favorisant un climat d'investissement approprié. Face à ses réformes, les investisseurs internationaux s'efforcent à la suite d'un benchmarking, de choisir le territoire idéal pour leurs implantations.

Les politiques monétaires et budgétaires de stabilisation du FMI appliquées par de nombreux pays en développement dans le but de réduire l'inflation et l'endettement extérieur ont stimulé la croissance et la stabilité économique dans de nombreux pays émergents et ont facilité le retour des flux de capitaux privés vers ces pays. Les pays du Maghreb ont connu cette période difficile de l'ajustement structurel qui leur a permis de retrouver la voie de la croissance et le rétablissement de leur solvabilité extérieure.

### 3.1.1 Aperçu de l'environnement économique de l'Algérie

TABLE 3.1 – Principaux indicateurs économiques et financiers de l'Algérie

Indicateur	Valeur	Année
Montant du PIB (Mds USD)	114,8	2006
Montant du PIB hors hydrocarbures (Mds USD)	60,3	2006
PIB/habitant (USD)	3403	2006
taux de croissance réel du PIB (%)	2	2006
Taux d'inflation (% en moyenne annuelle)	4,4	2006
IDE (Mds USD)	1,7	2006
Exportations (Mds USD) (dont 1 Md HH)	54	2006
Importations (Mds USD)	21	2006
réserves en devise (Mds USD)	78	2006
dette publique extérieure (Mds USD)	4,7	2006
service de la dette (% des Exportations)	11,7	2005
Encours de la dette (% du PIB)	4,5	2005
Téléphonie mobile (Millions d'abonnés)	24	2009
Lignes de téléphone fixe	5,4	2008
Connexion Internet	2,7	2009

Source : Banque mondiale, [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org).

Avec **35,7<sup>3</sup>** millions d'habitants, l'Algérie est classée par la Banque Mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire-tranche inférieure avec un PIB par tête de 7500 USD (2009).

L'interruption en 1992 du processus électoral marquait le début d'une décennie de violence et de terrorisme, qui a créé de sérieux problèmes économiques. Cependant, l'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé, au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché. L'Algérie connaît actuellement une situation financière très favorable. La bonne tenue des cours du pétrole a permis de

3. Chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Office national des statistiques de l'Algérie (ONS).

renflouer les caisses de l'Etat. Cependant, le pouvoir d'achat des habitants reste relativement faible. Dans ce contexte, le gouvernement s'efforce de relancer l'activité économique, de diversifier et de libéraliser l'économie en faisant appel à l'investissement privé.

La richesse en hydrocarbures fait de ce secteur un poids lourd de l'économie. Il assure en effet 30% du PIB, 97% des recettes en devises et 55% des recettes budgétaires de l'Etat. L'Algérie se situe à la 5<sup>ème</sup> place au classement mondial pour ses réserves en gaz naturel et au 14<sup>ème</sup> rang pour le pétrole<sup>4</sup>.

L'investissement pétrolier constitue la quasi-totalité des investissements directs étrangers en Algérie. Pour diversifier les secteurs d'accueil des IDE, l'Etat algérien compte accélérer le programme de privatisation des entreprises publiques. L'objectif principal est d'attirer les investisseurs étrangers en dehors du secteur de l'énergie, et de sortir de la dépendance vis-à-vis du pétrole. La réforme bancaire et la restructuration du tissu industriel, font partie également des priorités des autorités algériennes<sup>5</sup>.

L'Algérie s'est dotée en 1993 d'un code des investissements qui a été réformé en 2001. Le nouveau code des investissements offre une série d'avantages aux investisseurs (nationaux et étrangers), et a mis en place les instruments nécessaires à une politique de promotion de l'investissement. L'Algérie dispose d'une Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), celle-ci est responsable de l'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers, de la facilitation des procédures et de l'octroi des exonérations fiscales et parafiscales. Actuellement, elle met en place des guichets uniques dans chaque région du pays, afin de simplifier les procédures d'investissement et la création d'entreprises.

La législation algérienne offre des mesures d'incitation pour tout investisseur, sans distinction entre le capital national et le capital étranger. Quant aux facilités octroyées par l'ANDI, elles comprennent principalement un volet fiscal accordant des baisses importantes voire des exonérations selon les régimes prévus.

---

4. KPMG Algérie (2010), Guide : Investir en Algérie

5. KPMG Algérie (2010), Guide : Investir en Algérie

La loi accorde également des garanties essentielles aux investisseurs. Nous citons à titre d'exemple, la garantie de la non-discrimination et du traitement identique, entre toutes les personnes physiques et morales non-résidentes (nationales ou étrangères<sup>6</sup>) et entre celles-ci, et les personnes physiques et morales algériennes. Sont également garantis : le transfert du capital investi et des revenus qui en découlent ainsi que la garantie du recours à l'arbitrage international.

Le secteur bancaire en l'Algérie est en mutation. Les réformes entamées en 1990, par la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ne sont pas encore achevées. Cette loi a permis l'ouverture du secteur bancaire, aux capitaux privés nationaux et étrangers. Les autorités algériennes procèdent à l'assainissement de la dette des banques publiques, et à leur recapitalisation. L'objectif affiché étant de moderniser leur fonctionnement et les hisser aux normes internationales, afin de faciliter leur privatisation.

Concernant le secteur des télécommunications, seuls 5,4 millions de lignes de téléphone fixe en Algérie en 2008. Quant au parc de téléphone mobile est de l'ordre de 24 millions de lignes en 2009. L'Internet connaît ces dernières années une extension remarquable avec l'agrément d'une quinzaine d'Internet services providers (ISP). Le nombre d'internautes est estimé à 2,7 millions d'internautes<sup>7</sup>.

### 3.1.2 Différents code des investissements

Le cadre juridique et institutionnel est considéré comme l'un des plus importants instruments régulateurs des IDE. Il doit être très incitatif et surtout stable pour permettre à l'économie algérienne d'attirer un flux croissant d'IDE et de bénéficier de leurs retombées positives<sup>8</sup>.

Le code des investissements est considéré comme l'instrument juridique de base qui régit l'investissement dans un pays. Il porte sur l'ensemble des règles qui définissent les modalités d'investissement, les institutions qui le gèrent, les différents avantages pour en-

---

6. voir l'annexe N°3

7. KPMG Algérie (2010), Guide : Investir en Algérie

8. L. HAMIDI, Panorama de l'investissement en Algérie, Revue IDARA, volume 10 n 2, Alger 2000, p173.

courager l'investissement, les garanties, les droits et devoirs de l'investisseur, etc. L'Algérie a depuis 1963, adopté plusieurs codes.

### **Code des investissements : Loi n° 63 - 276 du 26/07/1963**

Ce code était à la fois restrictif et discriminatoire car il était inspiré par un système économique planifié, où l'Etat était le principal intervenant dans l'économie. La liberté d'investissement n'existait pas. Tout projet d'investissement devait faire l'objet d'un agrément auprès de la Commission Nationale d'Investissement. Le capital privé national n'était pas encouragé, et le capital étranger était contrôlé.

### **Code des investissements : Ordonnance n° 66 - 284 du 15/09/1966**

Ce code reproduit, à quelques différences près, le même schéma que le précédent. L'investissement n'est toujours pas libre. Les investisseurs étaient obligés de solliciter la Commission Nationale d'Investissement pour obtenir l'agrément. Certains secteurs considérés vitaux pour l'économie nationale étaient fermés aux investisseurs privés.

### **Code des investissements : Loi n° 82 - 11 du 21/08/1982**

Cette loi était destinée exclusivement aux investisseurs nationaux. Le capital étranger était régi par la loi n° 82 - 13 du 28/08/1982 (modifiée par la loi 86 - 13/1986) appelé aussi " loi sur les sociétés mixtes ".

Le texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères. D'abord, l'association était faite selon le ratio **51/49** en faveur du secteur public national, ensuite la direction ou la présidence du conseil d'administration de la société devait être confiée à la partie algérienne. La loi sur les sociétés d'économie mixte, peu favorable au capital étranger a été un échec. Elle n'a pas attiré des investissements étrangers.

### **La loi relative à la monnaie et au crédit : Loi n° 90 - 10 du 10/04/1990**

La promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit (**loi n° 90 - 10** du 10/04/1990) a permis la mise en place au niveau de la banque d'Algérie d'un dispositif de traitement des dossiers d'investissement initiés par des non résidents ou en partenariat avec des résidents.

A cet égard, il est dévolu au Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), la prérogative de prononcer des avis portant décision de conformité en faveur des projets entrepris sous deux régimes :

- ✓ Investissements directs (règlement n° 90 - 03 du 08/09/1990) ;
- ✓ Concessionnaires / grossistes (règlement n° 90 - 04 du 08/09/1990).

Les projets examinés par le CMC sont appréciés sur la base de quatre critères :

- ✓ La création d'emplois ;
- ✓ La formation et le perfectionnement des cadres et du personnel algérien ;
- ✓ Le transfert de technologie ;
- ✓ L'équilibre des échanges.

### **Code des investissements : Décret législatif n° 93 - 12 du 5/10/1993**

C'est avec ce décret que l'investissement privé aussi bien national qu'étranger va être libéralisé. Ce texte a également réservé au secteur privé de larges avantages fiscaux, para fiscaux et douaniers. Comme il été prévu la création d'un guichet unique afin de faciliter la création de projets d'investissement.

### **Code des investissements : Ordonnance n° 01 - 03 du 20/08/2001, modifiée et complétée par l'Ordonnance 06-08 du 15/07/2006**

Ce code d'investissement qui se fonde sur les principes consacrés par l'ordonnance **n° 01-03 du 20/08/2001** relative au développement de l'investissement modifiée et complétée par l'ordonnance **n° 06 - 08 du 15/07/2006**. Cette modification a apporté de

plus larges avantages par rapport au texte de 2001, notamment en matière d'incitations fiscales, parafiscales et douanières durant la période d'exploitation du projet d'investissement. La durée d'établissement de la décision d'octroi des avantages délivrée par l'ANDI a été ramenée de 30 jours à 72 Heures.

Ce texte est venu consacrer encore la liberté d'investir, l'égalité de traitement des investisseurs nationaux et étrangers et reconduire les régimes d'encouragement aux investisseurs résidents et non résidents.

En effet, **la liberté d'investir** est clairement définie dans l'article 4 de l'ordonnance n° 06 - 08 du 15/07/2006 qui stipule : *" les investissements sont réalisés librement, sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et les règlements en vigueur..."*<sup>9</sup> .

En ce qui concerne **l'égalité de traitement**, elle est définie à l'article 14 alinéa 1 comme suit : *"les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement "*<sup>10</sup> .

---

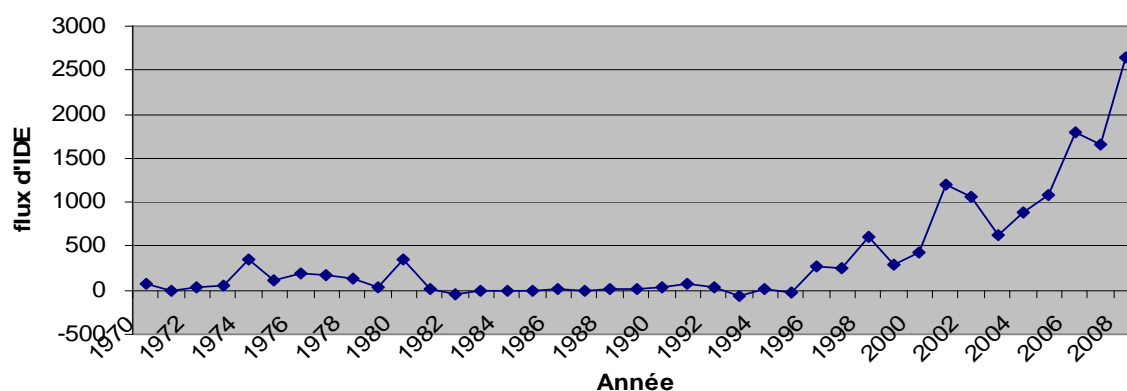
9. Ordonnance 01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, p3.

10. Ordonnance 01 - 03 du 20/08/2001, p7.



## 3.2 Flux et tendances des investissements étrangers directs

### 3.2.1 Flux et stocks d'IDE en forte croissance depuis 1994



Source : élaboré par nos soins sur base des données de la banque mondiale.

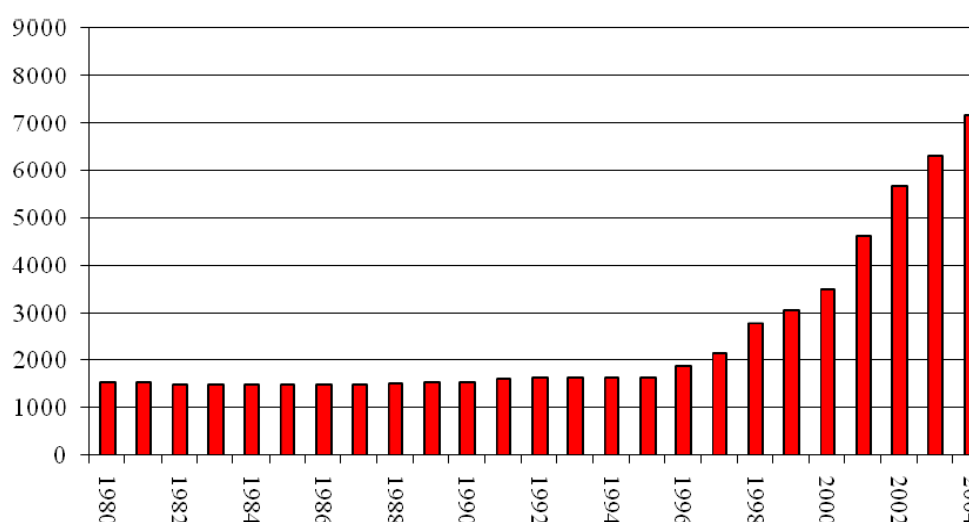
FIGURE 3.1 – Flux d'IED entrant en Algérie (1970 - 2008).

Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de **1970 à 1994** d'une part et depuis 1995 d'autre part. **La première période (1970 - 1994)** reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

**La deuxième période** (à partir de **1995**) est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en oeuvre, les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001).

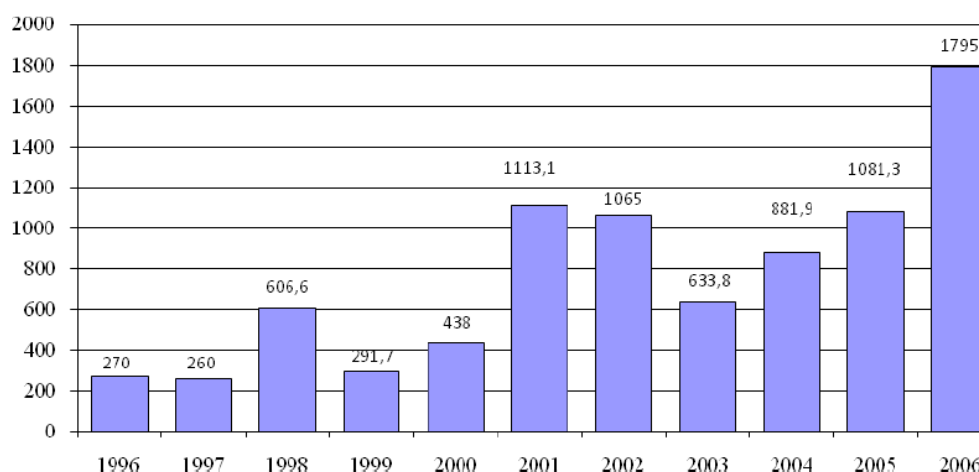
L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.



Source : UNCTAD Database

FIGURE 3.2 – Stock d'IDE entrant en Algérie 1980 - 2004, en millions de dollars.

La comptabilité des IDE est pleine d'incertitudes. Certains organismes comptent les intentions d'investissement que reçoivent les pays d'accueil (dont quelques-unes se concrétisent et d'autres pas, à terme); d'autres comptent les investissements effectivement réalisés; d'autres les estiment selon les intentions d'investir des firmes, etc. Ce qui explique que les données peuvent différer de façon notable selon les sources. Notons, toutefois, que la faiblesse des IDE à destination des pays en développement est telle qu'en 2006, avec à peine 1795 millions de dollars, l'Algérie occupe la 63<sup>ème</sup> place du classement mondial alors qu'elle était à la 113<sup>ème</sup> place, en 2003 (Eurostat).



Source : UNCTAD Database

FIGURE 3.3 – Flux d'IDE en Algérie, en millions de dollars.

L'Algérie fait naturellement partie de la zone d'influence de l'Union Européenne, avec laquelle d'ailleurs, l'attachent des liens économiques (2/3 du commerce extérieur), sociologiques (un million d'émigrés), culturels (langue française), historiques (colonisation, française) É A ces titres, elle s'attendait à ce qu'une fois le verrou de la libéralisation levé, les firmes européennes saisissent l'opportunité de s'y installer. L'opportunité est d'autant plus avantageuse que le pays fait prévaloir un des marchés les plus intéressants d'Afrique en termes de PIB, une énergie à bon marché, une main-d'œuvre assez bien formée et à très bon marché.

Contre toute attente, l'UE se détourne de la rive Sud de la Méditerranée qu'elle va traiter comme un espace de consommation plutôt qu'un espace de production ; autrement dit il plus intéressant d'y exporter que d'y produire. Le tableau (3.2), présente l'évolution des flux d'IDE en Algérie.

TABLE 3.2 – Evolutions des Flux d'IDE en Algérie. <sup>(a)</sup> : en millions d'US, <sup>(b)</sup> : en millions d'euros)

Flux d'IDE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Evolution des montants d'IDE <sup>(a)</sup>	260	501	507	438	1196	1065	634	882	1081	1795	1662
Flux d'IDE annoncés <sup>(b)</sup>	-	-	-	-	-	-	2204	6355	3493	6747	-

Source : ANDI (2008)

L'évolution des IDE de 1997 à 2007, est très significative de l'effort réalisé pour attirer les IDE. En effet, le montant a été multiplié par plus de 23. La comparaison 1997-2008 est encore plus importante en ce sens qu'avec des IDE de l'ordre de 897.591 Millions de DA (voir le tableau (3.3)), selon l'ANDI, soit quelques 14.360 Dollars, le facteur multiplicateur passe à 55.

TABLE 3.3 – Etat récapitulatif des projets d'investissements déclarés-Année 2008-Montant : Millions de DA.

Projets d'investissement	Projets	%	Montant	%	Emplois	%
<b>Investissements locaux</b>	16 823	99%	1 504 298	63%	186 031	95%
<b>Partenariat</b>	37	0,20%	372 602	15,50%	4 723	2%
<b>IDE</b>	65	0,40%	524 989	21,90%	6 000	3%
<b>Total investissement étranger</b>	102	1%	897 591	37%	10 723	5%
<b>TOTAL GENERAL</b>	16 925	100%	2 401 890	100%	196 754	100%

Source : ANDI <http://www.andi.dz/PDF/bulletin/ANDI%20NEWS%20N°07.pdf>

### 3.3 Provenance des IDE

Un autre aspect d'analyse aussi important que le montant des investissements, est celui de la provenance. Quels sont les pays qui ont le plus investi en Algérie ?

Il serait logique de penser qu'au vu des relations étroites avec la France, ce pays serait normalement au premier rang des pays investisseurs en Algérie. En fait, il en est tout autrement, car la France, au nom du principe de meilleure connaissance de ce pays en sa qualité d'ex colonie, et plus particulièrement de la connaissance de sa société et de son comportement, a toujours eu, beaucoup plus que les autres pays, des réticences plus fortes. Plusieurs marchés importants lui ont ainsi échappés, au vu de sa politique d'hésitation. De 2002 à 2008, le montant des investissements français en Algérie n'a représenté que 2,39% du total des investissements étrangers (Tableau 3.4), alors que l'Asie était à 29,25% et les pays Arabes principalement les pays du Golfe et l'Egypte atteignaient plus de 50%.

TABLE 3.4 – Provenance des IDE Algérie (2002-2008).

REGION	Nombre de projets	Montant (en 106 DA)	% par pays
EUROPE	322	299 256	18,19%
Dont UE	271	270 105	16,42%
dont France	121	39 376	2,39%
ASIE	47	481 227	29,25%
AMERIQUES	16	27 490	1,67%
PAYS ARABES	289	827 150	50,28%
AFRIQUE	1	4 510	0,27%
AUSTRALIE	1	2 954	0,18%
MULTINATIONALITE	14	2600	0,16%
<b>TOTAL</b>	<b>960</b>	<b>1 645 187</b>	<b>100%</b>

Source : CHEBIRA, 2010

Durant trois décennies, l'Algérie n'a pas seulement négligé de soigner son attractivité, mais elle a également fait prévaloir une répulsivité franche et loyale. Une lecture distraite du graphique ci-dessous laisserait croire qu'il représente l'évolution des flux alors qu'il s'agit bel et bien des stocks, tant sont faibles les chiffres. La faiblesse des IDE est une réalité dont on ne sait encore s'il faut la déplorer ou s'en féliciter ; mais c'est un fait que le stock d'IDE n'a pratiquement pas bougé entre 1980 et 1996, période à laquelle le stock a entamé une ascension correspond à l'arrivée des investissements conséquemment à la nouvelle politique économique de l'Algérie (Abandon du socialisme et transition vers l'économie de marché).

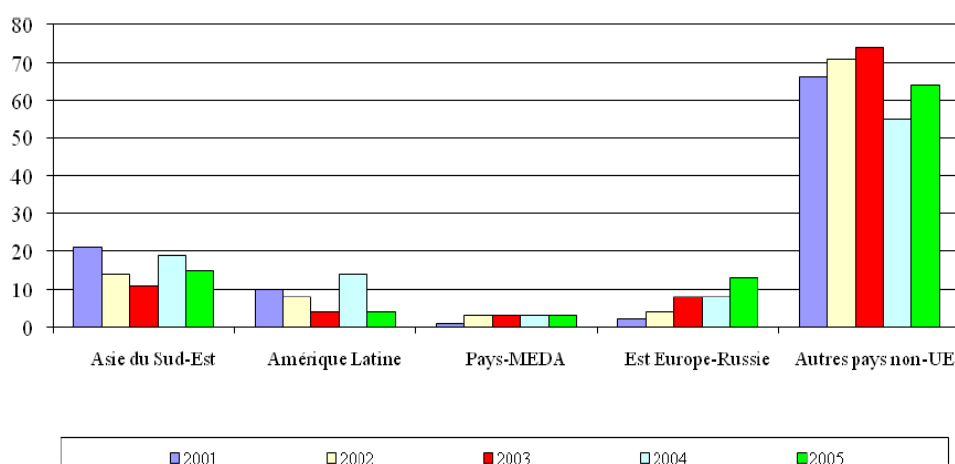
La libéralisation et l'ouverture ont valu au pays l'intérêt de certaines firmes et de certains pays émetteurs, parmi lesquels on trouve bien sûr des membres de l'UE, mais aussi et surtout des pays qu'on attendait moins, tels que les Etats-Unis, le Canada, la Chine, l'Inde, l'Egypte, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, la Tunisie, la Turquie, ... nous allons nous intéresser aux investissements de l'Union Européenne.

### 3.3.1 Les IDE de l'UE en Algérie

En 2006, les firmes de l'UE-27 ont investi à l'étranger pour un montant de 619 milliards, imposant ainsi l'Union Européenne comme le plus gros émetteur d'IDE dans le monde. Un certains nombres de caractéristiques méritent d'être rappelés, à ce propos :

- La part de lion (soit 436 milliards correspondant à 70,4 %) ne quitte pas l'UE (investissements intra-UE).
- Les 183 milliards d'euros qui sortent de l'UE sont presque entièrement aspirés par les Etats-Unis et l'Asie du Sud-Est.
- Les parts qui échoient à l'espace méditerranéen et au continent africain sont à la limite du "négligeable".

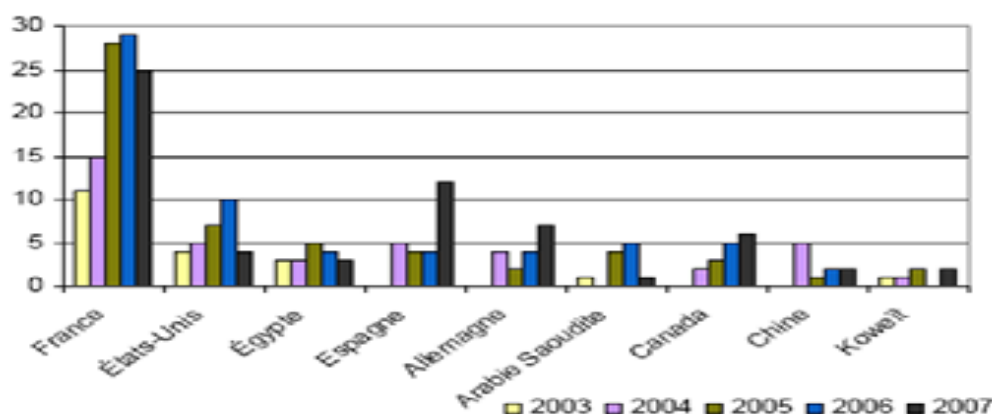
A l'échelle de la région méditerranéenne, la présence de l'UE en termes d'IDE est à peine symbolique ci-dessous et les investisseurs privilégient deux grandes destinations : Israël et la Turquie.



Source : ANIMA - Invest in Med, Etude n° 1, mai 2008. Investissement Direct Étranger vers MEDA en 2007

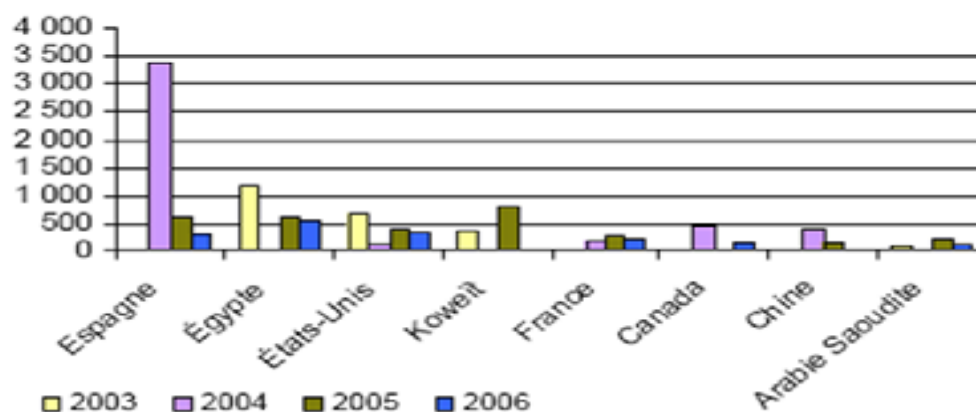
FIGURE 3.4 – Les IDE de l'UE, hors UE, par région de destination, en %.

Il faut cependant préciser que, si pour la France, le montant des IDE n'était pas important, le nombre de projets d'IDE l'était. La politique française consistait à maintenir des relations particulières avec l'Algérie, en proposant plusieurs petits projets d'investissements, pour renforcer sa présence sans trop de risque. Les graphes, ci-après illustrent bien cette stratégie de la France.



Source : ANIMA MIPO 2003 - 2007

FIGURE 3.5 – Nombre projets IDE vers l’Algérie par pays d’origine



Source : ANIMA MIPO 2003 - 2006

FIGURE 3.6 – Montant des IDE vers l’Algérie par pays d’origine, en millions d’euro

### 3.4 Nature des investissements

Plusieurs grands projets furent menés en Algérie dans divers domaines. Parmi les plus importants, peuvent être cités :

- l’autoroute Est-Ouest : projet gigantesque qui consiste en la réalisation d’une autoroute de l’Est à l’Ouest du pays longue de plus de 1200 kms. Ce projet est considéré comme le plus important projet depuis l’indépendance de l’Algérie et exige des investissements énormes de l’ordre de 16 Milliards de dollars. Le Japon et la Chine sont les principaux réalisateurs de ce projet,

- Construction du nouvel aéroport d’Alger ; Il s’agit d’un grand aéroport situé à côté de l’ancien, et il a été conçu pour répondre aux normes internationales,
- Construction d’un million de logements entre 2004 et 2009. Il s’agit là aussi d’un important projet pour un montant de plus de 18 Milliards de dollars. La Chine a pris une bonne partie de ce projet,
- Téléphonie mobile, avec l’Egypte et le Koweït
- Projets industriels (hydrocarbures), (Etats-Unis, Espagne,...)
- Projets de dessalement d’eau de mer (43 usines sont programmées jusqu’en 2019). Certaines d’entre elles sont déjà opérationnelles,
- Production d’engrais et d’ammoniaque,
- Cimenteries,
- Quelques projets relatifs au tourisme...

Durant la période 2002-2008, les secteurs de l’industrie et des services ont représenté à eux seuls, plus de 75% des investissements directs étrangers. Il est vrai que le secteur des hydrocarbures a toujours eu la part la plus importante, même si ces dernières années les autres secteurs commencent à se développer. Pour la France, les investissements réalisés en Algérie en 2007 sont détaillés en annexe.

TABLE 3.5 – Répartition des projets d’investissement déclarés étrangers par secteur d’activité regroupé Période 2002 - 2008

Projets d’investissement	Projets	%	Montant	%	Emplois	%
<b>Investissements locaux</b>	16 823	99%	1 504 298	63%	186 031	95%
<b>Partenariat</b>	37	0,20%	372 602	15,50%	4 723	2%
<b>IDE</b>	65	0,40%	524 989	21,90%	6 000	3%
<b>Total investissement étranger</b>	102	1%	897 591	37%	10 723	5%
<b>TOTAL GENERAL</b>	16 925	100%	2 401 890	100%	196 754	100%

Source : Agence Nationale de Développement de l’Investissement (ANDI).

L’Algérie a remédié au manque des investisseurs occidentaux qui, malgré toutes les facilitations qui leur sont accordées en matière de législation, ne prenaient pas le risque d’investir leurs capitaux en Algérie. L’Etat a proposé aux pays du Golf de lancer des projets, en leur donnant des garanties de retour d’investissements. Pour 2008 /2009, l’ANDI n’a enregistré que douze projets provenant des pays arabes, dont huit sont inscrits parmi les grands projets de tourisme et complexes multifonctionnels et cinq principaux projets dans le secteur industriel.



L'Andi a signalé que la mise en œuvre des projets de grande envergure nécessite forcément une maturation dans la réflexion (entre 5 à 6 ans, notamment pour les mégaprojets). Depuis 2000 à fin septembre 2006, l'Andi a traité des dossiers de projets d'investissements arabes pour un montant de six (06) milliards de dollars. Sur ces investissements déclarés, 60% ont été réalisés, dont ceux du groupe Orascom qui a investi 2,4 milliards de dollars, les cimenteries du même groupe égyptien et Wataniya Télécom Algérie.

Les projets inscrits pour 2007 sont par ailleurs reportés sur les deux années à venir. Ces projets se répartissent sur le secteur de la grande promotion immobilière, le tourisme, les centres d'affaires, le médicament, la production d'électricité, de l'acier, la production de fertilisants et l'aluminium. De nouvelles procédures ont été approuvées en matière de gestion et d'exploitation des biens domaniaux, de sorte à mobiliser toutes les capacités disponibles et à valoriser toutes les dépendances du domaine public.

Ces nouvelles procédures permettront, certainement, de régler le problème de foncier auquel sont confrontés la majorité des investisseurs. Les investisseurs déplorent le manque de cohérence et de transparence dans la diffusion et la circulation de l'information économique. Mais, toutes ces contraintes ne découragent nullement les investisseurs, qui identifient le problème de l'accès au crédit d'investissement, comme étant un frein à leurs financements. Les institutions financières en Algérie se sont spécialisées dans les crédits à la consommation et ont négligées les crédits à l'investissement.

TABLE 3.6 – Nature des IDE en Algérie

<b>Taille des projets IDE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Moins de 50 M euros	2	19	29	25
Entre 50 et 100 M euros	2	3	2	10
Entre 100 et 500M€	4	4	11	7
Méga-projet	1	2	2	1
<b>Type de projet</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Partenariat	-	12	5	14
Création	8	11	17	10
Prise de participation	-	1	12	8
Privatisation et concession	1	-	-	4
Filiale, succursale	-	1	2	4
Extension	-	3	8	3
<b>Montant moyen M€</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Partenariat	-	286	53	43
Création	281	115	54	48
Prise de participation	-	20	53	78
Privatisation et concession	23	-	-	75
Filiale, succursale	-	608	3	29
Extension	-	12	211	81

Source : ANIMA-MIPO

### 3.5 Perspectives stratégiques pour l'investissement direct étranger

L'Algérie bénéficie de nombreux atouts majeurs au niveau national, à savoir ses ressources naturelles abondantes, la taille de son marché intérieur (environ 35 millions de consommateurs), une population très jeune, la proximité géographique des marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration (taux de croissance soutenu et inflation contenue) <sup>11</sup>.

11. Grâce au programme d'ajustement structurel, la dette extérieure du pays a été aujourd'hui ramenée de 32,2 milliards de dollars à 4,5 milliards.

En outre, au niveau sectoriel, les secteurs qui présentent les opportunités les plus intéressantes pour les investisseurs privés sont les mines, l'agroalimentaire, l'électronique, la banque et la finance, et les NTIC. Cependant, des problèmes structurels hérités de l'ancien système économique subsistent et ralentissent le flux entrant d'IDE. Bien que les équilibres macroéconomiques aient été restaurés, l'Algérie reste fortement tributaire du pétrole et des fluctuations des devises étrangères; elle exporte en effet en dollars américains et importe en euros, et toute fluctuation entre les deux monnaies a un impact direct sur l'économie nationale. De plus, les problèmes d'accès au foncier économique, les retards dans les infrastructures et le poids du secteur informel demeurent des obstacles pour les investisseurs étrangers.

Ainsi, le défi principal pour l'Algérie est de mettre en place de véritables stratégies nationales et sectorielles de promotion de l'investissement, fondée sur ses avantages comparatifs. À cet égard, le renforcement du rôle de l'ANDI est essentiel, notamment sa division de l'IDE. En outre, les techniques de ciblage des investisseurs et de comparaison (benchmarking) ainsi que l'utilisation des outils informatiques (sites web, bases de données statistiques, etc.) pourraient jouer un rôle important.

### **3.5.1 Potentiel en matière d'investissements directs étrangers**

#### **3.5.1.1 Le potentiel et les faiblesses au niveau national**

##### **a) Les avantages comparatifs :**

##### **i) Libéralisation et réforme de l'économie**

Les bons résultats enregistrés récemment par l'Algérie en ce qui concerne les flux entrants d'IDE confirment une sensible amélioration de l'environnement économique national. Afin d'améliorer son attractivité et de profiter des flux accrus de l'IDE, le Gouvernement algérien s'est engagé, à partir des années 90, dans une série de réformes structurelles, tendant à assurer la stabilisation macroéconomique<sup>12</sup> et la libéralisation du commerce extérieur.

---

12. La signature du programme d'ajustement structurel a permis de lancer un mouvement de stabilisation puis de libéralisation économique très important sous l'égide des institutions de Bretton Woods. Cela a déterminé la réalisation d'importantes réformes, à savoir la privatisation et ouverture du capital des entreprises publiques dans des secteurs clés de l'économie nationale (télécommunications, chimie et pétrochimie, mécanique, sidérurgie, cimenteries, agroalimentaires), une plus grande ouverture des marchés et un programme de réformes financières.

Parmi les réformes les plus importantes, l'ordonnance de 2001 et la création de l'ANDI ont été des étapes décisives dans l'amélioration du cadre de l'investissement et la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place en 2001 un Programme de soutien à la relance économique (PSRE) d'une enveloppe de 525 milliards de dinars (environ 7 milliards de dollars)<sup>13</sup> sur 4 ans qui a déjà donné des résultats encourageants, notamment dans l'agriculture avec le Programme national de développement agricole (PNDA), les infrastructures, l'énergie, l'habitat, etc.

## **ii) Disponibilité des ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur**

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables. Le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers : l'Algérie est en effet le troisième fournisseur de gaz naturel de l'Union européenne (UE) et le quatrième fournisseur énergétique. Par conséquent, les liens économiques, politiques et culturels avec l'UE pourront se renforcer. Le potentiel énergétique (gaz et pétrole) est activement mis en valeur par les autorités algériennes ; or cette politique proactive pourrait servir d'exemple pour les autres secteurs d'activité.

## **iii) Proximité géographique des marchés potentiels**

Confinant avec l'Europe, l'Afrique et des pays arabes, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement : cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation.

---

13. Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, examen de la politique de l'investissement ALGERIE, P. 64, New York et Genève, 2004.

#### **iv) Intégration économique régionale (UMA)**

L'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb arabe, qui comprend l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, augmente significativement les possibilités d'exportation pour les produits algériens. Ce processus d'intégration a toutefois subi un ralentissement important ces dernières années.

#### **v) Abondance des ressources humaines et flexibilité du marché du travail**

Même si la formation de la main-d'oeuvre s'est significativement améliorée ces dernières années, elle reste encore inadaptée aux besoins actuels du marché du travail ; la flexibilité de ce marché s'est aussi améliorée ces derniers temps. En effet, le principe de la liberté d'emploi a été reconnu et les employeurs peuvent conclure directement un contrat de travail avec les travailleurs. D'ailleurs, le coût relativement bas du travail pourrait contribuer dans un premier temps à augmenter la compétitivité du pays et son attractivité pour les investisseurs étrangers. La rémunération est fixée d'un commun accord entre l'employeur et le salarié. Néanmoins, deux facteurs limitent cette liberté de manœuvre : le salaire de base, qui résulte de la classification professionnelle du salarié déterminée par la convention collective applicable à l'employeur, et le salaire national minimum garanti (SNMG).

#### **b) Obstacles aux investissements :**

Malgré des avantages comparatifs certains, l'Algérie rencontre toujours des obstacles aux investissements étrangers directs :

#### **i) Ralentissement dans la mise en place du programme de privatisation**

En raison d'un long héritage d'une économie centralisée et planifiée, où le secteur public assumait un rôle important dans l'économie, certains segments de l'économie demeurent toujours sous le contrôle de l'État et le rythme du programme de privatisation s'est ralenti. L'exemple du secteur financier est à cet égard le plus révélateur : en effet, 94 %<sup>14</sup>

---

14. CNUCED (2004), P. 65.

du marché appartient toujours aux banques publiques. Cette omniprésence pourrait donc constituer un véritable frein pour la pénétration de tout nouvel opérateur privé locale et étranger.

## **ii) Déficit d'image et de communication**

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un considérable déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays. Par ailleurs, selon l'enquête menée par la CNUCED lors de la mission d'évaluation d'avril-mai 2003, les investisseurs relèvent souvent le fait que les agents de l'administration publique ne semblent pas toujours être parfaitement informés de l'existence de nouvelles réformes ainsi que des règles et procédures qui en découlent, leur application ne pouvant donc pas être assurée.

## **iii) Difficultés d'accès au foncier industriel**

Le foncier est un des plus importants obstacles à la création et au développement d'un secteur privé national et étranger dynamique en Algérie. L'accès au foncier industriel est difficile en raison de la rareté ou de l'indisponibilité de terrains, du coût de ces derniers et de manœuvres spéculatives. La multitude d'acteurs dans le domaine du foncier est une entrave majeure à l'investissement.

## **iv) Existence d'un important secteur informel**

Lors des nombreux entretiens de l'équipe de la CNUCED avec différents opérateurs privés nationaux et étrangers, le problème de l'importation frauduleuse de marchandises, sans droits ni taxes, a souvent été souligné. Parmi les obstacles régulièrement dénoncés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et le manque de transparence des procédures administratives demeurent des problèmes structurels.

## v) Retards dans les infrastructures

La chaîne portuaire qui traite la quasi-totalité des marchandises importées en Algérie souffre de graves dysfonctionnements malgré des progrès récents. La coordination entre les différents acteurs, notamment les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, est inefficace. Il en résulte une multiplication des retards préjudiciables à la bonne marche des unités de production. Il faut espérer que l'informatisation des services douaniers et l'utilisation de nouveaux équipements spécialisés tels que le scanner accélèrera les procédures de dédouanement au port d'Alger, principal port du pays.

Par ailleurs, il ressort des entretiens entre la CNUCED et des opérateurs que de nombreux retards dans les infrastructures constituent des freins à l'investissement étranger, notamment dans les ports, les aéroports internationaux et les chemins de fer, ainsi que dans la distribution de l'électricité et du gaz et l'accès aux télécommunications.

## vi) Inadaptation du système judiciaire

Malgré les récentes réformes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. En effet, selon une étude effectuée par la Banque mondiale en 2002<sup>15</sup>, 20 procédures et 387 jours sont nécessaires en moyenne pour résoudre un différend en Algérie. L'excès de formalités, d'autorisations et de contrôles caractérisent le système administratif local et ne contribuent pas à l'amélioration de l'image du pays à l'étranger. Ainsi, le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, est perçu par les opérateurs étrangers comme des obstacles aux investissements en Algérie. Il faut ajouter aux divers obstacles qui freinent les IDE en Algérie, l'absence de tribunaux de commerce et d'une véritable culture de l'arbitrage. Le tableau (3.7), présente l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du potentiel d'investissement en Algérie :

---

15. Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, examen de la politique de l'investissement ALGERIE, P. 66, New York et Genève, 2004.

TABLE 3.7 – Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du potentiel en Algérie.

<p><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablissement des équilibres macroéconomiques</li> <li>• Evaluation positive des réformes achevées par les milieux étrangers des affaires</li> <li>• Volonté réformatrice des autorités</li> <li>• Faible coût de l'énergie</li> <li>• Taille potentielle du marché (35 millions de consommateurs)</li> <li>• Force de travail jeune et maîtrisant plusieurs langues</li> <li>• Proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique</li> <li>• Progressive intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC)</li> <li>• Disponibilité de ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeurs de ces dernières</li> <li>• Ressources humaines abondantes et flexibilité du marché du travail</li> </ul>	<p><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans les infrastructures</li> <li>• Ralentissement dans la mise en place des réformes</li> <li>• Ralentissement important dans les réformes financières et bancaires</li> <li>• Difficultés d'accès au financement pour les PME/PMI</li> <li>• Secteur informel important</li> <li>• Lenteurs judiciaires</li> <li>• Difficultés d'accès au foncier industriel</li> <li>• Fort déficit d'image et de communication</li> <li>• Manque d'information qualitatives sur les IDE par secteur d'activité et par origine</li> <li>• Manque d'expertise en terme d'IDE et de ciblage des secteurs</li> </ul>
<p><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydrocarbures et énergie</li> <li>• Infrastructures des NTIC (E-banqing)</li> <li>• Mines</li> <li>• Agroalimentaire</li> <li>• Privatisation</li> <li>• Troisième licence GSM</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Electronique</li> <li>• Pêche</li> </ul>	<p><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteur des déréglementations</li> <li>• Lenteur bureaucratique de l'administration publique</li> <li>• Retard dans la mise à niveau des fonctionnaires de l'administration publique</li> <li>• Faible taux de pénétration des NTIC qui limite le développement de secteur dans son ensemble</li> <li>• Fuite des cerveaux</li> <li>• Mise à niveau des politiques nationales et vis-à-vis des obligations internationales de l'Algérie</li> <li>• Manque de coordination entre les politiques nationales</li> <li>• Chevauchement des fonctions des institutions chargées de l'investissement</li> <li>• Fonctionnement non concurrentiel de certains marchés</li> </ul>

Source : CNUCED 2004.

### 3.6 Conclusion

Deux étapes principales ont caractérisé l'histoire de l'Algérie indépendante concernant sa politique d'IDE. Une première période qui s'est étalée jusqu'à la fin des années 1980, a consisté en un rejet systématique des investissements étrangers, comptant uniquement



sur les ressources propres du pays. Une deuxième période qui a démarré au début des années 1990 et qui s'étale à ce jour, s'est caractérisée par une politique de plus en plus soutenue d'attraction des IDE. Beaucoup de changements ont été opérés dans la politique algérienne ces dernières années pour attirer davantage ces investissements étrangers.

La politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 a influencé positivement le flux d'IDE en Algérie. La position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes.

Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage.

À la lumière de ces considérations, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie.

## Chapitre 4

---

# Etude empirique des investissements directs étrangers

---

Pour mettre en évidence les facteurs et les contraintes qui déterminent les flux d'investissements directs étrangers en Algérie, nous allons dans un premier temps définir le cadre méthodologique, ensuite mettre en évidence la technique d'estimation privilégiée avant de procéder à l'estimation du modèle, et enfin terminer par la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats.

### 4.1 Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique dévoile la spécification du modèle et les sources de données.

#### 4.1.1 Spécification du modèle

Les chapitres précédents consacrés à la revue de la littérature nous ont permis de faire un tour d'horizon des études empiriques des déterminants des flux d'IDE notamment dans les pays en développement. Ces différents travaux se caractérisent par l'absence de consensus d'après Chakrabarti<sup>1</sup>(2001). Plusieurs éléments peuvent expliquer cette absence de consensus :

---

1. Chakrabarti, A. (2001) "The Determinants of Foreign Direct investment : Sensitivity Analyses of Cross Country Regressions ", *Kyklos*. 54(1) : 89-113.

- la rareté de forts fondements théoriques ;
- des problèmes de mesures de certaines variables explicatives ;
- des problèmes de méthodes d'estimation.

Le nombre de variables qui, aujourd'hui, influencent le comportement des investisseurs étrangers est immense. Les firmes évoluent sans cesse trouvant toujours de nouvelles motivations et de nouvelles stratégies.

Dans cette partie nous avons fait une synthèse des études empiriques étudiées antérieurement. Ça consiste en la rétention d'un certain nombre de variables susceptibles d'influencer la décision d'investissement direct étranger en Algérie compte tenu de la disponibilité des données. Parmi celles-ci l'attractivité du territoire, l'ouverture économique et les fondamentaux macroéconomiques.

## 1 - L'attractivité du territoire

La plupart des analyses des déterminants des flux d'IDE considèrent la taille du marché comme indicateur d'attractivité du territoire. Il apparaît comme le déterminant le plus robuste des IDE. Les indicateurs correspondants, fondés sur le PIB, le revenu par habitant ou encore la population, sont largement significatifs dans quasiment toutes les études (Dunning, 1973 ; Agarwal, 1980 ; Balasubramanyam & Salisu, 1991 ; Michalet, 1999 ; Lim, 2001 ; Levasseur, 2002 ; Dupuch et Mazier, 2002). En effet, la taille de marché est favorable au retour d'investissement. Elle permet une utilisation efficiente des ressources mais surtout une exploitation des économies d'échelle (Moore, 1993 ; Wang & Swain, 1995 ; Raggazi, 1973).

**Chakrabarti (2001)** a élaboré un répertoire d'études portant sur les déterminants des flux d'IDE aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans lequel la taille du marché apparaît très significative.

Cependant, dans notre modèle nous considérons le produit intérieur brut (**PIB**) et le taux croissance économique (**GPIB**) comme indicateurs d'attractivité du territoire. En effet, le PIB et la croissance économique (GPIB) constituent les indicateurs les plus appropriés de l'attractivité du marché local.

## 2 - L'ouverture économique

L'ouverture économique (OUV) peut être appréhendée soit au sens des flux de capitaux soit en considérant les flux commerciaux. Pendant que le premier fait référence à l'absence de contrôle des mouvements de capitaux, le second s'intéresse aux importations et exportations de biens et services.

La plupart des analystes privilégient l'ouverture commerciale et trouvent une relation positive entre celle-ci et les flux d'IDE (Chakrabarti 2001 ; Morisset 2000 ; Asiedu 2002 ; Noorbakhsh & Paloni, 2001). Cette variable est mesurée par le taux de l'ouverture annuel sur la période 1970-2008. Le taux de l'ouverture est calculé comme suit :  $(X+M) / \text{PIB}$  où X représente les exportations annuelles et M représente les importations annuelles.

## 3 - Les fondamentaux macroéconomiques

En complément des variables explicatives ci-dessus, les fondamentaux macroéconomiques suivants sont considérés dans les déterminants des flux d'IDE qui peuvent influencer la décision d'implantation en Algérie :

- **L'inflation (INF)**, qui est un proxy de l'instabilité macroéconomique. Une corrélation négative est attendue.
- **Le taux de change** : si le taux de change est stable ou croissant, il sera en faveur de l'investisseur étranger. Une corrélation positive est attendue.
- **Total des réserves rapportées à la dette extérieure (RDEX)** : plus ce ratio est élevé pour un pays d'accueil, plus sa solvabilité est grande, plus le flux d'IDE est important. L'effet attendu est positif.
- **Le crédit accordé au secteur privé (CISP)**, indique la disponibilité et l'efficacité des intermédiaires financiers. L'impact escompté est positif.
- **La part de la dette extérieure dans le PIB (DET)** : nous renseigne sur le risque d'insolvabilité, le risque-pays. Le signe attendu est négatif.

Il convient de souligner qu'une **variable indicatrice (IND)** est introduite pour tenir compte des deux périodes différentes du système économique adopté par les autorités Algériennes, à savoir :

- période allant de 1970-1990 où l'Algérie avait opté pour la politique de l'économie dirigée ;

- période allant de 1991-2008 représentant la période d'économie ouverte (économie de marché).

Selon la période, la variable indicatrice (IND) prenne soit :

- la valeur 0 : qui veut dire que la période dont la politique de l'économie dirigée est adoptée n'a pas d'impact sur les flux des investissements directs étrangers ;
- la valeur 1 : qui signifie que la politique de marché optée a un impact positif sur les flux des investissements directs étrangers.

La variable endogène retenue est le poids de l'investissement étranger dans l'économie - mesuré par le ratio flux d'IDE rapporté au PIB - exprime le degré d'ouverture du pays hôte aux investissements étrangers et son attractivité. Cette mesure traduit également la confiance que les investisseurs internationaux accèdent à l'économie. En effet ce ratio tient compte de la taille de l'économie Algérienne. Ainsi la spécification de notre modèle général devient (Equ.4.1) :

$$\begin{aligned}
 IDEPIB_t = & a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3GPIB_t + a_4TC_t + a_5OUV_t \\
 & + a_6RDEX_t + a_7CISP_t + a_8DET_t + a_9IND_t + \varepsilon_t
 \end{aligned}
 \tag{4.1}$$

Selon la théorie économique, les paramètres de ce modèle doivent vérifier :

$$a_1 > 0; a_2 < 0; a_3 > 0; a_4 > 0; a_5 > 0; a_6 > 0; a_7 > 0; a_8 < 0; a_9 \neq 0$$

- $IDEPIB_t$  : le ratio des flux d'IDE sur le PIB ;
- $PIB_t$  : Produit intérieur brut nominal (au prix courant) réalisé au cours de la période t ;
- $INF_t$  : Taux de l'inflation enregistré dans la période t, il s'agit du taux de variation annuel (en %) de l'indice des prix à la consommation) ;
- $GPIB_t$  : le taux de croissance économique réalisé au cours de la période t, il s'agit du taux d'accroissement de PIB réel (en %) ;
- $TC_t$  : Variation annuelle du taux de change (en %) au cours de la période t, c'est le taux de la variation annuelle de la valeur de la monnaie locale (Dinar) par rapport

- au dollar américain ;
- $OUV_t$  : l'ouverture économique, est égale à la somme des importations et exportations sur le PIB.
- $RDEX_t$  : Total des réserves rapportées à la dette extérieure totale (%) de la période t ;
- $CISP_t$  : Crédit intérieur fourni au secteur privé rapporté au PIB (%) pour la période t.
- $DET_t$  : Part de la dette extérieure dans le PIB (en %) de la période t ;
- $IND_t$  : la variable indicatrice pour tenir en compte de la nature du système économique adopté ;

### 4.1.2 Sources des données

Les données utilisées dans les estimations couvrent la période 1970/2008. Nous nous sommes basés sur les données collectées de la base de données de la BANQUE MONDIALE et de la base de données de la CNUCED dont les liens sont :

1. <http://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie?display=default>
2. <http://unctadstat.unctad.org/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=117>

## 4.2 Technique d'estimation

L'estimation de ce modèle se fera par la méthode des moindres carrés ordinaires sous le logiciel **STATISTICA** et couvrira la période **1970/2008**. Le choix de la méthode des MCO n'est pas hasardeux de fait que la méthode MCO est la plus utilisée dans la littérature et son choix est adéquat dans la perspective des théorèmes de base de l'inférence statistique. Il est intéressant de noter que dans la littérature, les scientifiques ont évité l'usage d'autres méthodes d'estimations tel que les MCG (moindres carrés généralisés) parce que cette dernière est beaucoup plus adéquate dans le cadre des modèles VAR (vector auto-regression).

### 4.2.1 Rappel sur le modèle de régression multiple

L'équation de régression multiple prend la forme suivante (Equ.4.2) :

$$y_t = a_0 + a_1x_{1t} + a_2x_{2t} + \dots + a_kx_{kt} + \varepsilon_t \quad \text{pour } t = 1, \dots, n \quad (4.2)$$

Avec :

$y_t$  : Variable à expliquer au temps ( $t$ ).

$x_{jt}$  : Variable explicative ( $j$ ) au temps ( $t$ ).

$a_0, a_1, \dots, a_k$  : Paramètres du modèle.

$\varepsilon_t$  : Erreur de spécification, il s'agit de la différence entre le modèle réel et le modèle estimé.

$n$  : Nombre d'observations, pour notre cas,  $n = 39$  (observations) ;

$k$  : Nombre de variables explicatives,  $k = 9$

Les hypothèses sur lesquels repose notre modèle sont les hypothèses, sur lesquels repose tout modèle de régression linéaire multiple :

1. La relation entre la variable à expliquer et les variables explicatives est une relation linéaire. Cela peut être expliqué par le grand nombre d'études qui suppose cela (Chakrabarti, 2001), aussi une relation non linéaire risque de compliquer le modèle sans apporter aucune utilité significative vis-à-vis de la minimalisation de l'erreur non linéaire selon le principe de parcimonie.
2. La variable à expliquer et le terme d'erreur sont des variables aléatoires, tandis que les valeurs de  $x_{jt}$  sont observés sans erreur ( $x_{jt}$  non aléatoire).
3. La distribution de probabilité du terme d'erreur est la loi normale.
4.  $E(\varepsilon_t^2) = \delta_\varepsilon^2$  la variance des termes d'erreur est constante, cette hypothèse est celle de l'homoscédasticité des termes d'erreur.
5.  $E(\varepsilon_t) = 0$  l'espérance mathématique du terme d'erreur est nulle.
6.  $E(\varepsilon_t \times \varepsilon_{t*}) = 0$  si  $t \neq t^*$  les termes d'erreur sont non corrélés : Le terme d'erreur au temps ( $t$ ) n'a pas d'influence sur les autres termes d'erreur.
7.  $cov(\varepsilon_t, x_{jt})$  le terme d'erreur et les variables explicatives sont indépendants.

L'écriture précédente est peu maniable. Afin d'en alléger l'écriture et de faciliter l'expression des résultats nous utilisons les notations matricielles, nous obtenons :

$$Y = Xa + \varepsilon$$

$(n, 1) \quad (n, k+1) \quad (k+1, 1) \quad (n, 1)$

Où :

$$Y = \begin{bmatrix} y_1 \\ y_2 \\ \vdots \\ y_n \end{bmatrix}, X = \begin{bmatrix} 1 & x_{11} & x_{12} & \cdots & x_{1k} \\ 1 & x_{21} & x_{22} & \cdots & x_{2k} \\ \vdots & \vdots & \vdots & \ddots & \vdots \\ 1 & x_{n1} & x_{n2} & \cdots & x_{nk} \end{bmatrix}, a = \begin{bmatrix} a_0 \\ a_1 \\ a_2 \\ \vdots \\ a_n \end{bmatrix}, \varepsilon = \begin{bmatrix} \varepsilon_1 \\ \varepsilon_2 \\ \vdots \\ \varepsilon_n \end{bmatrix}$$

Afin d'estimer les coefficients des variables explicatives  $a_0, a_1, \dots, a_k$  nous appliquons la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO), qui consiste à minimiser la somme des carrés des erreurs.

$$\begin{aligned} \min \sum_{t=1}^n \varepsilon_t^2 &= \min \varepsilon' \varepsilon = \min (Y - Xa)'(Y - Xa) \\ &= \min (Y'Y - 2a'X'Y + a'X'Xa) \\ &= \min S \end{aligned}$$

$$\frac{\partial S}{\partial a} = -2X'Y + 2X'X\hat{a} = 0 \Rightarrow \hat{a} = (X'X)^{-1}X'Y$$

Le modèle estimé s'écrit :

$$y_t = \hat{a}_0 + \hat{a}_1 x_t + \hat{a}_2 x_{2t} + \dots + \hat{a}_k x_{kt} + e_t \quad \text{avec } e_t = y_t - \hat{y}_t$$

Le résidu  $e_t$  représente l'écart entre la valeur observée de la variable à expliquer ( $y_t$ ) et sa valeur estimée ( $\hat{y}_t$ ). L'estimateur  $\hat{a}$  déterminé par la méthode des MCO est qualifié de BLUE (Best Linear Unbiased Estimator), car il s'agit du meilleur estimateur linéaire sans biais, dans la mesure où il fournit les variances les plus faibles pour les estimations.



Quant aux tests statistiques, nous abordons les différents tests statistiques que nous utilisons dans notre analyse économétrique, à savoir :

- a. Test de qualité de l'ajustement du modèle économétrique (analyse de la variance) ;
- b. Test de signification des paramètres estimés ( $\hat{a}$ ) ;
- c. Test d'ensemble sur la signification du modèle de régression ;
- d. Test d'autocorrélation des termes d'erreur d'ordre un (1).

### a. Test de qualité de l'ajustement du modèle économétrique

Prenons les deux équations suivantes :

$$\begin{cases} \sum_{t=1}^n \varepsilon_t = 0 \\ \sum_{t=1}^n y_t = \sum_t \hat{y}_t \end{cases}$$

Ces deux relations permettent de déduire l'équation fondamentale d'analyse de la variance, à savoir :

$$\begin{aligned} \sum_{t=1}^n (y_t - \bar{y})^2 &= \sum_{t=1}^n (\hat{y}_t - \bar{y})^2 + \sum_{t=1}^n \varepsilon_t^2 \\ SCT &= SCE + SCR \end{aligned}$$

La variabilité totale (SCT) est égale à la variabilité expliquée (SCE) à laquelle on ajoute la variabilité des résidus (SCR). Cette équation permet de juger de la qualité de l'ajustement du modèle économétrique. En effet, plus la variance expliquée est proche de la variance totale, meilleur est l'ajustement global du modèle. Pour cela nous calculons le coefficient suivant :

$$R^2 = \frac{SCE}{SCT} = 1 - \frac{SCR}{SCT} \quad (4.3)$$

Le est appelé le **coefficient de détermination**, il permet de mesurer la proportion de la variance de  $Y$  expliquée par la régression de  $Y$  sur  $X$  (le  $R$  représente le coefficient de régression multiple). Lorsque le degré de liberté est faible (le nombre d'observations est faible par rapport au nombre de variables explicatives) il convient de corriger le  $R^2$  en

utilisant la formule suivante (4.4) :

$$R^2(\text{adjusted}) = 1 - \frac{n-1}{n-k-1}(1-R^2) \quad (4.4)$$

### b. Test de signification des paramètres estimés ( $\hat{a}$ )

Notre deuxième test économétrique est le test de **Student** qui permet d'examiner la signification des paramètres estimés ( $\hat{a}_j$ ) celui-ci permet de savoir si une variable explicative, figurant dans le modèle est réellement (significativement) contributive dans l'explication de la variable dépendante ( $y_t$ ).

Pour ce faire nous formulons l'hypothèse nulle  $H_0$  et sa contre hypothèse  $H_1$  de la manière suivante :

$$\begin{cases} H_0 : a_j = 0 \\ H_1 : a_j \neq 0 \end{cases}$$

Nous pouvons démontrer que le ratio  $t^* = \left| \frac{\hat{a}_j}{S_{\hat{a}_j}} \right|$  suit la loi de *Student* à  $n-k-1$  degrés de liberté ( $S_{\hat{a}_j}$  désigne l'écart-type empirique de l'estimateur  $\hat{a}_j$ ). Cela nous mène à dire que l'hypothèse  $H_0$  est rejetée si  $t^* > t_{\frac{\alpha}{2}}(t_{\frac{\alpha}{2}}$  désigne la valeur tabulée du  $t$  de Student au seuil de  $\alpha\%$  et à  $n-k-1$  degrés de liberté). Le paramètre  $\hat{a}_j$  est alors significativement différent de zéro au seuil  $\alpha\%$ . L'hypothèse  $H_0$  est rejetée et la variable  $x_j$  est significativement contributive à l'explication de la variable dépendante  $y_t$ .

### c. Test d'ensemble sur la signification du modèle de régression

Dans ce test nous nous interrogeons sur la signification globale du modèle de régression. C'est-à-dire, si l'ensemble des variables explicatives a une influence significative sur la variable à expliquer. Pour ce faire nous formulons l'hypothèse nulle  $H_0$  et sa contre hypothèse  $H_1$  de la manière suivante :

$$\begin{cases} H_0 : a_1 = a_2 = \dots = a_k = 0 \\ H_1 : \text{Il existe au moins un des coefficients non nul.} \end{cases}$$

Si l'hypothèse  $H_0$  est acceptée, cela signifie qu'il n'existe aucune relation linéaire signi-

ficative entre la variable à expliquer et les variables explicatives. La signification globale de la régression peut être appréciée grâce à la statistique de Fisher ( $F^*$ ).

$$F^* = \frac{\sum_{t=1}^n (\hat{y}_t - \bar{y})^2 / k}{\sum_{t=1}^n e_t^2 / (n - k - 1)} \quad (4.5)$$

Avec :

$\hat{y}_t$  : Valeur estimée de la variable à expliquer

$\bar{y}$  : Moyenne mathématique des valeurs observées de la variable à expliquer

$e_t$  : L'écart entre la valeur observée de la variable à expliquer  $y_t$  et sa valeur estimée  $\hat{y}_t$ .

$n$  : Nombre d'observations.

$k$  : Nombre de variables explicatives.

L'hypothèse de normalité des erreurs implique que sous l'hypothèse  $H_0$ ,  $F^*$  suit une loi de Fisher à  $k$  et  $n - k - 1$  degrés de liberté. Le test consiste à comparer le  $F^*$  avec la valeur tabulée du  $F$  de Fisher à  $k$  et  $n - k - 1$  degrés de liberté. Si  $F^* > F$  tabulé alors nous rejetons l'hypothèse  $H_0$ , le modèle est globalement explicatif.

#### d. Test d'autocorrélation des termes d'erreur d'ordre un (1)

Jusqu'à présent nous avons considéré que les termes d'erreur sont non corrélés, cela permettait d'obtenir des estimateurs sans biais à variances minimales. Lorsque cette hypothèse n'est plus vérifiée, les estimateurs obtenus par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires sont sans biais mais ne sont plus à variance minimale.

L'autocorrélation des erreurs signifie que les termes d'erreur sont liés par un processus de reproduction, on parle alors de dépendance des erreurs. L'autocorrélation des erreurs se rencontre souvent dans les modèles en série temporelle, lorsque le terme d'erreur d'une période est corrélé avec le terme d'erreur d'une autre période. En 1950 *Durbin et Watson* ont proposé un test d'hypothèse qui permet de détecter l'autocorrélation des erreurs

d'ordre un selon la forme (4.6) :

$$\varepsilon_t = \rho\varepsilon_{t-1} + v_t \quad \text{avec} \quad v_t \rightsquigarrow N(0, \delta_v^2) \tag{4.6}$$

Le test d'hypothèse est le suivant :

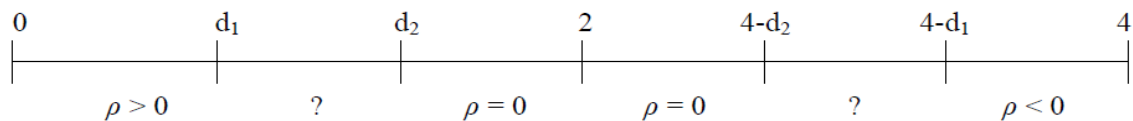
$$\begin{cases} H_0 : \rho = 0 \\ H_1 : \rho \neq 0 \end{cases}$$

Pour tester l'hypothèse nulle  $H_0$ , Durbin et Watson ( $DW$ ) proposent de calculer la statistique suivante (4.7) :

$$DW = \frac{\sum_{t=2}^n (e_t - e_{t-1})^2}{\sum_{t=2}^n e_t^2} \tag{4.7}$$

Où  $e_t$  sont les résidus de l'estimation du modèle ( $e_t = y_t - \hat{y}_t$ ).

De part sa construction, la statistique  $DW$  prend ses valeurs dans l'intervalle  $[0, 4]$ , lorsque  $\rho = 0$  ( $\rho$  désigne le  $\rho$  observé), nous avons  $DW = 2$ . Les valeurs critiques de cette statistique ont été tabulées par Durbin et Watson, au seuil de 5 % en fonction de la taille de l'échantillon ( $n$ ) et du nombre de variables explicatives ( $k$ ). Cette table permet de déterminer deux valeurs  $d_1$  et  $d_2$  comprises entre 0 et 2 qui permettent d'identifier les zones d'acceptation de l'hypothèse  $H_0$  selon le schéma suivant :



Selon la valeur de la statistique  $DW$ , nous concluons de la table :

1. Si  $d_2 < DW < 4 - d_2$  alors l'hypothèse  $H_0$  est acceptée ( $\rho = 0$ ).
2. Si  $0 < DW < d_1$  alors l'hypothèse est rejetée ( $\rho > 0$ ).
3. Si  $4 - d_1 < DW < 4$  alors l'hypothèse  $H_0$  est rejetée ( $\rho < 0$ ).
4. Si  $d_1 < DW < d_2$  ou si  $4 - d_2 < DW < 4 - d_1$  il s'agit d'une zone d'indétermination.

### 4.3 Le modèle et son estimation

TABLE 4.1 – Matrice de corrélation

	IDEPIB	PIB	INF	GPIB	TC	OUV	RDEX	DET	CISP	IND
IDEPIB	1	0,17	-0,50	0,25	0,47	0,55	0,37	-0,24	-0,41	0,27
PIB	0,17	1,00	-0,20	-0,21	0,59	0,25	<b>0,81</b>	0,08	-0,31	0,51
INF	-0,50	-0,20	1,00	-0,18	-0,28	-0,21	-0,26	0,20	-0,03	0,10
GPIB	0,25	-0,21	-0,18	1,00	-0,08	0,20	-0,05	-0,28	0,12	-0,19
TC	0,47	0,59	-0,28	-0,08	1,00	0,30	0,42	0,35	<b>-0,84</b>	<b>0,89</b>
OUV	0,55	0,25	-0,21	0,20	0,30	1,00	0,48	-0,50	-0,26	0,18
RDEX	0,37	<b>0,81</b>	-0,26	-0,05	0,42	0,48	1,00	-0,38	-0,28	0,34
DET	-0,24	0,08	0,20	-0,28	0,35	-0,50	-0,38	1,00	-0,23	0,43
CISP	-0,41	-0,31	-0,03	0,12	<b>-0,84</b>	-0,26	-0,28	-0,23	1,00	<b>-0,91</b>
IND	0,27	0,51	0,10	-0,19	<b>0,89</b>	0,18	0,34	0,43	<b>-0,91</b>	1,00

Nous considérons que deux variables sont fortement corrélés lorsque leur coefficient linéaire est à 0,75. En observant la matrice de corrélation, on constate que :

- La variable PIB est fortement corrélée positivement avec la variable RDEX ;
- La variable CISP est fortement corrélée négativement avec la variable TC ;
- La variable IND est fortement corrélée positivement avec la variable TC ;
- La variable IND est fortement corrélée négativement avec la variable CISP.

Ainsi, dans le cas d'un modèle de régression linéaire multiple incorporant de telles variables explicatives, on peut parler de variables multicollinéaires. En cas de multicollinéarité forte, l'estimation des coefficients des moindres carrés est instable (des faibles fluctuations concernant les données entraînant des fortes variations des valeurs estimées des coefficients).

Afin d'éviter ce problème, il convient de confirmer cette multicolinéarité lors de l'estimation du modèle de régression linéaire multiple en utilisant le test de **Klein**.

### Test de Klein

Le test de **Klein** est fondé sur la comparaison du coefficient de détermination  $R^2$  calculé sur le modèle à  $k = 9$  variables explicatives (Equ.4.8) :

$$\begin{aligned}
 IDEPIB_t = & a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3GPIB_t + a_4TC_t + a_5OUV_t + \\
 & a_6RDEX_t + a_7DET_t + a_8CISP_t + a_9IND_t + \zeta_t
 \end{aligned}
 \tag{4.8}$$

et les coefficients de corrélation simple  $r_{x_t, x_{t'}}^2$  entre les variables explicatives pour  $t \neq t'$  où  $x_t$  : désigne une des variables explicatives du modèle précédent.

S'il existe au moins un couple de variables  $x_s, x_{s'}$  tel que  $R^2 < r_{x_s, x_{s'}}^2$ , alors il y a présomption de multicolinéarité.

Dans notre cas, on obtient les résultats suivants :

$$R^2 = 0.61947622$$

On constate que  $R^2 < r_{RDEX, PIB}^2 = (0.8138588)^2 + 0.6623661$  donc il y a présomption de multicolinéarité.

Afin d'apporter la solution à ce problème de multicolinéarité, nous allons éliminer les variables explicatives susceptibles de représenter les mêmes phénomènes et donc d'être corrélées entre-elles. En d'autres termes, nous allons utiliser une méthode de sélection de variables explicatives, lors de la spécification du modèle de régression linéaire multiple nous permettant de retenir les variables qui sont :

- Les plus corrélées avec la variable à expliquer ;
- Les moins corrélées entre-elles.

A cet effet, nous allons utiliser la méthode d'élimination progressive.

Cette méthode consiste, sur le modèle complet à neuf variables explicatives, à éliminer de

TABLE 4.2 – Synthèse de la régression de la relation (4.8)

R = 0,78706812    R <sup>2</sup> = 0,61947622    R <sup>2</sup> Ajusté = 0,50138264						
F(9,29) = 5,2456    p < 0,00029    Err-Type de l'Estim.: 0,50110						
	BETA	Err-type de BETA	B	Err-type de B	t(29)	niveau p
OrdOrig.			0,29248651	0,748656695	0,39068175	0,69888783
PIB	-0,50116434	0,359400203	-1,0425E-05	7,47623E-06	-1,39444647	0,17377451
INF	-0,32572059	0,222975239	-0,02794161	0,019127707	-1,46079265	0,15482314
GPIB	0,1140877	0,129372884	0,0150505	0,017066922	0,88185175	0,38510811
TC	0,26693325	0,576650983	0,00627706	0,013560219	0,46290261	0,64688915
OUV	0,33213222	0,174667315	0,01879196	0,009882637	1,90151331	0,06721207
RDEX	0,48695952	0,339939431	0,00063821	0,000445527	1,43248908	0,162696
CISP	0,18823399	0,262089305	0,00547799	0,007627327	0,71820555	0,47837725
DET	-0,33623839	0,424133643	-0,00970718	0,012244706	-0,79276518	0,4343527
IND	-0,25873007	0,540752816	-0,36354904	0,759827294	-0,47846273	0,63590842

proche en proche les variables explicatives dont les ratios de Student sont en dessous du seuil critique ou encore dont les probabilités d'erreurs sont en dessus du seuil choisi.

A partir du modèle estimé avec variables explicatives (voir le tableau 4.2); nous retirons la variable dont le ratio de Student est le plus faible, soit : la variable TC (0,46290261).

**a - ) Etape 1 : Estimation du modèle à ( $k = 8$ ) variables explicatives (la variable TC est exclue du modèle)**

$$\begin{aligned}
 IDEPIB_t = & a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3GPIB_t + a_4OUV_t + a_5RDEX_t \\
 & + a_6DET_t + a_7CISP_t + a_8IND_t + \zeta_t
 \end{aligned}
 \tag{4.9}$$

Après l'estimation de la relation (4.9) à ( $k = 8$ ) variables explicatives, on obtient les résultats suivants :

TABLE 4.3 – Synthèse de la régression de la relation (4.9)

R = 0,78527993		R <sup>2</sup> = 0,61666456		R <sup>2</sup> Ajusté = 0,51444178		
F(8,30) = 6,0326		p < 0,00012		Err-Type de l'Estim.: 0,49449		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(30)	niveau p
OrdOrig.			0,31798921	0,736784606	0,43159047	0,66912502
PIB	-0,42968243	0,320256408	-8,9382E-06	6,66196E-06	-1,34168253	0,18976712
INF	-0,40912014	0,129637891	-0,03509596	0,011120856	-3,15586855	0,00362768
GPIB	0,12787852	0,124236308	0,01686979	0,016389303	1,02931681	0,31155863
OUV	0,36719723	0,155311965	0,02077593	0,008787515	2,36425589	0,0247359
RDEX	0,45177343	0,32696448	0,0005921	0,000428522	1,38172022	0,17726146
CISP	0,22701313	0,245066303	0,00660654	0,007131923	0,92633352	0,36166528
DET	-0,42176689	0,376740861	-0,01217638	0,01087648	-1,1195146	0,27180412
IND	-0,13489582	0,463750118	-0,18954599	0,651628594	-0,2908804	0,77314436

Du modèle estimé avec ( $k = 8$ ) variables explicatives, nous excluons la variable IND car son ratio de Student est le plus faible.

b - ) Etape 2 : estimation du modèle à variable explicatives (les variables TC et IND sont exclues du modèle)

$$\begin{aligned}
 IDEPIB_t = & a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3GPIB_t + a_4OUV_t + a_5RDEX_t \\
 & + a_6DET_t + a_7CISP_t + \zeta_t
 \end{aligned}
 \tag{4.10}$$

Après estimation de la relation (4.10) à ( $k = 7$ ) variables explicatives, nous obtenons les résultats suivants :



TABLE 4.4 – Synthèse de la régression de la relation (4.10)

R = 0,78459124		R <sup>2</sup> = 0,61558341		R <sup>2</sup> Ajusté= 0,52877966		
F(7,31) = 7,0917		p < 0,00004		Err-Type de l'Estim.: 0,48714		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(31)	niveau p
OrdOrig.			0,24319669	0,680191902	0,35754129	0,72310942
PIB	-0,46652811	0,289765778	-9,7047E-06	6,0277E-06	-1,61001798	0,11753136
INF	-0,42297091	0,118782688	-0,03628414	0,010189654	-3,56088009	0,00121674
GPIB	0,12393774	0,12165843	0,01634992	0,016049228	1,01873536	0,31621376
OUV	0,3607127	0,1514174	0,02040904	0,008567162	2,38224074	0,02352628
RDEX	0,4518672	0,322100739	0,00059222	0,000422147	1,4028754	0,17059059
<b>DET</b>	0,19447558	0,214804899	0,00565963	0,006251255	<b>0,90535914</b>	<b>0,37225825</b>
CISP	-0,32015388	0,138978756	-0,00924282	0,004012306	-2,3036174	0,02811328

Du modèle estimé avec ( $k = 7$ ) variables explicatives, nous éliminons la variable DET car son pouvoir explicatif est le plus faiblement non significatif.

c - ) Etape 3 : estimation du modèle à ( $k = 6$ ) variables explicatives (TC, IND et DET étant exclues du modèle) :

$$\begin{aligned}
 IDEPIB_t = & a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3GPIB_t + a_4OUV_t + a_5RDEX_t \\
 & + a_6CISP_t + \zeta_t
 \end{aligned}
 \tag{4.11}$$

Les résultats de l'estimation de la relation (4.11) sont dans le tableau ci-dessous (Tab.4.5).

TABLE 4.5 – Synthèse de la régression de la relation (4.11)

R= 0,77808676		R <sup>2</sup> = 0,60541900		R <sup>2</sup> Ajusté = 0,53143506		
F(6,32) = 8,1831		p<0,00002		Err-Type de l'Estim.: 0,48576		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(32)	niveau p
OrdOrig.			0,57967547	0,568072888	1,02042446	0,31518024
PIB	-0,28282184	0,206278134	-5,8832E-06	4,29099E-06	-1,3710704	0,17989269
INF	-0,41868761	0,118353547	-0,0359167	0,01015284	-3,53760087	0,00125782
GPIB	0,11460562	0,120878948	0,01511882	0,015946399	0,94810239	0,35018277
OUV	0,30409158	0,137509363	0,01720543	0,007780248	2,21142452	0,03426982
RDEX	0,23940435	0,220007767	0,00031376	0,000288344	1,08816317	0,28465107
CISP	-0,38181727	0,120803617	-0,01102304	0,003487591	-3,16064433	0,00343193

Du modèle estimé avec ( $k = 6$ ) variables explicatives, nous retirons la variable GPIB puisque son ratio de *Student* est le plus faible.

d - ) Etape 4 : estimation du modèle à ( $k = 5$ ) variables explicatives (TC, IND, DET et GPIB sont exclues du modèle) :

$$IDEPIB_t = a_0 + a_1PIB_t + a_2INF_t + a_3OUV_t + a_4RDEX_t + a_5CISP_t + \zeta_t \quad (4.12)$$

L'estimation de la relation (4.12) nous donne les résultats suivants :

TABLE 4.6 – Synthèse de la régression de la relation (4.12)

R= 0,77093125		R <sup>2</sup> = 0,59433499		R <sup>2</sup> Ajusté= 0,53287060		
F(5,33)=9,6696		p<0,00001		Err-Type de l'Estim.: 0,48502		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(33)	niveau p
OrdOrig.			0,6000358	0,566796592	1,05864398	0,29744986
PIB	-0,32312952	0,201540067	-6,7217E-06	4,19243E-06	-1,60330166	0,11839791
INF	-0,43881763	0,116255041	-0,03764353	0,009972822	-3,77461158	0,00063487
OUV	0,33050826	0,134450523	0,01870008	0,00760718	2,45821476	0,01938169
<b>RDEX</b>	0,2510325	0,219328893	0,000329	0,000287454	<b>1,14454827</b>	<b>0,26063025</b>
CISP	-0,37120224	0,120099275	-0,01071658	0,003467257	-3,09079505	0,00403818

Du modèle estimé, nous éliminons la variable RDEX car son ratio de Student est le moins significatif.

e - ) Etape 5 : estimation du modèle avec ( $k = 4$ ) variables explicatives :

$$IDEP_{IB_t} = a_0 + a_1 PIB_t + a_2 INF_t + a_3 OUV_t + a_4 CISP_t + \zeta_t \quad (4.13)$$

TABLE 4.7 – Synthèse de la régression de la relation (4.13)

R= ,76041531		R <sup>2</sup> = ,57823144		R <sup>2</sup> Ajusté= ,52861161		
F(4,34)=11,653		p<0,00000		Err-Type de l'Estim.: ,48722		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(34)	niveau p
OrdOrig.			0,24618449	0,477215419	0,51587706	0,60927898
<b>PIB</b>	-0,13852847	0,121400065	-2,8817E-06	2,52536E-06	<b>-1,14109058</b>	<b>0,26180604</b>
INF	-0,45330877	0,116089169	-0,03888664	0,009958593	-3,9048326	0,00042501
OUV	0,40175508	0,119714279	0,02273121	0,006773406	3,35594951	0,00195708
CISP	-0,36634172	0,120570082	-0,01057626	0,003480849	-3,03841317	0,00454874

Ici la variable PIB n'est pas contributive à l'explication de la variable endogène IDE-PIB, donc, cette variable doit être exclue du modèle.

f - ) Etape 6 : estimation du modèle avec variables explicatives (INF, OUV et CISP) :

$$IDEPIB_t = a_0 + a_1 INF_t + a_2 OUV_t + a_3 CISP_t + \zeta_t \quad (4.14)$$

TABLE 4.8 – Synthèse de la régression de la relation (4.14)

R= 0,74971934		R <sup>2</sup> = 0,56207909		R <sup>2</sup> Ajusté= 0,52454302		
F(3,35)=14,974		p<0,00000		Err-Type de l'Estim.: 0,48932		
	BETA	Err-Type de BETA	B	Err-Type de B	t(35)	niveau p
OrdOrig.			0,10644079	0,463220271	0,2297844	0,81959695
INF	-0,4299775	0,11476649	-0,03688519	0,009845128	-3,74654221	0,00064549
OUV	0,38071914	0,118795726	0,021541	0,006721435	3,20482182	0,0028814
CISP	-0,32789789	0,116265961	-0,00946639	0,003356589	-2,82023975	0,00785054

Le test de *Fisher* est positif car la valeur de Fisher  $F^*$  calculée à  $k$  et  $n - k - 1$  degrés de liberté est supérieure à valeur de  $F$  lue dans la table de Fisher au degré de liberté  $k$  et  $n - k - 1$  au seuil de 5% :  $F^* = 14,974 > F_c(3, 35) = 2,874$  alors nous rejetons l'hypothèse  $H_0$ , ce modèle est globalement bon d'après le test de *Fisher*. De plus, d'après le test de *Student*, toutes les variables explicatives sont significatives (la probabilité critique  $p$  est inférieure pour toutes les variables explicatives, au seuil  $\alpha = 0,05$ . Alors toutes les variables explicatives sont contributives à l'explication de la variable dépendante IDEPIB).

Donc, la procédure de sélection s'arrête.

Ainsi, le modèle estimé est :

$$IDEPIB_t = 0.106441 - 0.036885 INF_t + 0.021541 OUV_t - 0.009466 CISP_t + e_t \quad (4.15)$$

(0.2297844)    (-3.74654221)    (3.20482182)    (-2.82023975)

$$R^2 = 0.56207909 \quad R^2 \text{ (Ajusté)} = 0.52454302 \quad F^* = 14.974$$

Maintenant, il nous reste lors de l'estimation des paramètres du modèle à trois (03) variables explicatives à vérifier l'hypothèse d'absence de l'autocorrélation des erreurs. À cet effet, nous utilisons le test du **Durbin-Watson**.

TABLE 4.9 – Les résultats du test du Durbin-Watson

D de Durbin-Watson et auto-corrélation des résidus		
	D Durbin Watson	Autocorrélation
Estimation	1,963878	-0,076374

La statistique du Durbin Watson est de 1.96, les valeurs critiques lues dans la table du Durbin Watson au seuil de 5% pour  $n=39$  et  $K= 3$  sont  $d_1 = 1,33$  et  $d_2 = 1,66$ . Ces valeurs permettent de définir la zone de décision.

Nous avons  $DW = 1,96$ . Cette valeur se trouve dans la zone du milieu, c'est-à-dire  $d_2 < DW < 4 - d_2$ , soit :  $1.66 < 1.96 < 2.34 \Rightarrow \rho = 0$ , alors il n'y a pas d'autocorrélation des erreurs d'ordre un. De ce qui précède, on peut conclure que :

$\Rightarrow$  Les erreurs sont non corrélées (test de Durbin-Watson) ; donc les estimations sont optimales.

Après vérification des conditions de validité du modèle, nous pouvons procéder à l'interprétation économique des résultats obtenus.

## 4.4 Interprétation économique et vérification des hypothèses

D'abord la variable indicatrice (IND), qui prend en compte le régime économique adopté par les autorités algériennes, apparaît comme une variable non significative.

Conformément aux avancées théoriques, le taux de change (**TC**), qui exprime le prix d'une monnaie par rapport à une autre, agit positivement sur les flux d'IDE. Toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de 1 % du **TC** entraîne une augmentation de 0,006 % de l'**IDEPIB**. Cet impact n'est pas significatif au seuil de  $\alpha = 5\%$ . En effet, un taux de change stable ou croissant, permet de renforcer la compétitivité de l'investisseur étranger. Cependant, la politique de manipulation de change peut avoir des effets négatifs en augmentant l'incertitude, et risque de poser des problèmes de crédibilité de la politique monétaire du pays pour les investisseurs potentiels. Ainsi, l'hypothèse  $H_3$  est vérifiée.

S'agissant du ratio de la dette extérieure sur le **PIB** (**DET**) qui est un proxy du risque-pays, une corrélation négative doit être constatée, or le signe est opposé c'est-à-dire la variable **DET** a un effet positif sur les flux des **IDE**. Cependant cet effet est insignifiant au seuil  $\alpha = 5\%$ . Toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de 1 % du **DET** entraîne une augmentation du flux des IDE de 0,006 % de l'**IDEPIB**. Ce résultat pourrait s'expliquer comme suit : Après la crise pétrolière internationale de 1986, marquée par la chute brutale des cours de pétrole, l'Algérie était en cessation de paiement. Le pays entrepris alors une série de mesures et de réformes économiques sous l'égide du **FMI**. Ces réformes visaient dans un premier temps, à réduire le poids de l'endettement extérieur et dans second temps, à relancer l'économie du pays.

Le début des années 90, était marqué par la signature d'un plan d'ajustement structurel, préalable au rééchelonnement des 2/3 de la dette extérieure algérienne, qui plafonnait alors à plus de 25 milliards de dollars, avec un service de la dette absorbant jusqu'à 70 %, du total des recettes extérieures en devises du pays. Tout cela a fortement entaché le profil de remboursement de l'Algérie, et fait que les investisseurs étrangers perçoivent l'endettement algérien, comme une source de risque pour leurs investissements, ils hésite-

raient donc à placer leurs capitaux dans l'économie algérienne.

Ce qui met en avant l'importance du risque-pays dans la géographie des flux d'IDE. Cependant, L'Algérie connaît actuellement une situation financière très favorable. La bonne tenue des cours du pétrole a permis de renflouer les caisses de l'Etat, ce qui a permis à l'Algérie de régler une grande partie de sa dette par anticipation et par conséquent, la part de la dette dans l'économie est réduite.

Ce résultat n'est pas conforme à l'hypothèse  $H_7$ , concernant la position de la dette extérieure.

Le taux de croissance économique (**GPIB**) est un indicateur de l'attractivité du territoire. Ce facteur offre en quelque sorte, aux investisseurs étrangers, une garantie de rentabilité et de viabilité pour leurs investissements. Ainsi, plus le pays enregistre des taux de croissance élevés, plus on s'attend à ce que les bailleurs de fonds internationaux, investissent leurs capitaux dans ce pays. Quant à son impact, pour notre cas, il est positif mais il n'est pas significatif au seuil de 5 %. L'hypothèse  $H_1$  est confirmée concernant le signe de **GPIB**.

Le total des réserves rapportées à la dette extérieure (**RDEX**) exprime le taux de couverture de la dette extérieure par les réserves internationales. Plus ce ratio est élevé pour un pays d'accueil, plus sa solvabilité est grande, plus le flux d'IDE est important. Le résultat obtenu est conforme à l'hypothèse  $H_5$  de cette étude, donc l'effet de la variable **RDEX** est positif mais il est insignifiant (0,0003 %) au seuil de 5 %. Ce résultat pourrait s'expliquer par la quasi-totalité des recettes en devises de l'Algérie qui proviennent du secteur des hydrocarbures qui est en fonction de la conjoncture économique mondiale (97 % des recettes en devise), induit nécessairement à des crises (crise de 1986).

Le produit intérieur brut (**PIB**) est aussi un indicateur qui reflète l'attractivité du territoire. Aussi doit on s'attendre à une relation positive conformément aux avancées théoriques.

Or, l'estimation met en avant une corrélation négative. Cependant, cet effet n'est pas significatif au seuil de 5 %. En effet, une augmentation de 1 % du **PIB** entraîne une baisse de 0,000003 % de l'**IDEPIB**. Ce résultat pourrait s'expliquer par la faiblesse de la

demande du marché local aux produits des **SMN**, et vu l'importance du volume des IDE dans le secteur des hydrocarbures en Algérie, le produit de ce dernier est généralement fonction du marché mondial, alors le choix d'implantation en Algérie n'est pas fonction du PIB (le secteur des hydrocarbures assure 30 % du **PIB**). Ce résultat est opposé l'hypothèse  $H_1$ , concernant l'attractivité du territoire.

Le crédit intérieur accordé au secteur privé (**CISP**) est sensé refléter l'impact du développement de l'intermédiation financière sur les flux d'IDE. Aussi doit on s'attendre à une relation positive conformément aux avancées théoriques.

Or, l'estimation met en avant une corrélation négative (où il est significatif au seuil  $\alpha = 5\%$  ). En effet, une augmentation de 1% du **CISP** entraîne une baisse de 0,0094 % de l'**IDEPIB**. Ce résultat pourrait s'expliquer par la faiblesse de l'épargne intérieure, la domination des banques publiques dans le financement de la politique de l'Etat et au retard qui persiste dans ce secteur. De plus, un taux fort de thésaurisation notamment dans le secteur informel.

L'inflation (**INF**) est un proxy de l'instabilité macroéconomique. La nature de la relation constatée est conforme à la littérature théorique. L'effet de l'inflation sur les flux d'IDE est négatif (où il est significatif au seuil de 5%). Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de 1% du taux de l'inflation se traduit par une baisse de la part des IDE reçu dans l'économie (**IDEPIB**) de 0,037%, par conséquent, l'hypothèse  $H_2$  de l'étude concernant la stabilité de prix est confirmée.

L'ouverture économique (**OUV**) agit positivement et significativement sur les flux d'IDE au seuil 5 %. Aussi, notre hypothèse  $H_4$  est-elle vérifiée.

A la lumière de nos résultats, plusieurs orientations de politique économique peuvent se dégager.



## 4.5 Recommandations de politique économique

L'état actuel de la littérature sur les déterminants de l'IDE permet de dire qu'il est difficile de déterminer un comportement uniforme chez les investisseurs étrangers en ce qui concerne la stratégie et le lieu d'implantation des unités de productions. Dans le cas de l'Algérie, proposer les pistes de recommandations de politiques économiques n'est pas aussi aisé. Toutefois, l'analyse de l'environnement, la nature, la répartition des IDE sur les secteurs d'activités (quasi-totalité des flux dans le secteur des hydrocarbures et de la télécommunication) en Algérie, et d'après les résultats de nos estimations, les variables : taux d'inflation (INF) ouverture commerciale (OUV), crédits intérieur accordé au secteur privé (CISP) sont significatives pour expliquer l'attractivité des IDE en Algérie. Les autres variables, non seulement elles ne sont pas significatives mais elles ont des signes contraires à l'énoncer théorique, ce qui rend difficile de saisir véritablement les déterminants des IDE en Algérie. Néanmoins, nous nous demandons si les mesures de politiques économiques bien menées ne sont pas susceptibles de produire les effets d'entraînement sur le développement via la croissance (programme de la relance économique).

Ainsi les politiques économiques doivent s'orienter davantage vers l'ouverture commerciale compte tenu du fait que, la variable ouverture commerciale (OUV) du pays d'accueil contribue significativement aux afflux des IDE dans les pays en développement. Pour notre cas, cette variable est significative au seuil de signification 5%, ce qui nous incite à dire que dans le but de maintenir les flux des IDE en Algérie et profiter de ses retombés significatives sur la croissance économique, les autorités algériennes doivent renforcer la politique de promotion des exportations c'est-à-dire l'ouverture commerciale, car cette dernière encourage les investisseurs dont l'objectif est la recherche des ressources naturelles (resource seeking).

L'analyse de la nature et les montants des afflux des IDE sur les secteurs d'activités en Algérie, nous incite à formuler la recommandation suivante : Pour diversifier et renforcer les flux des IDE entrant dans tous les secteurs d'activité, les autorités algériennes doivent mettre en place des politiques de ciblage et d'orientation vers d'autres secteurs tout en préservant les intérêts stratégiques de la nation.

## **Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons validé empiriquement la relation qui peut exister entre le poids de l'investissement étranger dans l'économie – mesuré par le ratio flux d'IDE rapporté au PIB - et les variables suivantes : le PIB, le GPIB, l'INF, l'OUV, le TC, le RDEX, le CISP, la DET et l'IND. En théorie, cette relation fait l'objet d'un débat, qui porte sur le signe de chaque variable.

Pour répondre à cette question, nous avons eu recours au modèle de régression multiple. Notre validation nous a confirmée les résultats suivants :

Pour le cas de l'Algérie et pour la période allant de 1970 à 2008, les variables suivantes : le PIB, le GPIB, le TC, le RDEX, le DET, et l'IND n'ont pas d'effet significatif sur les flux des IDE. Cependant, il ressort ainsi de cette analyse que le taux d'inflation (INF), l'ouverture (OUV), et le crédit intérieur accordé au secteur privé (CISP) sont les déterminants significatifs des flux d'IDE en Algérie pour la période 1970-2008.

---

## Conclusion générale

---

L'IDE représente aujourd'hui la principale composante des flux de capitaux vers les pays en développement. En 2000, l'IDE représentait 60 % du total des entrées de capitaux dans les pays en voie de développement (PVD), contre 25 % en 1990 et 6 % en 1980<sup>2</sup>. Cette évolution traduit un changement d'attitude des pays d'accueil à l'égard de l'IDE. Durant les années 80, la plupart des pays étaient sceptiques, voire hostiles, à l'IDE et aux entreprises multinationales. Aujourd'hui, bien au contraire, l'IDE est souvent présenté comme un catalyseur du développement et une source potentielle de croissance économique pour les pays d'accueil, particulièrement pour ceux qui sont en voie de développement ou en transition.

La politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 a influencé positivement le flux d'IDE en Algérie.

Cependant, des obstacles caractérisent le système économique algérien ce qui retarde le développement économique du pays et empêche la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage.

---

2. N. KHOURI, (2008). Les déterminants de l'investissement direct étranger dans les pays d'accueil en développement et son impact sur leur croissance économique, Thèse de doctorat, Ecole supérieure de commerce d'Alger.

Sur la base des études théoriques et empiriques existantes, nous avons mené cette étude dans le but de déterminer les facteurs qui influencent directement ou indirectement le choix de l'IDE en Algérie.

A cet effet, l'objectif de notre étude est de tenter de répondre à la question suivante : " Quels sont les déterminants de l'investissement direct étranger en Algérie pour la période allant de 1970 à 2008 ? ".

Afin de répondre à cette question, nous avons divisé notre étude sur deux parties, la première à caractère théorique alors que la deuxième à caractère empirique.

La partie théorique est composée de trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons tenté d'exposer le phénomène des IDE (définitions, l'importance et la répartition géographique des IDE). Dans le deuxième chapitre, nous avons mis l'accent sur les fondements théoriques et empiriques des déterminants qui peuvent influencer les décisions d'implantations des sociétés transnationales. Et dans le troisième chapitre, nous avons donné un aperçu de l'environnement économique et de la politique d'attractivité des IDE en Algérie. Quant à la deuxième partie, elle constitue l'essence de notre étude, elle consiste la modélisation économétrique ainsi qu'à l'interprétation économique des résultats obtenus dans l'étude des déterminants des flux d'investissements directs étrangers en Algérie pour la période 1970 /2008.

Dans ce sens, un modèle de régression multiple a été construit dans le but d'expliquer la relation statistique qui peut exister entre la variable endogène à savoir le ratio IDE/PIB et les variables explicatives retenues qui sont :

- Le produit intérieur brut (PIB) ;
- Le taux de croissance réel du PIB (GPIB) ;
- Le taux d'inflation (INF) ;
- L'ouverture économique (OUV) ;
- Le taux de change (TC) ;
- Les réserves de change rapporté aux dettes extérieures (RDEX) ;
- Les crédits intérieurs accordés aux secteurs privés (CISP) ;

- La dette extérieure rapportée au PIB (DET) ;
- La variable indicatrice (IND) pour tenir en compte de transition qu'a connu l'économie algérienne.

Il ressort de cette analyse que les flux d'IDE dépendent du taux d'inflation (INF), l'ouverture (OUV) et le crédit intérieur accordé au secteur privé (CISP) au seuil de signification de ( $\alpha = 5\%$ ), constituent les principaux déterminants.

Toutefois, notre étude présente quelques limites qui peuvent faire l'objet des recherches ultérieures. En effet, il convient de souligner qu'il existe aujourd'hui plusieurs facteurs pouvant influencer la géographie des IDE, et qui ne sont pas pris en compte dans notre modèle, parmi ceux-ci les variables relatives aux technologies de l'Information et de la communication (TIC) (faute d'une base de données adéquate), mais surtout la corruption et les lourdeurs administratives. Ces dernières peuvent inhiber les flux d'IDE même en cas de conditions macroéconomiques adéquates. La transparence des règles ou la qualité des institutions concourt positivement à l'attractivité du territoire.

La corruption et les lourdeurs administratives augmentent les coûts liés à l'activité économique, altèrent l'esprit d'entrepreneuriat, et surtout entament l'environnement des affaires du pays d'accueil. Ainsi, la prise en compte de ces facteurs pourrait améliorer davantage les travaux ultérieurs sur les déterminants des flux d'IDE en Algérie.

---

## Références bibliographiques

---

- [1] **A.K. Thioye, (2006)**, Mémoire de diplôme d'études approfondies en économie, les déterminants des IDE : analyse du cas de Sénégal.
- [2] **ANDI, (Agence Nationale de Développement de l'Investissement)**
- [3] **A.Z. Tortian, (2007)**. thèse doctorat en sciences économiques, international investment agreements and their impact on foreign direct investment : evidence from four emerging central European countries, p.26.
- [4] **Banque Mondiale, (1998)**. global development finance.
- [5] **Banque Mondiale, (2003)**. L'investissement étranger et le transfert de fonds devancent la dette en tant que source de financement des pays en développement, Global Development Finance, n° 266.
- [6] **M. Boumlouka, (2002)**. Activités économiques et durabilité : l'investissement direct étranger, éd. Plan Bleu-Centre d'Activités Régionales, Sophia-Antipolis-Nice, France.
- [7] **Bureau of industry Economies, (1998)**. Foreign Direct Investment : Trends and Determinants, dans : Evaluation of the Investment Promotion and Facilitation Program.
- [8] **C. Bordes, (1992)**. Op-cit, Finance internationale- l'état actuel de la théorie, éd Economica, France.
- [9] **C. Bordes, (1992)**. **Feldstein et horioka (1980)**, dix ans après ou l'intégration internationale des marchés de capitaux dans les années quatre-vingt, Finance internationale- l'état actuel de la théorie, éd Economica, France.
- [10] **A. Chakrabarti, (2001)**. The Determinants of Foreign Direct investment : Sensitivity Analyses of Cross Country Regressions, *Kyklos*. 54(1) p.p : 89-113.
- [11] **B. Chebira, (2010)**. IDE et développement en Algérie, Université d'Annaba.
- [12] **CNUCED**, base de données FDI/TNC (<http://www.unctad.org/fdistatistics>) consulté le : 23/02/2011.

- [13] **CNUCED, (2004)**, examen de la politique de l'investissement ALGERIE, New York et Genève.
- [14] **CNUCED, (2005)**. Evaluation des capacités de promotions des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement ALGERIE, Nations Unies et Genève.
- [15] **CNUCED, (2007)**. Rapport sur l'Investissement dans le monde : Sociétés transnationales et compétitivité à l'exportation, Nations Unies.
- [16] **CNUCED, (2008)**. Rapport sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, Nations Unies.
- [17] **J.H. Dunning, (1981)**. Economic Analysis and Multinational Enterprises, édition Allen & Unwin, Londres.
- [18] **J.H. Dunning, (1988)**. international Business in a Changing World Environment, dans Multinationals, Technology and Competitiveness, Unwin hyman Ltd London, p.13
- [19] **E. Jasmin, (2003,)**. Nouvelle Economie et Firmes Multinationales les enjeux théoriques et analytiques : Le paradigme éclectique, CEIM.
- [20] **FMI/OCDE, (2002)**, glossary of foreign direct investment terms and definitions.
- [21] **L. Fontagné & M. Pajot, (1999)**. Investissement direct à l'étranger et échanges extérieurs : un impact plus fort aux Etats-Unis qu'en France, n° 326-327, France, pp. 71-95.
- [22] **M. Feldstein & C.H. Horioka ,(1980)**. domestic saving and international capital lows, The Economic Journal, Vol. 90, June, p.p. 314-329.
- [23] **E. Fernandez-Arias & P.J. Montiel, (1996)**. The surge in capital inflows to developing countries : An analytical overview, The World Bank Economic Review, vol.10, N°1, January, p.p. 51-77.
- [24] <http://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie?display=default> consulté le 18/02/2011
- [25] <http://www.unctad.org> consulté le 07/03/2011
- [26] <http://www.worldbank.org> consulté le 11/01/2011
- [27] **L. Hamidi, (2000)**. Panorama de l'investissement en Algérie, Revue IDARA, volume 10 n<sup>2</sup>, Alger, p. 173.
- [28] **H.M. Markowitz, (1959)**. Portfolio selection : efficient diversification of investment, éd John Wiley & Sons, New York, USA.
- [29] **H.M. Markowitz, (1991)**. Foundations of portfolio theory, Journal of Finance, vo-

lume 46, issue 2 (469-477).

[30] **J.L. Mucchielli, (1998)**. Multinationales et Mondialisation, Ed du Seuil, France, p. 18.

[31] **KPMG Algérie, (2010)**. Guide : Investir en Algérie.

[32] **N. Khouri (2003)**, thèse magistère : Les déterminants de l'investissement direct étranger : Etude théorique et analyse empirique, Cas de quelques pays tiers méditerranéens : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, école supérieure de commerce d'Alger.

[33] **N. Khouri, (2008)**. Les déterminants de l'investissement direct étranger dans les pays d'accueil en développement et son impact sur leur croissance économique, Thèse de doctorat, Ecole supérieure de commerce d'Alger.

[34] **Office national des statistiques de l'Algérie (ONS)**

[35] **OCDE, (1995)**. Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, p.p. 8-9.

[36] **Ordonnance 01-03 du 20/08/2001**, p7.

[37] **Ordonnance 01-03 du 20/08/2001** relative au développement de l'investissement, p. 3.

[38] **J. Peyrard, (1999)**. Gestion financière internationale, éd Vuibert, 4ème édition, France. p.190.

[39] **R. Rakotomalala, (2011)**. Pratique de la Régression Linéaire Multiple Diagnostic et sélection de variables, Université Lumière Lyon 2.

[40] **S. Dupuch et C. Milan (2005)**, Les déterminants des investissements directs européens dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, érudit, L'Actualité économique, vol. 81, n°3, p.p. 521-534.

[41] **A.T. Zimmermann, (2008)**, les investissements directs : évolution actuelle en théorie, pratique et politique, La Vie économique Revue de politique économique p. 7/8

[42] **M. Yamin, (1999)**, A critical reevaluation of Hymer's contribution to the theory of the multinational corporation, Manchester School of Management, Grande-Bretagne.



# Annexes

**Annexe N°1:** Les déterminants potentiels de l'IDE selon **Root et Ahmed (1979)**

<b>Déterminants économiques</b>	PIB (ou PNB). PIB par tête. Taux de croissance économique. Taux de croissance économique par tête. Importations d'intrants industriels / PIB. Exportations / Importations. Liquidités internationales (taux de change moyen annuel). Pouvoir d'achat de la monnaie locale. Crédits locaux (créances du système bancaire sur l'économie). Poids des secteurs du commerce, transport et communications dans le PIB. Production énergétique (tonne charbon par 1000 habitants). Degré d'intégration économique. Poids du secteur industriel dans l'économie. Exportations de matières premières / PIB.
<b>Déterminants sociaux</b>	Taux d'alphabétisation. Disponibilité de la main d'œuvre technique et professionnelle. Taille de la classe moyenne. Degré de modernisation.
<b>Déterminants politiques</b>	Fréquence de changement de gouvernement (par type, par période) Fréquence des attaques armées locales. Degré de l'efficacité de l'administration. Degré de nationalisme. Volume par tête de l'aide étrangère (américaine, non américaine). Affiliation coloniale. Poids et rôle du gouvernement dans l'économie.

**Source:** Root F.R. et Ahmed A.A. (1979), *Empirical Determinants of Manufacturing Direct Foreign Investment in Developing Countries*, Economic Development and Cultural Change, vol.27, no.04, pp.754.

**Annexe N°2 :** Les déterminants potentiels de l'IDE en Afrique selon le WEF (2002)

<p><b>Déterminant 1 : Le degré d'ouverture du pays d'accueil</b></p> Degré de libéralisation du commerce extérieur (quotas, licences, contrôle des changes). Tarifs douaniers. Barrières douanières déguisées. Droits de douanes et quotas à l'import. Disponibilité des devises au taux officiel pour le règlement des importations. Disponibilité générale des devises pour les entreprises. Priorité à l'exportation. Disponibilité des crédits et assurance à l'export. Politique de change réel favorable à l'expansion des entreprises. Stabilité du taux de change.
---

**Déterminant 2 : La bonne gouvernance**

Montant des dépenses publiques (jugées trop importantes, moyennes ou faibles).  
Déficit budgétaire.  
Imposition des bénéfices.  
Imposition des revenus.  
Taxe sur la valeur ajoutée.  
Charges sociales payables par les employés.  
Charges sociales payables par les employeurs.  
Réglementation générale du travail.  
Degré d'application des lois.  
Evasion fiscale (faible/moyenne/préoccupante).  
Pots de vin (fréquents / occasionnels / rares).  
Temps consacré par les chefs d'entreprise aux négociations avec l'administration (autorisations diverses, réglementations, fiscalité...)  
Contrôle des organisations professionnelles par le gouvernement (léger/moyen/pesant).  
Aides fournies par le gouvernement en cas de problèmes graves.  
Degré d'écoute du gouvernement.  
Dépendance des entreprises (entreprises qui attendent beaucoup du gouvernement).

**Déterminant 3 : Financement de l'économie d'accueil**

Taux d'investissement (volume de l'investissement / PIB), jugé satisfaisant lorsqu'il est supérieur à 25 % du PIB.  
Taux d'épargne (volume de l'épargne / PIB), jugé excellent lorsqu'il est supérieur à 25 %.  
Confiance dans le système financier comme source de capitaux pour le secteur privé.  
Délai de transfert de l'argent à un fournisseur étranger.  
Importance des relations personnelles dans la conduite générale des affaires.

**Déterminant 4 : Qualité des institutions**

Respect des contrats par le système judiciaire.  
Impartialité et équité du système judiciaire.  
Rapidité du système judiciaire.  
Exécution des décisions judiciaires.  
Qualité, intégrité et efficacité des forces de sécurité.  
Impact du crime organisé sur les affaires.  
Fonctionnement de l'administration et des services publics en cas d'instabilité politique.

**Déterminant 5 : Les dotations en infrastructures de l'économie d'accueil**

Ratio des routes bitumées (nombre des routes bitumées / total réseau routier).  
Qualité du réseau routier (entretien, réseau répond aux normes internationales).  
Densité du réseau ferroviaire.  
Densité du parc automobile (nombre de voitures par 1000 habitants).  
Densité du réseau téléphonique (nombre de lignes principales par 1000 habitants).  
Nombre des serveurs Internet.  
Nombre d'abonnés à Internet.  
Disponibilité de l'accès à Internet.  
Fiabilité du réseau électrique.  
Délai de dédouanement.  
Tarif des communications téléphoniques.  
Coût du transport aérien.  
Qualité du transport aérien.  
Coût des facilités portuaires.  
Qualité des facilités portuaires.

**Déterminant 6 : Population et main-d'œuvre**

Espérance de vie à la naissance.  
Taux de mortalité infantile.  
Taux de scolarisation primaire.  
Taux de scolarisation secondaire.  
Qualité de l'enseignement primaire.  
Qualité de l'enseignement secondaire.  
Adéquation de l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises.  
Adéquation du marché de l'emploi aux besoins des entreprises en qualité et en quantité (degré de satisfaction des entreprises).  
Pratiques de l'embauche (souplesse dans l'embauche et le licenciement).  
Horaires de travail (l'employeur peut-il les adapter au carnet de commandes ?).  
Coût de l'absentéisme pour maladie.  
Prévalence du Sida et contrôle de séropositivité (nombre d'entreprises pratiquant le contrôle).  
Coût imposé aux entreprises par les syndicats (perturbations, grèves...).

**Source:** World Economic Forum (2002), *The Africa Competitiveness report 2000-2001*, Genève. ([www.weforum.org](http://www.weforum.org))

**Explications :** Les critères présentés ci-dessus sont le résultat d'une enquête réalisée par le WEF (2002) auprès de 1800 entreprises étrangères œuvrant dans vingt-quatre pays africains, représentant 80 % du PIB du continent africain. Au total, 70 critères ont été définis et classés en six groupes. Les résultats de l'enquête ont permis de dégager un indice de la compétitivité africaine (ICA), variant de « +1 » (maximum) à « -1 » (minimum). Cet indice a permis le classement des pays africains en trois groupes : « *pays les plus compétitifs* », « *pays moyennement compétitifs* » et « *pays faiblement compétitifs* ». Les dix pays les plus compétitifs pour la période 2000-2001 sont : la Tunisie, l'île Maurice, le Botswana, la Namibie, le Maroc, l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Sénégal et le Ghana. Il est à noter que l'insuffisance des données n'a pas

permis le classement des pays suivants : l'Algérie, l'Angola, le Gabon, la Guinée, le Mali et les Seychelles.

**Annexe N°3** : la série des avantages offerts aux investisseurs nationaux et étrangers

## **I. Régimes d'avantages**

L'ordonnance 01-03 relative au développement de l'investissement modifiée et complétée par l'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006, consacre deux régimes<sup>1</sup> :

### **I.1. Le régime général :**

Le régime général s'applique aux investissements courants dans les activités de production de biens et de services et s'applique à la phase de réalisation et d'exploitation.

Ces investissements bénéficient de :

<b>Au titre de leur réalisation</b>	<b>Au titre d'exploitation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;</li><li>➤ Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;</li><li>➤ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.</li></ul>	<p>Et pour une durée maximale de <b>10 Ans</b> après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur ; qui bénéficie de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;</li><li>➤ L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).</li></ul>

### **I.2. Le régime dérogatoire :**

Le régime dérogatoire octroi des avantages plus importants aux investissements réalisés dans des zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat.

Ce régime s'applique aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale<sup>2</sup> et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles,

<sup>1</sup> ANDI, Manuel de procédures de fonctionnement des guichets uniques décentralisés, Octobre 2006, p3

<sup>2</sup> Les zones ainsi que les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale sont définis par le Conseil national de l'investissement (CNI).

d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable, donnent lieu à l'établissement d'une convention passées entre l'Agence pour le compte de l'Etat et l'investisseur.

La convention est conclue après approbation du Conseil National de l'investissement (CNI).

Les avantages octroyés au titre du régime dérogatoire sont :

**a) Les investissements réalisés dans les zones qui nécessitent le soutien de l'Etat:**

Les investissements portant sur des activités non exclues des avantages et réalisés dans des zones dont le développement nécessite le soutien de l'Etat bénéficient des avantages suivants :

Phase de la réalisation	Phase d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement;</li> <li>➤ Application du droit d'enregistrement au taux réduit de (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;</li> <li>➤ Prise en charge totale ou partielle par L'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;</li> <li>➤ Exonération des droits de douanes sur les équipements ;</li> <li>➤ Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de L'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exonération pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);</li> <li>➤ Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans;</li> <li>➤ Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.</li> </ul>

**b) Les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale :**

Les avantages susceptibles d'être accordés peuvent comprendre tout ou partie des avantages suivants :

Phase de la réalisation	Phase d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exonération et/ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions nécessaires à la réalisation de l'investissement ;</li> <li>➤ Exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières ;</li> <li>➤ Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des sociétés et les augmentations de capital;</li> <li>➤ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exonération pendant une période de dix (10) ans d'activité effective de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;</li> <li>➤ Exonération pendant une période de dix (10) ans d'activité effective de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).</li> </ul>

### **Les garanties accordées aux investissements**

L'ordonnance n° 01-03 modifiée et complétée par l'ordonnance n° 06-08 et le droit commercial algérien consacrent la pérennité des garanties suivantes :

- 🇩🇿 Intangibilité des avantages acquis, transfert de capitaux et de revenus ;
- 🇩🇿 Traitement identique de tous les investisseurs ;
- 🇩🇿 Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément ;
- 🇩🇿 Sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent pas faire l'objet de réquisition par voie administrative, la réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable ;
- 🇩🇿 Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat Algérien résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat Algérien à l'encontre de celui-ci sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat.

#### Annexe N° 4 : Liste des IDE français en Algérie en 2007

- **BNP Paribas** : le banquier français augmente le capital de sa filiale algérienne BNP El-Djazair, détenue à 100%, de 1 milliard DZD.
- **BNP Paribas / BNL** : la banque italienne BNL, filiale du géant français, s'implante en Algérie en partageant ses bureaux avec l'implantation locale de la BNP
- **Natixis** : Natixis doit ouvrir autour 10 agences en Algérie et veut se renforcer dans le secteur local de banque de détail.
- **Société Générale** : Société Générale Algérie renforce sa présence en créant 23 nouvelles agences sur le territoire algérien, portant le nombre total à 55
- **Société Générale / ALD Automotive** : ALD Automotive, la ligne location longue durée et gestion de parcs automobiles du groupe Société Générale, a créé une filiale locale
- **Total** : le groupe français apporte 51% des 3 milliards USD prévus pour la construction et la gestion d'un complexe pétrochimique à Arzew, la Sonatrach apportant 49%
- **Saint-Gobain** : Saint-Gobain a acquis 66% du capital de CM Gypso, qui possède deux carrières de gypse, et prévoit d'investir dans une nouvelle fabrique de plâtre
- **Francis Lefebvre** : le cabinet d'avocat français crée une filiale algérienne baptisée « Bureau Francis Lefebvre Algérie » installée à Alger
- **Veolia-EDF / Dalkia** : la filiale de Veolia et d'EDF crée une filiale et compte investir 60 millions d'euros sur 3 ans, dont 20 pour l'acquisition d'entreprises locales
- **Quick** : le premier restaurant de la chaîne de restauration franco-belge ouvre à Alger
- **Star Invest** : le promoteur investit 75 millions USD sur 5 ans à Alger pour la création de plusieurs Lounge Hotels, avant de s'étendre à Skikda et à Mostaganem
- **Gofast / Aigle Azur** : Gofast-Aigle Azur prend 49% de Cnan-Maghreb Lines, branche du groupe public maritime Cnan et annonce plusieurs millions d'euro d'investissements
- **Speedy** : le spécialiste français de la maintenance automobile investit 30 millions EUR en créant 15 nouveaux centres via sa filiale algérienne



- **Viveo** : le groupe informatique français crée une filiale en Algérie, Viveo El Djazaïr, afin d'accompagner la modernisation du secteur financier
- **PhoneControl** : l'éditeur français de logiciel de télémarketing ouvre une succursale pour accompagner le développement local des centres d'appels
- **Air Liquide** : le groupe français, leader mondial des gaz industriels et médicaux, crée Air Liquide Algérie, filiale détenue à 100%
- **Europcar** : le leader européen de la location de véhicules s'associe à Cevital pour donner naissance à la filiale CeviCar, qui gèrera la franchise dans ce pays
- **SCE** : le groupe nantais d'ingénierie crée une filiale algérienne avec 12 embauches pour honorer des contrats obtenus pour l'assainissement des eaux usées
- **Extenzo** : le spécialiste de la décoration intérieure réalisera en partie sa production en Algérie, où elle vient d'acquérir 10 % de la société Izo Froid
- **Boccard** : le chaudronnier français crée une filiale algérienne pour développer une unité de production locale
- **Trévis- MLI** : les deux PME françaises s'associent pour créer ensemble la société Metrise, spécialisée dans l'ingénierie et la boulonnerie
- **LPR** : Lorraine Plast Recycling, PME française spécialisée dans le recyclage du plastique en polyéthylène téréphtalate, s'implante en Algérie
- **BCT Demolition** : la PME française crée sa filiale algérienne baptisée Aldemo (Algérienne de démolition) afin de décrocher des contrats locaux de démolition
- **Behm-Titan-Kaiser (BTK)** : le groupe carrossier français investit 10 millions EUR sur 3 ans dans BTK Tiaret, une nouvelle JV montée avec l'Algérien SNVI (60/40)

## ORDONNANCES

**Ordonnance n° 01-02 du Aouel Joumada Ethania 1422  
correspondant au 20 août 2001 instituant un  
nouveau tarif douanier.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124 ;

Vu la loi n° 91-09 du 27 avril 1991 portant approbation de la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises signé à Bruxelles le 14 juin 1983 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 01-12 du 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 19 juillet 2001 portant loi de finances complémentaire pour 2001, notamment son article 21 ;

Le Conseil des ministres entendu,

**Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :**

Article 1er. — Il est institué un nouveau tarif douanier annexé à l'original de la présente ordonnance et qui fera l'objet d'une publication à part, sous le timbre du ministère des finances.

Art. 2. — Le tarif douanier comprend à l'importation, le tarif de droit commun applicable aux marchandises originaires des pays qui accordent à l'Algérie le traitement de la nation la plus favorisée.

Art. 3. — Les taux du tarif de droit commun sont fixés ainsi qu'il suit :

- exemption : 0 % ;
- réduit : 5 % ;
- intermédiaire : 15 % ;
- majoré : 30 %.

Art. 4. — La contexture du tarif reproduit dans des colonnes les éléments se rapportant :

- a) à la nomenclature annexée à la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- b) aux sous-positions nationales ;
- c) aux unités complémentaires statistiques ;
- e) aux taux des droits de douane afférents au droit commun.

Art. 5. — La date d'entrée en vigueur du nouveau tarif est fixée au 1er janvier 2002.

Art. 6. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

**Ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422  
correspondant au 20 août 2001 relative au  
développement de l'investissement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124 ;

Vu la loi n° 88-18 du 18 juillet 1988 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958 ;

Vu l'ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etats ;

Vu l'ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995, portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements ;

Vu l'ordonnance n° 66-22 du 26 mars 1966, relative aux zones et sites touristiques ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 76-105 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code de l'enregistrement ;

Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes ;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983, modifiée et complétée, relative aux assurances sociales ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation, des hydrocarbures ;

Vu la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987, relative à l'aménagement du territoire ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit ;

Vu la loi n° 90- 30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991, notamment ses articles 38 et 65 relatifs aux codes fiscaux;

Vu le décret législatif n° 93- 12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, modifiée et complétée, relative à la privatisation des entreprises publiques;

Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière ;

Le Conseil des ministres entendu,

**Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :**

#### TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence .

Art. 2. — Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance:

1. — les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
2. — la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
3. — les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Art. 3. — Les investissements visés aux articles 1er et 2 ci-dessus, peuvent bénéficier des avantages de la présente ordonnance . Les conditions d'accès à ces avantages sont fixées par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous.

Art. 4. — Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement.

Ces investissements bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements ayant bénéficié d'avantages font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Art. 5. — La forme et les modalités de la déclaration d'investissement, de la demande d'avantages et de la décision d'octroi des avantages, sont fixées par voie réglementaire.

Art. 6. — Il est créé, auprès du Chef du Gouvernement, une agence nationale de développement de l'investissement ci-après dénommée "l'Agence".

Art. 7. — L'Agence dispose d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages pour :

— fournir aux investisseurs tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'investissement.

— notifier à l'investisseur la décision d'octroi ou de refus des avantages sollicités.

En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'agence, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour lui répondre.

La décision de l'agence peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.

Art. 8. — La décision de l'agence indique, outre le bénéficiaire, les avantages accordés à celui-ci ainsi que les obligations à sa charge conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

Un extrait de la décision de l'agence identifiant le bénéficiaire et les avantages accordés fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces légales.

#### TITRE II LES AVANTAGES

##### Chapitre I

##### Le régime général

Art. 9. — Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1er et 2 ci-dessus peuvent bénéficier, au titre de leur réalisation telle que visée à l'article 13 ci-dessous des avantages suivants :

- 1 — application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- 2 — franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- 3 — exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné .

##### Chapitre II

##### Le régime dérogatoire

Art. 10. — Bénéficient d'avantages particuliers :

- 1— les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat,

2 – ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Les zones visées à l'alinéa 1er, ainsi que les investissements visés à l'alinéa 2 ci-dessus sont définis par le Conseil National de l'Investissement cité à l'article 18 ci-dessous .

Art. 11. — Les investissements réalisés dans les zones citées à l'alinéa 1er de l'article 10 ci-dessus bénéficient des avantages suivants :

**1. – Au titre de la réalisation de l'investissement :**

— exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

— application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;

— prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;

— franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;

— application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

**2. – Après constat de mise en exploitation :**

— exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;

— exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans ;

— octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Art. 12. — Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur.

La convention est conclue après approbation du Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous, et publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les termes de cette convention doivent être convenus, notamment à l'occasion de l'octroi d'un droit de concession et/ou d'une licence devant se traduire par un investissement éligible à ces avantages.

Art. 13. — Les investissements visés aux articles 1er, 2 et 10 ci-dessus doivent être réalisés dans un délai préalablement convenu lors de la décision d'octroi des avantages. Ce délai commence à courir à dater de la notification de la dite décision sauf décision de l'agence, citée à l'article 6 ci-dessus, fixant un délai supplémentaire.

**TITRE III**

**GARANTIES ACCORDEES  
AUX INVESTISSEMENTS**

Art. 14. — Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement.

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont elles sont ressortissantes.

Art. 15. — Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément.

Art. 16. — Sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative.

La réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

Art. 17. — Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis par arbitrage *ad hoc*.

## TITRE IV

## LES ORGANES DE L'INVESTISSEMENT

## Chapitre I

## Le Conseil national de l'investissement

Art. 18. — Il est créé un Conseil national de l'Investissement ci-après dénommé "le Conseil", présidé par le Chef du Gouvernement.

Art. 19. — Le Conseil est chargé notamment de :

— proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;

— proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;

— se prononcer sur les conventions visées à l'article 12 ci-dessus ;

— se prononcer sur les avantages à accorder au titre des investissements visés à l'article 3 ci-dessus ;

— se prononcer, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présente ordonnance ;

— proposer au Gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement ;

— susciter et encourager la création et le développement d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;

— traiter de toute autre question en rapport avec la mise en œuvre de la présente ordonnance.

Art. 20. — La composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont fixés par voie réglementaire.

## Chapitre II

## L'Agence nationale de développement de l'investissement

Art. 21. — L'Agence visée à l'article 6 ci-dessus est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Agence a, notamment, pour missions dans le domaine des investissements et en relation avec les administrations et organismes concernés :

— d'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements,

— d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents,

— de faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé.

— d'octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur,

— de gérer le fonds d'appui à l'investissement visé à l'article 28 ci-dessous,

— de s'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

L'organisation et le fonctionnement de l'agence sont fixés par voie réglementaire.

Art. 22. — Le siège de l'agence est fixé à Alger. L'agence dispose de structures décentralisées au niveau local.

Elle peut créer des bureaux de représentation à l'étranger.

Le nombre et l'implantation des structures locales et des bureaux à l'étranger sont fixés par voie réglementaire.

## Le Guichet unique :

Art. 23. — Il est créé, au sein de l'agence, un guichet unique regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement.

Le guichet unique est dûment habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements, objet de la déclaration visée à l'article 4 ci-dessus.

Les décisions du guichet unique sont opposables aux administrations concernées.

Art. 24. — Le guichet unique est créé au niveau de la structure décentralisée de l'Agence.

Art. 25. — Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allègement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

Il veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements décidés.

Art. 26. — A partir des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes et en vue d'assurer leur valorisation pour le développement de l'investissement, l'Etat constituera un portefeuille foncier et immobilier, dont la gestion est dévolue à l'agence chargée du développement de l'investissement visée à l'article 6 ci-dessus.

Les modalités de mise en œuvre de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 27. — L'offre d'assiettes foncières s'effectuera à travers la représentation, au niveau du guichet unique décentralisé, des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

TITRE V

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Art. 28. — Il est créé un Fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spécial.

Ce fonds est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

La nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est arrêtée par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessus.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Fonds sont fixées par voie réglementaire.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 29. — Sont maintenus les droits acquis par les investisseurs en ce qui concerne les avantages dont ils bénéficient en vertu des législations instituant des mesures d'encouragement aux investissements, lesquels avantages demeurent en vigueur jusqu'à expiration de la durée, et aux conditions pour lesquelles ils ont été accordés.

Art. 30. — Les investissements qui bénéficient des avantages prévus par la présente ordonnance peuvent faire l'objet de transfert ou de cession. Le repreneur s'engage auprès de l'agence à honorer toutes les obligations prises par l'investisseur initial et ayant permis l'octroi des dits avantages, faute de quoi ces avantages sont supprimés.

Art. 31. — Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi.

Art. 32. — Les investissements qui bénéficient des avantages de la présente ordonnance font l'objet durant leur période d'exonération d'un suivi de l'agence.

Le suivi de ces investissements est effectué par l'agence en relation avec les administrations et les organismes chargés de veiller au respect des obligations nées du bénéfice des avantages octroyés.

Art. 33. — En cas de non-respect des délais de réalisation et des conditions d'octroi des avantages tels que fixés à l'article 13 ci-dessus, ces avantages sont retirés dans les mêmes formes que celles relatives à leur octroi, sans préjudice des autres dispositions légales.

Art. 34. — En attendant la mise en place de l'agence visée à l'article 6 ci-dessus, les dispositions de la présente ordonnance ainsi que les effets induits par la période de transition visée à l'article 29 ci-dessus, sont pris en charge par l'agence de promotion et de soutien de l'Investissement (APSI).

Art. 35. — Sont abrogées, à l'exception des lois relatives aux hydrocarbures susvisées, toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance, notamment celles relatives au décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Art. 36. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



**Ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 17, 18, 122 et 124 ;

Vu la loi n° 88-18 du 12 juillet 1988 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958 ;

Vu l'ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etat ;

Vu l'ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1421 correspondant au 21 janvier 1995 portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

**Ordonnance n° 06-08 du 19 Jomada Ethania 1427**  
correspondant au 15 juillet 2006 modifiant et  
complétant l'ordonnance n° 01-03 du Aouel  
Jomada Ethania 1422 correspondant au 20 août  
2001 relative au développement de  
l'investissement.

-----

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124 ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Jomada Ethania  
1422 correspondant au 20 août 2001 relative au  
développement de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 01-04 du Aouel Jomada Ethania  
1422 correspondant au 20 août 2001 relative à  
l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises  
publiques économiques ;

Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422  
correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant  
au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au  
développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au  
22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002,  
notamment son article 227 ;

Vu la loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423  
correspondant au 17 février 2003 relative au  
développement durable du tourisme ;

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423  
correspondant au 17 février 2003 relative aux zones  
d'expansion et sites touristiques ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Jomada El Oula 1424  
correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de  
l'environnement dans le cadre du développement  
durable ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426  
correspondant au 28 avril 2005 relative aux  
hydrocarbures ;

Le conseil des ministres entendu,

**Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :**

Article 1er. — La présente ordonnance a pour objet de  
modifier et de compléter certaines dispositions de  
l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Jomada Ethania 1422  
correspondant au 20 août 2001 relative au développement  
de l'investissement.

Art. 2. — *L'article 3* de l'ordonnance n° 01-03 du  
20 août 2001, susvisée, est modifié et rédigé comme suit :

"Art. 3. — Les investissements visés aux articles 1 et 2  
ci-dessus, à l'exception de ceux visés à l'alinéa 2 du  
présent article, bénéficient des avantages de la présente  
ordonnance.

La liste des activités, biens et services exclus des  
avantages prévus par la présente ordonnance est fixée par  
voie réglementaire après avis conforme du conseil  
national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous".

Art. 3. — L'article 4 de l'ordonnance n° 01-03 du  
20 août 2001, susvisée, est modifié et rédigé comme suit :

"Art. 4. — Les investissements sont réalisés librement  
sous réserve de la législation et des réglementations  
relatives aux activités réglementées et au respect de  
l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la  
protection et des garanties prévues par les lois et  
règlements en vigueur.

Les investissements bénéficiant des avantages de la  
présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur  
réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de  
l'agence visée à l'article 6 ci-dessous".

Art. 4. — *L'article 6* de l'ordonnance n° 01-03 du  
20 août 2001, susvisée, est modifié et rédigé comme suit :

"Art. 6. — Il est créé une agence nationale de  
développement de l'investissement ci-après dénommée  
"l'agence".

Art. 5. — *L'article 7* de l'ordonnance n° 01-03 du  
20 août 2001, susvisée, est modifié, complété et rédigé  
comme suit :

"Art. 7. — Sous réserve des dispositions particulières  
applicables aux investissements présentant un intérêt pour  
l'économie nationale, l'agence dispose, à compter de la  
date de dépôt de la demande, d'avantages d'un délai  
maximum :

— de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ;

— de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation.

L'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire ».

Art. 6. — L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est complétée par un *article 7 bis* rédigé comme suit :

« *Art. 7 bis.* — Les investisseurs s'estimant lésés, au titre du bénéfice des avantages, par une administration ou un organisme chargé de la mise en œuvre de la présente ordonnance ainsi que ceux faisant l'objet d'une procédure de retrait engagée en application de l'article 33 ci-dessous, disposent d'un droit de recours.

Ce recours est exercé auprès d'une commission dont la composition, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

Ce recours s'exerce sans préjudice du recours juridictionnel dont bénéficie l'investisseur.

Ce recours doit être exercé dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'acte objet de la contestation ou du silence de l'administration ou de l'organisme concernés pendant les quinze (15) jours à compter de sa saisine.

Le recours visé à l'alinéa ci-dessus est suspensif des effets de l'acte contesté.

La commission statue dans un délai d'un (1) mois. Sa décision est opposable à l'administration ou à l'organisme concernés par le recours ».

Art. 7. — *L'article 9* de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est modifié, complété et rédigé comme suit :

«*Art. 9.* — Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1 et 2 ci-dessus, bénéficient :

1. Au titre de leur réalisation telle que visée à l'article 13 ci-dessous, des avantages suivants :

a) exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

b) franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

c) exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

2. Au titre de l'exploitation et pour une durée de trois (3) ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

a) de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS),

b) de l'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP)».

Art. 8. — *L'article 11* de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est modifié, complété et rédigé comme suit :

«*Art. 11.* — Les investissements portant sur des activités non exclues des avantages et réalisées dans les zones citées à l'alinéa 1er de l'article 10 ci-dessus bénéficient des avantages suivants :

1. — Au titre de la réalisation de l'investissement :

— exemption.....(sans changement).....

— application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;

— prise en charge.....(sans changement)..... ;

— franchise de la TVA pour les biens et services non exclus des avantages entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local ;

— exonération de droits de douane pour les biens importés non exclus des avantages, entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2. Après constat de mise en exploitation établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

— exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;

— exonération.....(le reste sans changement).....».

Art. 9. — *L'article 12* de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est modifié, complété et rédigé comme suit :

«*Art. 12.* — Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention négociée dans les conditions prévues à l'article 12 bis ci-dessous.

La convention est conclue par l'agence, agissant pour le compte de l'Etat, après approbation du conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous. La convention est publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire».

Art. 10. — L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est complétée par un *article 12 bis* rédigé comme suit :



“Art. 12 bis. — Bénéficient d’avantages établis par voie de négociation entre l’investisseur et l’agence agissant pour le compte de l’Etat, sous la conduite du ministre chargé de la promotion des investissements, les investissements présentant un intérêt pour l’économie nationale”.

Les investissements présentant un intérêt pour l’économie nationale sont identifiés selon des critères fixés par voie réglementaire après avis conforme du conseil national de l’investissement visé à l’article 18 ci-dessus”.

Art. 11. — L’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est complétée par un *article 12 ter* rédigé comme suit :

“Art. 12 ter. — Les avantages susceptibles d’être accordés aux investissements visés à l’article 12 bis ci-dessus peuvent comprendre tout ou partie des avantages suivants :

1 – En phase de réalisation, pour une durée maximale de cinq (5) ans :

a) d’une exonération et/ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d’importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l’investissement ;

b) d’une exonération des droits d’enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elles doivent faire l’objet ;

c) d’une exonération des droits d’enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;

d) d’une exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.

2 – En phase d’exploitation, pour une durée maximale de dix (10) années à compter du constat d’entrée en exploitation établi par les services fiscaux, à la diligence de l’investisseur :

a) d’une exonération de l’impôt sur le bénéfice des sociétés ;

b) d’une exonération de la taxe sur l’activité professionnelle.

Outre les avantages visés aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, des avantages supplémentaires peuvent être décidés par le conseil national de l’investissement conformément à la législation en vigueur”.

Art. 12. — L’article 18 de l’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est modifié, complété et rédigé comme suit :

“Art. 18. — Il est créé, auprès du ministre chargé de la promotion des investissements, un conseil national de l’investissement ci-après dénommé “le conseil”, placé sous l’autorité et la présidence du Chef du Gouvernement.

Le conseil est chargé des questions liées à la stratégie des investissements et à la politique de soutien aux investissements, de l’approbation des conventions prévues par l’article 12 ci-dessus et, d’une manière générale, de toutes questions liées à la mise en œuvre des dispositions de la présente ordonnance.

La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil national de l’investissement sont fixés par voie réglementaire”.

Art. 13. — Les dispositions des *articles 19 et 20* de l’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée sont abrogées.

Art. 14. — L’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est complétée par un *article 32 bis*, rédigé comme suit :

“Art. 32 bis. — Le suivi exercé par l’agence se réalise par un accompagnement et une assistance aux investisseurs ainsi que par la collecte d’informations statistiques diverses”.

Art. 15. — L’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est complétée par un *article 32 ter* rédigé comme suit :

“Art. 32 ter. — Au titre du suivi, les autres administrations et organismes concernés par la mise en œuvre du dispositif d’incitations prévu par la présente ordonnance sont chargés de veiller, conformément aux procédures régissant leur activité et pendant toute la durée des exonérations, au respect, par les investisseurs, des obligations mises à leur charge au titre des avantages accordés”.

Art. 16. — L’article 33 de l’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, est modifié et rédigé comme suit :

“Art. 33. — En cas de non-respect des obligations découlant de la présente ordonnance ou des engagements pris par les investisseurs, les avantages fiscaux, douaniers, parafiscaux, financiers, sont retirés, sans préjudice des autres dispositions législatives.

La décision de retrait est prononcée par l’agence”.

Art. 17. — Les avantages prévus aux articles 9 à 11, modifiés, de l’ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, susvisée, s’appliquent aux investissements déclarés après publication de la présente ordonnance au *Journal officiel*.

Ces avantages ne peuvent être cumulés avec les avantages de même nature institués par la législation fiscale.

Art. 18. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

## Annexe : La base de données

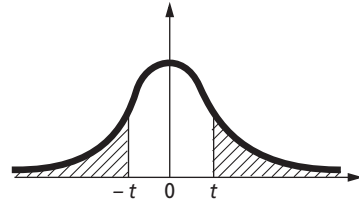
Année	IDE/PIB (%)	PIB (M\$)	INF (%)	GPIB (%)	TC (%)	OUV (%)	RDEX (%)	DET (%)	CISP (%)	IND
1970	1,65	5167	6,6	8,86	0	49,58*	37,49	4,2*	28,4	0
1971	0,01	5376	2,6	-11,33	-0,49	44,55*	42,62	7,4*	35,0	0
1972	0,61	7193	3,7	27,42	-8,80	44,40*	41,31	13,7*	47,7	0
1973	0,59	9250	6,2	3,81	-11,56	55,19*	51,02	13,6*	49,1	0
1974	2,71	13290	4,7	7,49	5,51	73,74*	73,52	13,9*	42,0	0
1975	0,76	15591	8,2	5,05	-5,53	76,52*	40,92	8,9*	50,0	0
1976	1,05	17790	9,4	8,39	5,43	69,87*	40,92	13,4*	53,6	0
1977	0,85	21038	12	5,26	-0,41	72,09*	24,44	18,4	49,9	0
1978	0,51	26433	17,5	9,21	-4,36	65,48*	20,52	25,1	53,8	0
1979	0,08	33276	11,3	7,48	-2,84	63,94*	29,81	30,2	52,0	0
1980	0,82	42348	9,5	0,79	-0,41	64,70*	36,48	28,2	48,5	0
1981	0,03	44365	14,7	3,00	12,47	65,42*	32,19	28,6	52,6	0
1982	-0,12	45197	6,5	6,40	6,40	59,96*	28,19	31,8	62,2	0
1983	0,00	48812	6	5,40	4,28	53,74*	24,50	34,7	65,1	0
1984	0,00	52947	8,1	5,60	4,06	48,98*	20,04	37,7	66,5	0
1985	0,00	57997	10,5	3,70	0,89	43,93*	25,44	36,4	68,7	0
1986	0,01	63065	12,4	0,40	-6,47	30,18*	16,96	58,7	69,3	0
1987	0,01	64479	7,4	-0,70	3,14	27,41*	17,79	56,1	67,5	0
1988	0,02	58788	5,9	-1,00	21,96	37,20*	12,23	80,2	68,1	0
1989	0,02	55470	9,3	4,40	28,64	47,18*	11,33	69,0	63,2	0
1990	0,00	61891	16,7	0,80	17,73	48,47*	9,60	65,1	56,1	0
1991	0,03	46670	25,9	-1,20	106,23	51,60*	12,14	71,7	46,3	1
1992	0,06	49216	31,7	1,80	18,21	47,53*	12,13	51	7,3	1
1993	-0,12	50962	20,5	-2,10	6,91	43,83*	13,91	46,6	6,6	1
1994	0,05	42426	29	-0,90	50,17	51,57*	15,92	64	6,5	1
1995	-0,06	42066	29,8	3,80	35,95	57,31*	12,60	57,6	5,2	1
1996	0,58	46942	18,7	4,10	14,87	53,63*	18,71	54,1	5,4	1
1997	0,54	48177	5,7	1,10	5,40	51,50*	31,28	74,1	3,9	1
1998	1,26	48188	5	5,10	1,79	46,22*	27,54	83,8	4,6	1
1999	0,60	48641	2,6	3,20	13,34	50,93*	21,94	76,7	5,4	1
2000	0,80	54790	0,3	2,20	13,05	62,81*	53,39	67,7	6,0	1
2001	2,17	55181	4,2	2,60	2,60	58,24*	86,94	67,6	8,0	1
2002	1,87	56948	1,4	4,70	3,19	60,93*	110,14	61,8	12,2	1
2003	0,93	68017	2,6	6,90	-2,87	62,01*	150,59	49,9	11,4	1
2004	1,04	85351	3,6	5,20	-6,89	65,69*	205,94	43,8	11,2	1
2005	1,06	103220	1,6	5,10	1,69	71,26*	350,67	42,5	12,1	1
2006	1,53	117288	2,5	2,00	-0,86	70,57*	1423,65	35,6	12,3	1
2007	1,22	134304	3,5	3,00	-4,62	72,28*	1984,25	2,0	13,4	1
2008	1,55	170453	4,4	2,40	-6,80	81,53*	2542,33	1,4	13,2	1

\* : ces valeurs ont été calculées par nos soins

# Loi de Student

## Table de dépassement de l'écart absolu

En fonction du nombre ddl de degrés de liberté et d'une probabilité  $\alpha$  : valeur de l'écart  $t$  qui possède la probabilité  $\alpha$  d'être dépassé en valeur absolue.

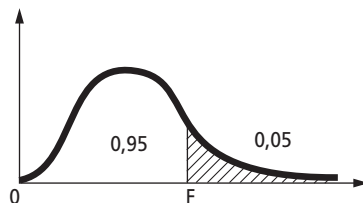


$\alpha$ ddl	0,50	0,20	0,10	0,05	0,02	0,01	0,005	0,002	0,001	0,0001
1	1,000	3,078	6,314	12,706	31,821	63,657	127,32	318,31	636,62	6366,2
2	0,816	1,886	2,920	4,303	6,965	9,925	14,089	22,327	34,599	99,992
3	0,765	1,638	2,353	3,182	4,541	5,841	7,453	10,215	12,924	28,000
4	0,741	1,533	2,132	2,776	3,747	4,604	5,598	7,173	8,610	15,544
5	0,727	1,476	2,015	2,571	3,365	4,032	4,773	5,893	6,869	11,178
6	0,718	1,440	1,943	2,447	3,143	3,707	4,317	5,208	5,959	9,082
7	0,711	1,415	1,895	2,365	2,998	3,499	4,029	4,785	5,408	7,885
8	0,706	1,397	1,860	2,306	2,896	3,355	3,833	4,501	5,041	7,120
9	0,703	1,383	1,833	2,262	2,821	3,250	3,690	4,297	4,781	6,594
10	0,700	1,372	1,812	2,228	2,764	3,169	3,581	4,144	4,587	6,211
11	0,697	1,363	1,796	2,201	2,718	3,106	3,497	4,025	4,437	5,921
12	0,695	1,356	1,782	2,179	2,681	3,055	3,428	3,930	4,318	5,694
13	0,694	1,350	1,771	2,160	2,650	3,012	3,372	3,852	4,221	5,513
14	0,692	1,345	1,761	2,145	2,624	2,977	3,326	3,787	4,140	5,363
15	0,691	1,341	1,753	2,131	2,602	2,947	3,286	3,733	4,073	5,239
16	0,690	1,337	1,746	2,120	2,583	2,921	3,252	3,686	4,015	5,134
17	0,689	1,333	1,740	2,110	2,567	2,898	3,222	3,646	3,965	5,044
18	0,688	1,330	1,734	2,101	2,552	2,878	3,197	3,610	3,922	4,966
19	0,688	1,328	1,729	2,093	2,539	2,861	3,174	3,579	3,883	4,897
20	0,687	1,325	1,725	2,086	2,528	2,845	3,153	3,552	3,850	4,837
21	0,686	1,323	1,721	2,080	2,518	2,831	3,135	3,527	3,819	4,784
22	0,686	1,321	1,717	2,074	2,508	2,819	3,119	3,505	3,792	4,736
23	0,685	1,319	1,714	2,069	2,500	2,807	3,104	3,485	3,768	4,693
24	0,685	1,318	1,711	2,064	2,492	2,797	3,091	3,467	3,745	4,654
25	0,684	1,316	1,708	2,060	2,485	2,787	3,078	3,450	3,725	4,619
30	0,683	1,310	1,697	2,042	2,457	2,750	3,030	3,385	3,646	4,482
35	0,682	1,306	1,690	2,030	2,438	2,724	2,996	3,340	3,591	4,389
40	0,681	1,303	1,684	2,021	2,423	2,704	2,971	3,307	3,551	4,321
45	0,680	1,301	1,679	2,014	2,412	2,690	2,952	3,281	3,520	4,269
50	0,679	1,299	1,676	2,009	2,403	2,678	2,937	3,261	3,496	4,228
60	0,679	1,296	1,671	2,000	2,390	2,660	2,915	3,232	3,460	4,169
70	0,678	1,294	1,667	1,994	2,381	2,648	2,899	3,211	3,435	4,127
80	0,678	1,292	1,664	1,990	2,374	2,639	2,887	3,195	3,416	4,096
90	0,677	1,291	1,662	1,987	2,368	2,632	2,878	3,183	3,402	4,072
100	0,677	1,290	1,660	1,984	2,364	2,626	2,871	3,174	3,390	4,053
150	0,676	1,287	1,655	1,976	2,351	2,609	2,849	3,145	3,357	3,998
200	0,676	1,286	1,653	1,972	2,345	2,601	2,839	3,131	3,340	3,970
300	0,675	1,284	1,650	1,968	2,339	2,592	2,828	3,118	3,323	3,944
500	0,675	1,283	1,648	1,965	2,334	2,586	2,820	3,107	3,310	3,922
1 000	0,675	1,282	1,646	1,962	2,330	2,581	2,813	3,098	3,300	3,906
$\infty$	0,674	1,282	1,645	1,960	2,326	2,576	2,807	3,090	3,291	3,891

# Loi du F de Fisher-Snedecor

## Table de l'écart ayant une probabilité 0,05 de dépassement

En fonction des nombres de degrés de liberté  $\nu_1$  et  $\nu_2$  : valeur de l'écart de la variable  $F(\nu_1, \nu_2)$  qui possède la probabilité 0,05 d'être dépassée.



$\nu_1 \backslash \nu_2$	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	15	20	30	40	50	100	$\infty$
1	161	200	216	225	230	234	237	239	241	242	244	246	248	250	251	252	253	254
2	18,5	19,0	19,2	19,2	19,3	19,3	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5
3	10,1	9,55	9,28	9,12	9,01	8,94	8,89	8,85	8,81	8,79	8,74	8,70	8,66	8,62	8,59	8,58	8,55	8,53
4	7,71	6,94	6,59	6,39	6,26	6,16	6,09	6,04	6,00	5,96	5,91	5,86	5,80	5,75	5,72	5,70	5,66	5,63
5	6,61	5,79	5,41	5,19	5,05	4,95	4,88	4,82	4,77	4,74	4,68	4,62	4,56	4,50	4,46	4,44	4,41	4,37
6	5,99	5,14	4,76	4,53	4,39	4,28	4,21	4,15	4,10	4,06	4,00	3,94	3,87	3,81	3,77	3,75	3,71	3,67
7	5,59	4,74	4,35	4,12	3,97	3,87	3,79	3,73	3,68	3,64	3,57	3,51	3,44	3,38	3,34	3,32	3,27	3,23
8	5,32	4,46	4,07	3,84	3,69	3,58	3,50	3,44	3,39	3,35	3,28	3,22	3,15	3,08	3,04	3,02	2,97	2,93
9	5,12	4,26	3,86	3,63	3,48	3,27	3,29	3,23	3,18	3,14	3,07	3,01	2,94	2,86	2,83	2,80	2,76	2,71
10	4,96	4,10	3,71	3,48	3,33	3,22	3,14	3,07	3,02	2,98	2,91	2,85	2,77	2,70	2,66	2,64	2,59	2,54
11	4,84	3,98	3,59	3,36	3,20	3,09	3,01	2,95	2,90	2,85	2,79	2,72	2,65	2,57	2,53	2,51	2,46	2,40
12	4,75	3,89	3,49	3,26	3,11	3,00	2,91	2,85	2,80	2,75	2,69	2,62	2,54	2,47	2,43	2,40	2,35	2,30
13	4,67	3,81	3,41	3,18	3,03	2,92	2,83	2,77	2,71	2,67	2,60	2,53	2,46	2,38	2,34	2,31	2,26	2,21
14	4,60	3,74	3,34	3,11	2,96	2,85	2,76	2,70	2,65	2,60	2,53	2,46	2,39	2,31	2,27	2,24	2,19	2,13
15	4,54	3,68	3,29	3,06	2,90	2,79	2,71	2,64	2,59	2,54	2,48	2,40	2,33	2,25	2,20	2,18	2,12	2,07
16	4,49	3,63	3,23	3,01	2,85	2,74	2,66	2,59	2,54	2,49	2,42	2,35	2,28	2,19	2,15	2,12	2,07	2,01
17	4,45	3,59	3,20	2,96	2,81	2,70	2,61	2,55	2,49	2,45	2,38	2,31	2,23	2,15	2,10	2,08	2,02	1,96
18	4,41	3,55	3,16	2,93	2,77	2,66	2,58	2,51	2,46	2,41	2,34	2,27	2,19	2,11	2,06	2,04	1,98	1,92
19	4,38	3,52	3,13	2,90	2,74	2,63	2,54	2,48	2,42	2,38	2,31	2,23	2,16	2,07	2,03	2,00	1,94	1,88
20	4,35	3,49	3,10	2,87	2,71	2,60	2,51	2,45	2,39	2,35	2,28	2,20	2,12	2,04	1,99	1,97	1,91	1,84
25	4,24	3,39	2,99	2,76	2,60	2,49	2,40	2,34	2,28	2,24	2,16	2,09	2,01	1,92	1,87	1,84	1,78	1,71
30	4,17	3,32	2,92	2,69	2,53	2,42	2,33	2,27	2,21	2,16	2,09	2,01	1,93	1,84	1,79	1,76	1,70	1,62
35	4,12	3,27	2,87	2,64	2,49	2,37	2,29	2,22	2,16	2,11	2,04	1,96	1,88	1,79	1,74	1,70	1,63	1,56
40	4,08	3,23	2,84	2,61	2,45	2,34	2,25	2,18	2,12	2,08	2,00	1,92	1,84	1,74	1,69	1,66	1,59	1,51
45	4,05	3,20	2,81	2,58	2,42	2,31	2,22	2,15	2,10	2,05	1,97	1,89	1,81	1,71	1,66	1,63	1,55	1,47
50	4,03	3,18	2,79	2,56	2,40	2,29	2,20	2,13	2,07	2,03	1,95	1,87	1,78	1,69	1,63	1,60	1,52	1,44
55	4,02	3,16	2,77	2,54	2,38	2,27	2,18	2,11	2,06	2,01	1,93	1,85	1,76	1,67	1,61	1,58	1,50	1,41
60	4,00	3,15	2,76	2,53	2,37	2,25	2,17	2,10	2,04	1,99	1,92	1,84	1,75	1,65	1,59	1,56	1,48	1,39
65	3,99	3,14	2,75	2,51	2,36	2,24	2,15	2,08	2,03	1,98	1,90	1,82	1,73	1,63	1,58	1,54	1,46	1,37
70	3,98	3,13	2,74	2,50	2,35	2,23	2,14	2,07	2,02	1,97	1,89	1,81	1,72	1,62	1,57	1,53	1,45	1,35
75	3,97	3,12	2,73	2,49	2,34	2,22	2,13	2,06	2,01	1,96	1,88	1,80	1,71	1,61	1,55	1,52	1,44	1,34
80	3,96	3,11	2,72	2,49	2,33	2,21	2,13	2,06	2,00	1,95	1,88	1,79	1,70	1,60	1,54	1,51	1,43	1,32
85	3,95	3,10	2,71	2,48	2,32	2,21	2,12	2,05	1,99	1,94	1,87	1,79	1,70	1,59	1,54	1,50	1,42	1,31
90	3,95	3,10	2,71	2,47	2,32	2,20	2,11	2,04	1,99	1,94	1,86	1,78	1,69	1,59	1,53	1,49	1,41	1,30
95	3,94	3,09	2,70	2,47	2,31	2,20	2,11	2,04	1,98	1,93	1,86	1,77	1,68	1,58	1,53	1,48	1,40	1,29
100	3,94	3,09	2,70	2,46	2,31	2,19	2,10	2,03	1,97	1,93	1,85	1,77	1,68	1,57	1,52	1,48	1,39	1,28
150	3,90	3,06	2,66	2,43	2,27	2,16	2,07	2,00	1,94	1,89	1,82	1,73	1,64	1,54	1,48	1,44	1,34	1,22
200	3,89	3,04	2,65	2,42	2,26	2,14	2,06	1,98	1,93	1,88	1,80	1,72	1,62	1,52	1,46	1,41	1,32	1,19
300	3,87	3,03	2,63	2,40	2,24	2,13	2,04	1,97	1,91	1,86	1,78	1,70	1,61	1,50	1,43	1,39	1,30	1,15
500	3,86	3,01	2,62	2,39	2,23	2,12	2,03	1,96	1,90	1,85	1,77	1,69	1,59	1,48	1,42	1,38	1,28	1,11
1 000	3,85	3,00	2,61	2,38	2,22	2,11	2,02	1,95	1,89	1,84	1,76	1,68	1,58	1,47	1,41	1,36	1,26	1,08
$\infty$	3,84	3,00	2,60	2,37	2,21	2,10	2,01	1,94	1,88	1,83	1,75	1,67	1,57	1,46	1,39	1,35	1,24	1,00

TABLEAU A.5 Statistique de Durbin et Watson au seuil de 5 %

n	K' = 1		K' = 2		K' = 3		K' = 4		K' = 5	
	d <sub>L</sub>	d <sub>V</sub>	d <sub>L</sub>	d <sub>V</sub>	d <sub>L</sub>	d <sub>V</sub>	d <sub>L</sub>	d <sub>V</sub>	d <sub>L</sub>	d <sub>V</sub>
6	0,610	1,400	-	-	-	-	-	-	-	-
7	0,700	1,356	0,467	1,896	-	-	-	-	-	-
8	0,763	1,332	0,559	1,777	0,368	2,287	-	-	-	-
9	0,824	1,320	0,629	1,699	0,455	2,128	0,296	2,588	-	-
10	0,879	1,320	0,697	1,641	0,525	2,016	0,376	2,414	0,243	2,822
11	0,927	1,324	0,758	1,604	0,595	1,928	0,444	2,283	0,316	2,645
12	0,971	1,331	0,812	1,579	0,658	1,864	0,512	2,177	0,379	2,506
13	1,010	1,340	0,861	1,562	0,715	1,816	0,574	2,094	0,445	2,390
14	1,045	1,350	0,905	1,551	0,767	1,779	0,632	2,030	0,505	2,296
15	1,077	1,361	0,946	1,543	0,814	1,750	0,685	1,977	0,562	2,220
16	1,106	1,371	0,982	1,539	0,857	1,728	0,734	1,935	0,615	2,157
17	1,133	1,381	1,015	1,536	0,897	1,710	0,779	1,900	0,664	2,104
18	1,158	1,391	1,046	1,535	0,933	1,696	0,820	1,872	0,710	2,060
19	1,180	1,401	1,074	1,536	0,967	1,685	0,859	1,848	0,752	2,023
20	1,201	1,411	1,100	1,537	0,998	1,676	0,894	1,828	0,792	1,991
21	1,221	1,420	1,125	1,538	1,026	1,669	0,927	1,812	0,829	1,964
22	1,239	1,429	1,147	1,541	1,053	1,664	0,958	1,797	0,863	1,940
23	1,257	1,437	1,168	1,543	1,078	1,660	0,986	1,785	0,895	1,920
24	1,273	1,446	1,188	1,546	1,101	1,656	1,013	1,775	0,925	1,902
25	1,288	1,454	1,206	1,550	1,123	1,654	1,038	1,767	0,953	1,886
26	1,302	1,461	1,224	1,553	1,143	1,652	1,062	1,759	0,979	1,873
27	1,316	1,469	1,240	1,556	1,162	1,651	1,084	1,753	1,004	1,861
28	1,328	1,476	1,255	1,560	1,181	1,650	1,104	1,747	1,028	1,850
29	1,341	1,483	1,270	1,563	1,198	1,650	1,124	1,743	1,050	1,841
30	1,352	1,489	1,284	1,567	1,214	1,650	1,143	1,739	1,071	1,833
31	1,363	1,496	1,297	1,570	1,229	1,650	1,160	1,735	1,090	1,825
32	1,373	1,502	1,309	1,574	1,244	1,650	1,177	1,732	1,109	1,819
33	1,383	1,508	1,321	1,577	1,258	1,651	1,193	1,730	1,127	1,813
34	1,393	1,514	1,333	1,580	1,271	1,652	1,208	1,728	1,144	1,808
35	1,402	1,519	1,343	1,584	1,283	1,653	1,222	1,726	1,160	1,803
36	1,411	1,525	1,354	1,587	1,295	1,654	1,236	1,724	1,175	1,799
37	1,419	1,530	1,364	1,590	1,307	1,655	1,249	1,723	1,190	1,795
38	1,427	1,535	1,373	1,594	1,318	1,656	1,261	1,722	1,204	1,792
39	1,435	1,540	1,382	1,597	1,328	1,658	1,273	1,722	1,218	1,789
40	1,442	1,544	1,391	1,600	1,338	1,659	1,285	1,721	1,230	1,786
45	1,475	1,566	1,430	1,615	1,383	1,666	1,336	1,720	1,287	1,776
50	1,503	1,585	1,462	1,628	1,421	1,674	1,378	1,721	1,335	1,771
55	1,528	1,601	1,490	1,641	1,452	1,681	1,414	1,724	1,374	1,768
60	1,549	1,616	1,514	1,652	1,480	1,689	1,444	1,727	1,408	1,767
65	1,567	1,629	1,536	1,662	1,503	1,696	1,471	1,731	1,438	1,767
70	1,583	1,641	1,554	1,672	1,525	1,703	1,494	1,735	1,464	1,768
75	1,598	1,652	1,571	1,680	1,543	1,709	1,515	1,739	1,487	1,770
80	1,611	1,662	1,586	1,688	1,560	1,715	1,534	1,743	1,507	1,772
85	1,624	1,671	1,600	1,696	1,575	1,721	1,550	1,747	1,525	1,774
90	1,635	1,679	1,612	1,703	1,589	1,726	1,566	1,751	1,542	1,776
95	1,645	1,687	1,623	1,709	1,602	1,732	1,579	1,755	1,557	1,778
100	1,654	1,694	1,634	1,715	1,613	1,736	1,592	1,758	1,571	1,780
150	1,720	1,746	1,706	1,760	1,693	1,774	1,679	1,788	1,665	1,802
200	1,758	1,778	1,748	1,789	1,738	1,799	1,728	1,810	1,718	1,820

= nombre de régresseurs (hors constante).

Tiré de *Econometrica*, vol. 45, n° 1977, 1992-1995.

## Résumé

Le modèle de développement adopté par l'Algérie a connu plusieurs phases qui étaient fonction de la situation politique, sociale, financière, ... du pays. La manne pétrolière a favorisé, jusqu'à un certain degré, la politique d'investissement pratiquée par l'Algérie qui se voulait être une politique protectrice des intérêts nationaux et se méfiait des investissements directs étrangers considérés comme une certaine forme de dépendance vis-à-vis de l'étranger. La crise de 1986, et l'actuelle crise mondiale, rappellent à l'Algérie la fragilité d'une stratégie basée uniquement sur les revenus pétroliers, qui sont par nature, non stables et subissent nécessairement des soubresauts. Les besoins du pays grandissants, avec une démographie galopante, nécessitent des investissements importants que l'Etat Algérien ne pourra pas financer à lui tout seul et devra donc rechercher des capitaux étrangers à travers les Investissements directs étrangers. Ces investissements devront cependant être orientés vers les secteurs productifs. L'essence de cette recherche est l'analyse des facteurs déterminant les investissements directs en Algérie sur la période 1970 / 2008. À cet effet, nous avons utilisé la méthode des moindres carrés ordinaire dans l'estimation de notre modèle de régression multiple. Il ressort de cette analyse que le taux d'inflation (INF), l'ouverture (OUV), et le crédit intérieur accordé au secteur privé (CISP) sont les déterminants significatifs des flux d'IDE en Algérie pour la période 1970-2008.

**Mots clés :** *Investissements directs étrangers (IDE); Sociétés multinationales (SMN); régression linéaire multiple; la méthode des moindres carrés ordinaire (MCO).*

## Abstract

The development model adopted by Algeria has experienced several phases that were based on the political, social, financial... the country. The oil windfall has helped to some degree; the investment policy carried out by Algeria that would be a policy protecting national interests and was suspicious of foreign direct investment considered as a form of dependence -vis abroad. The crisis of 1986 and the current global crisis, remember to Algeria the fragility of a strategy based solely on oil revenues, which are inherently unstable and undergo necessarily jerks. The growing needs of the country, with population growth, require significant investments that the Algerian State will not finance on its own and will have to seek foreign capital through foreign direct investment. However, these investments will be directed towards the productive sectors. The essence of this research is the analysis of factors affecting direct investment in Algeria over the period 1970/2008. To this end, we used the method of ordinary least squares in the estimation of our multiple regression model. It appears from this analysis that the inflation rate (INF), economic openness (OUV), and domestic credit to the private sector (CISP) are significant determinants of FDI in Algeria for the period 1970 -2008.

**Keywords :** *Foreign direct investment (FDI), multinational corporations (MNCs), multiple linear regressions, the method of least squares (LS).*

## مُلَخَّص

شهد نموذج التنمية الذي اعتمده الجزائر عدة مراحل الذي تمَّ على أساس الوضعية المالية، السَّياسية و الإِجتماعية ... للبلد. ساعدت عائدات النفط إلى حد ما، سياسة الإِستثمار التي قامت بها الجزائر التي أُريد من خلالها حماية المصالح الوطنية و باعتبار الإِستثمارات الأجنبيَّة المباشرة شكل من اشكال التَّبعية نُجَاه الخارج. إنَّ أزمة ١٩٨٦ والأزمة العالمية الحالية تُذكر الجزائر بِهشاشة إستراتيجية الإِعتِماد فقط على عائدات النفط التي بطبيعتها غير مُستقرَّة و خاضعة بالضرورة إلى أزمات. إنَّ احتياجات البلاد في تزايد خاصة مع التَّمو السَّكاني مما يَسْتوجب طلب رأس المال الأجنبي من خلال الإِستثمارات الأجنبيَّة المباشرة مع توجيها نحو القطاعات الإِنتاجية. جوهر هذا البحث هو تحليل العوامل التي تُؤثر على الإِستثمار الأجنبي في الجزائر خلال الفترة ٢٠٠٨/١٩٧٠. تحقيقاً لهذا الهدف إستخدمنا طريقة المربعات الصغرى العادية لتقدير نموذجنا الأُمحذاري المتعدّد. يبدو من هذا التحليل أنَّ مُعدّل التَّصخُّم ( INF )، الأِفتتاح الإِقتصادي ( OUV ) و القرض الداخلي الممنوح للقطاع الخاص ( CISP ) هيَّ العوامل التي تُؤثر على الإِستثمار الأجنبي في الجزائر خلال الفترة ٢٠٠٨/١٩٧٠.

كلمات المفاتيح : الإِستثمار الأجنبي المباشر - الشَّركات المتعدّدة الجنسيات - الأِبحار الحطِّي المتعدّد - طريقة المربعات الصغرى العادية.